



Université de Picardie Jules Verne

Projet ESPE Picardie

Dossier complété
4 juillet 2013

Plan du dossier

Remarques préliminaires	3
1. Renseignements administratifs	4
1.1. Chef de projet.....	4
1.2. Groupe de pilotage académique	4
2. La structure de l'ESPE et sa gouvernance	5
2.1. Le statut retenu.....	5
2.2. Organisation générale de l'ESPE	5
2.3. La description des différents conseils et leur mission.....	9
3. Le projet de l'ESPE	13
3.1. Offre de formation au sein du cycle master	13
3.2. Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence	28
3.3. Accompagnement du dispositif EAP	30
3.4. Participation aux actions de formation continue des enseignants des premier et second degrés ainsi que des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur.....	31
3.5. Organisation territoriale de l'offre de formation et sa cohérence avec la politique nationale de formation dans les domaines MEEF.....	35
3.6. Dispositif permettant l'acquisition de compétences en langues.....	36
3.7. Dispositif permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement.....	37
3.8. Dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques.....	40
3.9. Modalités d'évaluation des étudiants	41
3.10. Dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques	42
4. Organisation de la mission de coordination	44
4.1. Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et de formations impliquées dans le projet.....	44
4.2. Description des interactions avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE.....	47
4.3. Outils de coordination.....	50
4.4. Lien avec la recherche et la diffusion des connaissances.....	51
5. Modèle économique.....	54
5.1. Principes retenus pour la construction du modèle économique du projet	54
BUDGET PROJET de l'ESPÉ - Partie Rectorat	54
BUDGET PROJET de l'ESPÉ - Partie UPJV Projection 2014-2015	58
ANNEXE 1 : Compléments demandés par la lettre des ministères du 17 juin	61
Annexe 2 : Maquettes	71
Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, 1er degré	73
Master EEF mention PE dans le cadre de l'ESPé de l'UPJV.....	73
Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, second degré.....	80
Parcours Arts plastiques.....	80
Parcours Histoire/Géographie	82
Parcours EPS.....	86
Parcours Langues	92
Parcours Lettres modernes	97
Parcours Mathématiques	98
Parcours Physique/Chimie	106
SVT	113
Parcours Documentalistes	117
Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, Encadrement éducatif.....	119
Conseiller principal d'éducation	119

Remarques préliminaires

Le projet d'ESPE en Picardie porté par l'Université de Picardie Jules Verne transmis aux autorités de tutelle le 27 mai, a été approuvé par le CEVU du 23 mai 2013 à l'unanimité et par le CA du 24 mai à l'unanimité moins une abstention.

Ces votes traduisent l'adhésion très forte de l'ensemble de l'université au projet ESPE. Ce projet a été élaboré dans un esprit de concertation constant, grâce à l'implication de nombreux collègues dans les groupes de travail au sein de l'université et avec le rectorat.

Ce projet d'envergure ouvrant des perspectives riches et nouvelles à la formation des enseignants doit continuer à évoluer. Ce projet constitue d'une transformation profonde par rapport à la situation actuelle, aussi bien au niveau de l'enseignement et de la recherche que de son organisation.

En raison des délais très serrés de la préparation du projet, ces changements auxquels adhère l'ensemble de la communauté universitaire à travers le vote des conseils, nécessiteront un travail d'approfondissement dans les années à venir, et en particulier durant l'année universitaire 2013/2014.

La lettre du 17 juin adressée à l'université par les deux ministères de tutelle demande des compléments d'information, que l'université a transmis par voie électronique le 30 juin. Le texte de cette réponse a également été envoyé aux élus des conseils centraux. Toutefois, en raison des délais, il n'a pas été possible de les faire approuver préalablement par ces conseils. Ils seront présentés officiellement au CEVU du 4 juillet. Ces explications et précisions ne constituent en aucune manière un bouleversement du projet, mais se situent dans la continuité de notre réflexion, sans inflexion majeure. L'impossibilité, pour des raisons de calendrier, d'une approbation préalable par les conseils ne semble pas, par conséquent, constituer une difficulté.

En revanche, il ne nous a pas paru souhaitable de réécrire entièrement les passages du projet ESPE pour intégrer ces compléments. Cela aurait signifié une modification du document qui a été soumis au vote des conseils centraux de l'UPJV. C'est pourquoi, ces compléments apparaissent dans le présent dossier sous deux formes : l'ensemble de la réponse est annexé au dossier, les différents aspects thématiques figurent dans les chapitres concernés de manière séparée, mais distinguée.

Si nous sommes conscients de la nécessité de faire évoluer le projet et de l'enrichir à fur et à mesure, volonté inscrite dans le texte de notre projet ESPE lui-même, nous avons la conviction que notre dossier se situe dans l'esprit de la loi et des textes officiels, conviction renforcée par la réunion du 1^{er} juillet à Lyon consacrée au lancement de l'ESPE. Sur tous les points discutés lors de cette journée, sans exception, le projet ESPE de l'UPJV nous a semblé en parfaite cohérence avec la volonté du législateur, les textes ministériels et les consignes donnés lors des réunions de préparation.

Désireux de s'engager pleinement dans la réalisation du projet ESPE Picardie, en coopération avec le rectorat et les autorités de tutelle, l'Université reste dans l'attente d'une accréditation prochaine.

1. Renseignements administratifs

1.1. Chef de projet

Wolfgang Sabler, 1^{er} Vice-Président du CEVU, Université de Picardie Jules Verne

wolfgang.sabler@u-picardie.fr - 06 74 06 96 92

1.2. Groupe de pilotage académique

Du côté Rectorat :

- le Recteur, M. Beignier
- le DAFCE de l'académie d'Amiens, référent ESPE désigné par M. le Recteur, Mme Roncin
- le secrétaire général de l'académie, M. Chevillon
- le directeur de cabinet, M. Devin
- la directrice des RH, Mme Bertoux
- la secrétaire générale adjointe du Rectorat, Mme Franchi
- le doyen des IA-IPR, Mme Randanne
- le doyen des IEN, Yann Doyen
- le délégué académique (DAFCE)
- le chef de division DESR
- le DASEN de la Somme, M. Delecluse
- le DASEN de l'Oise, Mme. Laporte
- le DASEN de l'Aisne, M. Strugarek

Du côté UPJV :

- le premier VP du conseil d'administration, Mme Changeur
- le premier VP du conseil scientifique, M. Nivet
- le premier VP du CEVU, M. Sabler, chef de projet désigné conjointement par le Président d'Université et le Recteur ;
- le directeur de l'IUFM, M. Level,
- la directrice adjointe de l'IUFM, Mme Dufrene,
- Mme Agricola, chargée de la formation continuer à l'IUFM
- Mme Gillet, responsable de master enseignement à l'UFR des Sciences

2. La structure de l'ESPE et sa gouvernance

2.1. Le statut retenu

L'ESPE de Picardie est une composante d'un EPCSCP, l'Université de Picardie Jules Verne.

2.2. Organisation générale de l'ESPE

L'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation de l'Université de Picardie Jules Verne traduit un projet ambitieux de réorientation de la formation des enseignants vers une professionnalisation plus marquée selon l'idée qu'un bon enseignant est un enseignant qui maîtrise à la fois sa discipline (le « quoi »), le transfert de cette connaissance et la relation pédagogique avec l'élève (le « comment »). Ainsi, il a fallu repenser entièrement la formation des enseignants dans cette perspective, en conformité avec l'esprit de la Loi sur la refondation de l'école.

Mettre en place un projet aussi important et novateur dans un délai extrêmement court constitue un défi difficile à tenir. L'université, avec ses partenaires en propose ici une base élaborée grâce un processus dynamique que l'UPJV a su créer accompagné d'un dialogue approfondi entre les différentes parties prenantes, en surmontant les difficultés et tensions qui ont jalonné ce chemin. Ce projet pose les éléments essentiels du projet. Il sera déployé progressivement à partir de l'année transitoire 2013-2014 qui sera l'occasion d'adaptations.

En effet, si les résultats de ce travail sont indéniablement positifs, ils ne sauraient être considérés comme définitifs. Il s'agit bien d'un processus qui devra être poursuivi au cours de l'année universitaire prochaine, dans un dialogue constant entre tous les partenaires, et probablement dans un échange avec les instances ministérielles. Le premier semestre (septembre-décembre 2013) sera aussi l'occasion de finaliser la nouvelle convention avec le Rectorat. Concernant la partie ESPE, cette convention permettra de préciser les engagements de chacun des partenaires dans le projet, qu'ils soient pédagogiques, administratifs, financiers, etc.

Le résultat auquel nous avons abouti constitue en tous les cas le fondement de cette nouvelle école, avec des principes d'organisation et de contenus clairs, structurés et traduisant l'esprit de la loi.

De nombreux chantiers et évolutions restent toutefois à penser, structurer, mettre en place. Nous avons peu de visibilité en la matière. Il faut imaginer les impacts de cette réforme sur les autres formations, à commencer par la licence. En positionnant un concours en fin de M1, les exigences de cette première année de master sont renforcées, notamment en ce qui concerne les connaissances disciplinaires. Dans le même temps, il faut prévoir du temps pour le travail personnel et la professionnalisation. Seule l'adaptation des fondamentaux disciplinaires en licence permettra de résoudre cette équation. D'autres chantiers restent encore à ouvrir, tels celui de l'agrégation, de l'articulation et des passerelles avec les masters recherche et autres masters professionnels de l'université.

Qu'il soit permis de revenir un instant sur le processus. Il est dans la nature des choses que chacun donne à son domaine une importance particulière. Rien de plus logique qu'un universitaire issu d'un domaine disciplinaire considère que la

maîtrise de sa discipline soit primordiale pour pouvoir enseigner, qu'un spécialiste de la didactique donne une importance particulière à la question du transfert de cette connaissance dans l'enseignement ainsi qu'à la définition précise des objectifs pédagogiques à atteindre, qu'un tuteur d'établissement ou un inspecteur puissent considérer en premier lieu le bon positionnement professionnel de l'enseignant dans une relation pédagogique adéquate avec les élèves.

Le résultat est un consensus entre responsables des formations, enseignants, enseignants-chercheurs et représentants des services académiques sur un principe fondamental : toutes les compétences sont à la fois complémentaires et sont toutes de nature professionnelle. Ainsi, la maîtrise des savoirs disciplinaires fait partie du processus de professionnalisation : on n'enseigne bien qu'une matière dont on maîtrise le contenu. L'initiation à la recherche, dans un master professionnel destiné aux futurs enseignants, n'a pas le même objectif que dans un master traditionnel : il doit doter les futurs enseignants de la capacité de prendre la distance indispensable à l'évolution de leurs pratiques et à leur constante adaptation aux situations réelles.

C'est ce consensus résultant du processus de préparation qui constitue le principe fondateur de l'ESPE et traduit l'esprit que la future ESPE veut insuffler aux formations. Les différentes compétences professionnelles, tant disciplinaires que didactiques et scientifiques, ainsi que celles spécifiquement liées au contexte d'exercice du futur enseignant, seront structurées de manière cohérente dans la perspective d'un master professionnel. Un accent particulier sera mis sur les nouvelles formes pédagogiques liées à l'utilisation des moyens numériques.

Ce consensus fondateur se traduira d'un point de vue institutionnel dans une structure fédérative de l'ESPE et d'un point de vue pédagogique dans les maquettes des formations.

Les objectifs pédagogiques des futures formations à destination des enseignants ne peuvent être atteints que par la coopération efficace de toutes les compétences disponibles au sein de l'université et chez les partenaires (les professionnels exerçant dans les établissements scolaires, des responsables des services académiques). Le critère retenu sera la compétence spécifique à intervenir dans les domaines concernés. L'ESPE organisera les équipes de formation en lien étroit avec l'ensemble des composantes impliquées et avec les établissements scolaires de manière transversale, assurant la cohérence des différents aspects de formation.

Une organisation fédérative de l'ESPE est par conséquent le seul moyen possible pour parvenir à cet objectif. Par sa nature et son fonctionnement, l'ESPE se distingue assez profondément d'une composante habituelle. Elle ne pourra être une composante semblable à une UFR traditionnelle, avec ses seuls enseignants et personnels attachés à cette structure. Elle sera, dans son principe, une école au fonctionnement transversal, grâce à la coopération avec d'autres composantes, les services académiques et les professionnels des établissements scolaires. Cette coopération ne se traduit pas seulement par la participation individuelle d'intervenants dans des formations qui appartiendraient exclusivement à cette structure, mais par le fait qu'il s'agit d'une participation institutionnelle de ses partenaires. L'ESPE repose ainsi sur un principe d'ouverture fort vers l'extérieur, vers les composantes, vers la recherche, vers les établissements scolaires, vers les services académiques, valorisant les réflexions plurielles en matière de décisions de même que les équipes mixtes impliquant universitaires, inspecteurs d'académie, enseignants et encadrants des établissements scolaires, etc. Ainsi, l'ESPE participe d'un nouveau modèle de formation des élèves et donc des enseignants.

L'inscription des étudiants tiendra compte de cette particularité, avec une inscription principale dans l'ESPE et une inscription secondaire dans les UFR co-porteuses des formations. Pour autant, il s'agira bien de formations de l'ESPE,

organisées par l'école, fonctionnement rendu possible grâce à la structure fédérative.

Le conseil d'école de l'ESPE est également la traduction de cette conception fédérative. Il doit représenter, avec voix délibératives, les représentants des composantes impliquées dans l'ESPE, les enseignants, enseignants-chercheurs et formateurs intervenant à l'ESPE, ainsi que les personnels BIATSS de l'ESPE et les étudiants de celle-ci. Il comprendra également des représentants de l'Education Nationale (rectorat, établissements, etc.) et, en conformité avec les principes définis par les ministères, d'autres membres extérieurs (dont une représentation des parents d'élèves et des collectivités territoriales).

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique se prononcera sur les principes pédagogiques et scientifiques de l'ESPE, en assurant leur évolution. Il veillera à la prise en compte des avancées de la recherche par les formations. Il proposera les évolutions jugées utiles de l'offre de formation initiale et continue.

Grâce à son attractivité espérée, le projet d'ESPE ambitionne de reconstituer les viviers d'enseignants en forte baisse ces dernières années et de répondre aux besoins de l'académie d'Amiens. La palette des formations initiales offertes inclura également des passerelles vers d'autres métiers de l'éducation et de la formation, vers d'autres masters de recherche ou professionnels, offrant par là même plus de débouchés aux étudiants ainsi que des possibilités de reconversion.

Un deuxième type de formation initiale est relative à celle des doctorants contractuels dans le prolongement de ce que fait actuellement le service universitaire de pédagogie. Les compétences de l'ESPE seront mobilisées dans cet objectif, notamment dans leur volet didactique et pédagogique.

La formation continue aura pour objectifs fondamentaux de donner aux enseignants et enseignants-chercheurs des perspectives d'évolution professionnelle, d'assurer l'adaptation nécessaire des enseignants aux évolutions des situations professionnelles, en particulier la diffusion des résultats des recherches nouvelles utiles à l'enseignement, de permettre des remises à niveau, y compris disciplinaires. L'université aura le souci de proposer une offre de formation continue tant diplômante (des masters par capitalisation et des DU permettant de se doter de compétences disciplinaires ou pédagogiques complémentaires) que non diplômante (sous forme de modules et de certificats traduisant des compétences spécifiques), permettant, dans l'esprit de la loi, « aux enseignants en exercice de rester en contact avec la recherche », d'être au fait « des avancées dans leur discipline ainsi que des évolutions qui traversent les métiers de l'éducation et de la société », y compris par des actions de vulgarisation scientifique. Dans le domaine de la formation professionnelle, l'ESPE aura entre autres pour ambition de construire, en lien avec l'Education nationale, des formations pour certaines fonctions ou missions importantes, mais actuellement moins valorisées (à titre d'exemple, conseiller pédagogique, conseiller TICE, directeur d'école, responsable de projet). Une commission consultative réunissant l'ESPE et les services académiques aura pour fonction de co-construire des appels d'offre pour la formation continue à destination des personnels de l'Education nationale. La coopération avec les services académiques sera également essentielle pour réfléchir ensemble aux mesures incitatives susceptibles d'être mises en place afin de favoriser la formation continue « choisie » tout au long de la carrière. En parallèle, l'ESPE collaborera étroitement avec le service RH formation de l'université dans l'objectif de développer une offre de formation continue cohérente pour les enseignants-chercheurs, notamment dans le domaine des outils et méthodes pédagogiques, de l'innovation pédagogique et du numérique. Dans ce cadre, s'inscrire la formation continue des maîtres de conférences stagiaires.

L'ESPE aura un rôle de pilotage et de coordination pour la production scientifique, appuyé en particulier sur la mise en place d'un axe transversal de recherche regroupant différents domaines concernés par l'enseignement et la formation ainsi que les équipes de recherche concernées existantes à l'UPJV. Elle aura également comme objectif la diffusion des résultats de recherche de l'axe transversal, mais irriguera aussi ses enseignements par les résultats jugés importants obtenus par d'autres institutions de recherche en France et à l'international afin de constituer les bases d'une culture professionnelle partagée et ouverte.

Commentaire de la lettre des ministères du 17 juin

Le projet fait des propositions sur l'ensemble des items demandés, même si l'avancement de la réflexion est inégal.

Des points forts ressortent clairement (tronc commun, numérique, préprofessionnalisation, potentiel de recherche).

On peut regretter qu'aucun axe stratégique n'ait été défini par exemple sur la base de ces points forts.

Compléments demandés :

L'état de la réflexion sur le ou les axe(s) stratégique(s) porté(s) par l'ESPE et point 5) Le projet d'ESPE comprend-il de grands axes stratégiques spécifiques ?

Réponse apportée:

Le projet de l'ESPE porté par l'Université de Picardie Jules Verne répond à une triple ambition:

- *repenser la formation des enseignants dans une perspective nettement plus professionnalisante,*
- *l'organiser de manière différente par rapport à la situation actuelle, grâce à une plus forte intervention des professionnels de l'éducation dans la formation et à la constitution d'équipes pédagogiques transversales intégrant ces personnels,*
- *l'orienter selon l'objectif d'augmenter la réussite scolaire, tel que défini par la loi, en favorisant notamment l'innovation pédagogique.*

Il s'agit de former les enseignants dans un large éventail de champs disciplinaires, dans une académie aux résultats scolaires plus faibles comparativement à d'autres régions, mais aussi déficitaire en enseignants par rapport aux besoins, à partir d'un vivier d'étudiants actuellement modérément motivés par le métier d'enseignant et dont le niveau moyen de ceux qui s'engagent dans cette voie est relativement faible, comme le montrent les résultats des concours. Cette ambition est à l'heure actuelle notre objectif stratégique principal, suffisamment difficile à réaliser pour concentrer toute l'énergie sur lui.

Les points forts soulignés par le ministère (préprofessionnalisation, tronc commun, numérique, recherche), constituent des éléments de cette stratégie globale. Leur importance dans le projet d'ensemble leur confère de fait un poids stratégique, sans que pour autant, à l'heure actuelle, aucun de ces domaines ne puisse constituer un axe stratégique particulier censé traduire la spécificité du projet pour l'académie. La spécificité du projet est avant liée à la situation particulière de l'académie.

La préprofessionnalisation est très nettement un des axes du projet permettant d'assurer la réussite du projet. Durant la licence, et en particulier en L2 et L3, doivent être construites les bases

d'une connaissance de l'enseignement, de l'élève et du système scolaire, tout en favorisant une culture commune partagée par les enseignants de tous les niveaux.

Le tronc commun, conçu selon un principe de progressivité entre les enseignements de préprofessionnalisation en licence et le master, et pensé en rapport avec les expériences de pratiques professionnelles, aura, conformément aux textes, pour objectif de développer une culture commune à tous les enseignants.

Le numérique constitue un objectif fort, en particulier à moyen terme. Il s'agit à la fois d'apprendre aux futurs enseignants à maîtriser l'enseignement numérique et de les aider à se servir du numérique pour des pédagogies innovantes, sachant l'impact des technologies numériques sur les compétences cognitives. L'ESPE devra être un terrain pour l'expérimentation et la diffusion des pédagogies liant les recherches dans ce domaine à des applications concrètes, appuyés sur une utilisation adéquate des moyens numériques. Cet objectif suppose cependant la formation préalable d'un nombre suffisant d'enseignants.

L'aspect recherche aura une fonction stratégique pour plusieurs raisons. Il s'agit d'abord, au niveau de la formation, d'une initiation à la recherche. Celle-ci a pour objectif de rendre les étudiants capable de prendre une distance réflexive avec la ou les disciplines qu'ils enseignent et leur propre pratique professionnelle afin de la faire utilement évoluer et de faciliter l'expérimentation pédagogique. D'autre part, grâce notamment aux unités de recherche associées regroupées dans un axe transversal, l'ESPE sera un lieu de recherche important. Enfin, l'ESPE sera un lieu de diffusion non seulement de résultats de la recherche, mais aussi de travaux d'application tirant les conséquences des travaux de recherche fondamentale, par exemple en ce qui concerne les processus d'apprentissage et l'apprentissage de la lecture. Favoriser l'esprit d'innovation des futurs enseignants implique de les confronter avec des conceptions différentes, s'appuyant sur les recherches récentes. La diffusion et la prise en compte de ces résultats sera un élément stratégique pour la formation non seulement des étudiants, mais également pour la formation continue des formateurs intervenant dans les formations.

Nous ne considérons pas le projet actuel comme figé. Il devra, au contraire évoluer, grâce aux travaux des conseils de l'ESPE (cf. point sur la coordination dans le dossier) ; ces travaux s'appuieront dès que possible sur les résultats des conseils de perfectionnement.

Les différents points forts pourront constituer, dans l'avenir, une fois l'école établie dans la perspective générale souhaitée, les fondements d'axes stratégiques plus spécifiques.

2.3. La description des différents conseils et leur mission

L'ESPE est administrée par un Conseil d'école dont les missions principales sont les suivantes :

Selon les termes de la loi, « le conseil de l'école adopte les règles relatives aux examens et les modalités de contrôle des connaissances. Il adopte le budget de l'école et approuve les contrats pour les affaires intéressant l'école. Il soumet au conseil d'administration de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (...) la répartition des emplois. Il est consulté sur les recrutements de l'école. »

Composition du conseil :

Un décret précisera plus avant la composition du Conseil de l'école. Il est important de souligner que le Conseil de l'école ne pourra jouer son rôle que s'il correspond, dans sa composition, aux missions et au caractère fédérateur de l'école, tels que définis par la loi : « Elles (les ESPE) assurent leurs missions avec les autres composantes de l'établissement public, les établissements publics d'enseignement supérieur partenaires et d'autres organismes, les services académiques et les établissements scolaires, le cas échéant dans le cadre de conventions conclues avec eux. Leurs équipes pédagogiques intègrent des professionnels intervenant dans le milieu scolaire. »

L'ESPE est une composante particulière de l'université dont le fonctionnement repose sur une coopération avec d'autres composantes et avec des partenaires (services académiques, établissements scolaires).

La loi assure la représentation des services académiques et des établissements au sein du conseil de l'école en indiquant une fourchette pour les représentants extérieurs et en précisant que le recteur de l'académie désigne une partie des personnalités extérieures. En revanche, la représentation des partenaires internes de l'ESPE, à savoir les autres composantes de l'université participant aux missions de l'école selon les termes de la loi, n'est pas précisée par le texte de la loi.

Nous proposons ci-dessous une composition de conseil d'école en cohérence avec les principes suivants :

Un principe fédératif, ouvert tant sur l'université (autres composantes) que sur l'éducation nationale, les collectivités, et autres acteurs, principe constitutif du projet de l'ESPE de Picardie

Une représentation avec voix délibérative des composantes impliquées dans les formations de l'ESPE et en premier lieu les formations PLC, PLP, la formation offerte aux reçus-collés et la formation continue. L'ESPE ne doit pas être en mesure de prendre des décisions avec des implications fortes sur d'autres composantes sans que ces dernières ne soient associées à ces décisions.

1. De 60 à 70 % de membres de l'UPJV. Les membres UPJV se répartiraient comme suit :

- Des enseignants-chercheurs (avec voix délibérative) représentant les 7 composantes impliquées dans l'ESPE (UFR Lettres, Langues, Histoire-Géographie, SHS-Philosophie, STAPS, Sciences, Arts). Ce représentant peut être le doyen de l'UFR. Ces représentants, qui peuvent être le doyen, seraient proposés par le conseil de gestion des UFR. Ils permettent de traduire dans les faits la conception fédérative de l'ESPE.
- des enseignants-chercheurs élus intervenant dans les formations de l'ESPE
- des autres enseignants élus intervenant dans les formations de l'ESPE
- des BIATSS élus affectés à l'ESPE
- des étudiants élus des formations dispensées par l'ESPE

2. De 30 à 40% d membres extérieurs. Les membres extérieurs comprendraient :

- des représentants des DASEN, IA-IPR, IEN-A, IEN-T
- des représentants des collectivités territoriales de Picardie
- des représentants des établissements scolaires
- un représentant des parents d'élèves

Commissions du conseil d'école :

Pour assurer le bon fonctionnement du conseil, il est prévu que deux commissions soient mises en place. Ces

commissions seront composées de membres du conseil d'école.

Un bureau consulté en amont sur l'ordre du jour des réunions du conseil d'école : Il comprendra, outre le directeur de l'école qui, selon les termes de la loi, prépare les délibérations du conseil de l'école et en assure l'exécution, les représentants des composantes associées aux missions de l'ESPE. Le bureau participe à la mise en œuvre des décisions du conseil et participe à la résolution des problèmes concrets organisationnels de la coopération, comme l'intervention des personnels rattachés à l'ESPE dans l'enseignement des UFR ou inversement, les questions d'import-export etc.

Une commission des finances dont la mission sera de préparer les délibérations du conseil d'école : Cette commission comprendra des représentants du conseil, élus par celui-ci.

En outre, il est mis en place une commission bilatérale d'échanges et de coordination réunissant des représentants UPJV de l'ESPE et du rectorat. Cette commission est destinée notamment à identifier les grandes lignes de la maîtrise d'ouvrage de la formation continue des personnels.

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique :

Selon les termes de la loi, le conseil d'orientation scientifique et pédagogique contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'école.

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique se prononcera sur les principes pédagogiques et scientifiques de l'ESPE en assurant leur évolution, en s'appuyant sur les évaluations internes, en lien constant avec le terrain, grâce notamment à la présence de représentants du milieu scolaire. Il veillera à la prise en compte des avancées de la recherche par les formations. Il proposera au conseil d'école de l'ESPE les évolutions jugées utiles de l'offre de formation initiale et continue. Il assurera la diffusion efficace des appels d'offre de formation du milieu scolaire au sein de l'ESPE et auprès des composantes universitaires compétentes. Sur la base des propositions de l'ESPE ou d'autres composantes, le conseil proposera également des offres de formation continue, en réponse aux cahiers des charges de l'Education nationale, ou bien proposées au libre choix des enseignants.

Le COSP joue également le rôle de la commission d'évaluation de la formation et des enseignements qui existe dans les autres composantes.

Le conseil aura les missions suivantes :

- il est consulté sur les projets de recherche de l'axe transversal ;
- il est consulté sur les projets de recherche-action dans le domaine de l'éducation ;
- il est consulté les candidatures puis les propositions des éventuels chargés de mission (innovation ; numérique) ;
- il est consulté sur les nouvelles propositions de formation ;
- il examine les résultats des conseils de perfectionnement et propose au conseil d'école les évolutions nécessaires ;
- il propose les orientations dans le domaine de la formation continue et lance des appels d'offre relatifs à des projets de formation continue ;

Afin de rendre possible l'accomplissement de ces missions, nous proposons un conseil de trente membres avec :

1. Douze représentants des formations :

- 3 enseignants
- 6 enseignants-chercheurs
- 3 étudiants

2. six membres d'équipes de recherche participant à l'axe transversal, dont quatre au moins se consacrant à des recherches liées directement au domaine de l'ESPE (sciences de l'éducation, didactique, apprentissage, processus cognitifs) ; les unités de recherche, UMR ou EA, pourront désigner un doctorant pour les représenter.

3. Douze membres extérieurs :

- 3 représentants des services académiques
- 3 représentants des collectivités territoriales
- 3 représentants d'associations du domaine de l'éducation et de la formation
- 3 représentants d'instituts de recherche extérieurs à l'UPJV engagés dans l'innovation pédagogique, la recherche didactique etc.

Les conseils de perfectionnement :

Des conseils de perfectionnement seront mis en place par mention pour la formation des professeurs du primaire et des conseillers d'éducation ; par parcours la formation des PLC : organisé au seul niveau de la mention, un conseil de perfectionnement serait purement formel sans emprise sur les questions réelles des formations en raison des différences importantes entre les formations des futurs professeurs du secondaire.

Ces conseils seront composés de 8 à 10 membres, avec un tiers de professionnels de terrain, un tiers de représentants des enseignants-chercheurs et enseignants et un tiers de représentants des étudiants et BIATSS. Parmi les enseignants, figurera un représentant des équipes disciplinaires, didactiques et des formateurs d'établissements.

Les conseils de perfectionnement sont chargés d'examiner l'adéquation des contenus pédagogiques et des enseignements par rapport aux compétences à atteindre dans le cadre de la formation et de proposer des évolutions de la formation.

Les conseils de perfectionnement se réuniront au moins une fois par an.

Les commissions paritaires pédagogiques :

Des commissions paritaires pédagogiques, réunissant au moins une fois par an les enseignants, les BIATSS et les étudiants de chaque parcours (pour les parcours des professeurs du primaire, une commission par site), établiront un bilan annuel de la formation et examineront les questions organisationnelles et pédagogiques concrètes de la formation. Elles transmettront un bilan annuel de fonctionnement aux conseils de perfectionnement, selon la procédure adoptée par l'université.

3. Le projet de l'ESPE

3.1. Offre de formation au sein du cycle master

(description de l'architecture de formation et les flux prévisibles)

Offre de formations : plan

- 1) Offre de formations
- 2) Architecture des formations
 - a. Principes communs
 - b. Stages
 - c. Blocs de compétences, ECTS, horaires
 - d. Modalités de contrôle de connaissances
 - e. Tronc commun
 - f. Parcours types de formation
 - g. Cursus pour étudiants de M2 non admis au concours et offre de réorientation
- 3) Préparation
- 4) Compléments demandés par les ministères

1. Offre de formations :

Les principes généraux retenus pour l'ouverture de formations sont les suivants. Appui est pris sur l'existant, donc les expertises actuellement détenues par l'établissement, à condition que les effectifs soient suffisants. La formation PLP, pour laquelle force est de constater la faiblesse du vivier à l'heure actuelle sera proposée en option des parcours PLC correspondant. Cette situation est susceptible d'évoluer dans l'avenir soit à l'UPJV, soit dans le cadre d'une collaboration avec l'URCA. La proposition sous forme d'option permettra également d'inciter les étudiants des parcours PLC à présenter également le concours CAPLP, pour des possibilités de réussite supérieures. Sur les sites délocalisés, seule la mention 1er degré sera ouverte, ainsi que les enseignements dans le cadre de la formation continue. Enfin, pour l'ouverture effective des formations, le cadrage de l'université sera appliqué, à savoir 7 étudiants minimum par mention, parcours, option, etc.

L'offre de formation se déploie sur 3 mentions : premier degré, second degré, encadrement éducatif. En raison d'une offre existante en direction des métiers de la formation, l'UPJV ne proposera pas la 4^e mention du master MEEF (Pratiques et ingénierie de la formation).

Les mentions et parcours suivants seront proposés :

*** Mention premier degré :**

- Parcours premier degré,
- avec un cursus pour les étudiants M2 non admis au concours (localisations à déterminer);
- parcours ASH en M2 (mutualisé avec la formation continue) à Amiens uniquement,

*** Mention second degré :**

- Parcours PLC :
 - o arts plastiques ;
 - o anglais,
 - o espagnol,
 - o allemand ;
 - o lettres modernes ;
 - o histoire-géographie ;
 - o SVT ;
 - o physique-chimie ;
 - o mathématiques ;
 - o EPS ;
 - o documentalistes.

Pour les parcours PLC : Pas d'ouverture de cursus spécifique en direction des étudiants de M2 ayant échoué au concours (effectifs insuffisants).

- Parcours PLP :
 - o lettres/histoire (M1 non ouvert en 2013/14, option proposée dans les parcours PLC), lettres/anglais (M1 non ouvert en 2013/14, option proposée dans les parcours PLC) ;
 - o Mathématiques/sciences (M1 non ouvert en 2013/14, option proposée dans les parcours PLC) ;
 - o Projet de coopération avec l'URCA de Reims à l'horizon de 2, 3 ans pour une formation commune, avec une partie de cours partagés (en visioconférences, des cours en ligne) pour constituer une offre attirante.

*** Mention encadrement éducatif :**

- Parcours CPE.

Effectifs masters enseignement (parcours ou spécialités) 2012-2013

	HIST/GEO	
M1		25
M2		14
Histoire/Géographie parcours agrégation (reçus-collés)		12

	LANGUES	
Allemand M1(cours mutualisés avec M2)		5
Allemand M2		2
Espagnol M1		13
Espagnol M2		18
Espagnol parcours agrégation (inscription reçus-collés)		13
Anglais M1		21
Anglais M2		10
Anglais parcours agrégation (inscription reçus-collés)		1

	LETTRES	
Lettres M1		11
Lettres M2		14
Lettres parcours agrégation (inscription reçus-collés)		3

	SCIENCES	
SVT M1		9
SVT M2		12
Mathématiques 1A		16
Mathématiques parc. AGREGATION 2ème an		7
Mathématiques parc. CAPES 2ème année		19
Mathématiques parcours agrégation (inscription reçus-collés)		6
Sc. Phys. option Chimie 1A		6
SC. Phys. opt Chimie 2A		7

	STAPS	
EPS M1		29
EPS M2		23

	IUFM	
Master adolescence, enseignement, documentation 2ème Année		10
Master adolescence, enseignement, documentation 1ère Année		17
Master arts plastiques 1A		15
Master arts plastiques 2A		20
Master Education Formation EEE Amiens 1A		132
Master E.E.E. Amiens 2A		126
Master E.E.E. Beauvais 1A		58
Master E.E.E. Beauvais 2A		50
Master E.E.E. Laon 1A		32
Master E.E.E. Laon 2A		55
Master E.F. Compétences secondes parcours BPE Amiens 2A **		13
Master E.F. Compétences secondes parcours ECOLE Beauvais 2A **		65
Master E.F. Compétences secondes parcours ECOLE Laon 2A **		45
Master enseignement général formation professionnelle Maths/Sciences 1A	6*	
Master enseignement général formation professionnelle L/HG 1A		7*
Master enseignement général formation professionnelle L/ANG 1A		4*
Master enseignement général formation professionnelle L/HG 2A		4*
Master enseignement général formation professionnelle M/SC 2A		4*
Master enseignement général formation professionnelle L/ANG 2A		4*
Master Politique d'établissement et vie scolaire 1A		17
Master Politique d'établissement et vie scolaire 2A		26
TOUTES SPE		710

* Inscriptions théoriques. La plupart concernent des reçus-collés d'autres parcours

** Parcours pour les reçus-collés

Sous hypothèse d'une hausse à 2 ans de 20% des candidats, on peut estimer les flux à environ 850 inscrits par an. Il faut combiner ces chiffres avec les besoins de l'académie, qui traduit des déficits importants pour certaines disciplines. Ainsi, les besoins d'enseignants en collège/lycée s'élèvent en 2013 à : 80 enseignants en anglais, 24 en allemand, 31 en espagnol, 40 en lettres modernes, 30 en histoire/géographie, 61 en mathématiques, 22 en SVT, 19 en EPS, 14 en documentation.

Un deuxième type de formation initiale est relative à celle des doctorants contractuels dans le prolongement de ce que fait actuellement le service universitaire de pédagogie. Les compétences de l'ESPE seront mobilisées dans cet objectif, notamment dans leur volet didactique et pédagogique.

2. Architecture des formations

A) Principes communs :

Tous les parcours de formations sont construits sur un schéma commun, correspondant aux objectifs d'une formation professionnelle en direction des futurs enseignants et conseillers principaux d'éducation. Les formations seront articulées autour de cinq blocs de compétences (disciplinaire, recherche, didactique, exercice du métier, mise en situation professionnelle), avec l'objectif que les futurs enseignants puissent atteindre un niveau correct dans toutes les compétences. Conformément au Cadre national des formations, les formations prennent appui sur les référentiels professionnels.

Les formations sont construites selon un double principe : assurer le lien entre les enseignements destinés à la formation dans les compétences professionnelles, assurer la continuité des enseignements entre les deux années.

Conformément au Cadre national des formations, ces dernières prennent en compte les programmes d'enseignement et la politique nationale en matière d'éducation. Ces principes sont déclinés dans les contenus concrets de chaque parcours. Les parcours s'inscrivent dans les cadres disciplinaires et de la recherche constitutifs du diplôme national du master.

Les parcours ont également été construits de manière à donner aux étudiants les meilleures chances de réussir au concours, ce qui reste l'objectif premier du M1, et de combiner leurs enseignements et leur stage professionnel en M2 dans les meilleures conditions possibles.

B) Stages :

Les formations articulent des enseignements théoriques et pratiques avec des stages. L'objectif central de l'organisation des stages est le lien entre enseignements et pratique professionnelle.

En M1, il s'agira de stages filés d'observation et de pratique accompagnée sur une demi-journée par semaine tout au long de l'année jusqu'au concours. Cette organisation nous paraît la mieux adaptée pour lier les enseignements avec l'expérience de pratique professionnelle. La période de stage filée débutera idéalement le 15 septembre, au plus tard le 1er octobre ; la durée totale équivaut par conséquent à une période de stage groupé de 5 semaines à 5 semaines et demi.

En M2, les périodes de classe en responsabilité seront répartis sur 2 ou 3 jours selon les types d'enseignements et leurs contraintes spécifiques. Le rectorat privilégiera, outre la qualité des formateurs, la proximité du lieu de formation avec l'université.

C) Blocs de compétences, ECTS, horaires :

Organisation des enseignements par blocs ; pas de cadre semestriel : Pour faciliter l'organisation des enseignements, et favoriser le lien entre les différents aspects de la formation, l'université, comme le permet l'arrêté master et à l'instar de nombreux autres masters professionnels, n'a pas retenu une organisation par semestres, considérée comme trop rigide. Cette organisation de l'enseignement par blocs de compétences plutôt que par semestres permettra d'autre part de réduire les périodes d'examen.

Répartition des ECTS : Afin de décliner ces principes et atteindre l'objectif de permettre aux étudiants d'atteindre un niveau correct dans toutes les compétences professionnelles, la répartition suivante des ECTS a été choisie ainsi :

Pour la première année :

Bloc disciplinaire : 32 ECTS

Bloc recherche : 8 ECTS

Bloc didactique : 13 ECTS

Bloc exercice du métier : 4 ECTS

Bloc mise en situation professionnelle : 3 ECTS.

Pour la deuxième année :

Bloc disciplinaire : 10 ECTS

Bloc didactique : 14 ECTS

Bloc exercice du métier : 6 ECTS

Recherche et situation professionnelle : 30 ECTS.

Volumes horaires : La détermination du volume horaire global tient compte de l'ensemble des tâches qu'auront à accomplir les étudiants. La formation proposée doit permettre à l'étudiant d'appréhender et d'approfondir, par son travail personnel, les contenus des enseignements. Dans l'esprit universitaire, elle ne saurait se résumer à une conception passive d'apprentissage de connaissances ou de gestes. De surcroît, l'objectif est de former de futurs enseignants capables de comprendre, de réfléchir et de questionner leurs pratiques, de prendre de la distance, de théoriser leurs propres démarches.

L'université a par conséquent pris en compte les paramètres suivants. En première année, il faut tenir compte des concours à préparer, qui nécessitent des connaissances importantes, du fait que l'exercice de recherche disciplinaire et la préparation des concours nécessitent un temps de travail personnel importants et indispensables pour la réussite. Il faut également tenir compte du stage filé et du lien entre expérience professionnelle et enseignement théorique et pratique. En seconde année, l'étudiant aura un demi-service d'enseignement. Si l'on prend l'exemple des PLC, ce service représente 9 heures hebdomadaires, induisant des cours à préparer, des corrections de copie, des réunions en établissement, des déplacements, etc. Si l'on suppose un volume de 3 heures de préparation pour une heure de cours donnée en établissement, cela donnerait un volume d'heures consacrées au stage en responsabilité de 36 heures par semaine, ce qui est probablement sous-estimé pour un débutant. Il devra avoir le temps de réfléchir sur sa pratique et de mettre en lien les enseignements reçus avec sa pratique professionnelle. Il devra de surcroît avoir le temps de rédiger son mémoire professionnel dont l'importance pour la formation et par conséquent le poids dans l'évaluation globale est important.

Pour tenir compte de ces paramètres, l'université a retenu comme cadre commun pour tous les parcours une fourchette entre 700h (cas général) et 800 heures (pour les formations comprenant davantage de « travaux pratiques ») de cours

(présentiels ou distanciels) pour les deux ans, hors cours de langues, répartie ainsi :

- une fourchette de 500 à 600 heures de formation pour le M1 selon les parcours (sans ou avec TP) ;
- environ 200 heures de formation en M2.

Application de la fourchette sur les différents parcours

- premier degré: 800h sur 2 ans (600 + 200 environ) hors enseignement de langues,
- PLC - disciplines sans « travaux pratiques » : 700h sur 2 ans (500 + 200 environ) hors enseignement de langues pour les disciplines non linguistiques,
- PLC - disciplines avec « travaux pratiques » (arts plastiques, physique-chimie, SVT, EPS) : 800h sur 2 ans (600 + 200 environ) hors enseignement de langues,
- CPE et documentalistes : 700h sur 2 ans (500 + 200 environ) hors enseignement de langues

Pour tous les parcours, le rapport CM/TD est d'au maximum 50% de cours magistraux, afin de tenir compte des aspects pratiques de la formation et d'assurer une proximité de suivi de l'étudiant.

Sur la base d'une formation de 700h, le cadre suivant a servi de base pour les travaux de préparation des parcours (hors langues).

Répartition horaire par blocs de compétences en M1 pour une formation de 500h :

Disciplinaire : environ 300

Recherche (comprenant la rédaction d'un mini-mémoire ou un stage en laboratoire): environ 20

Didactique : environ 120

Exercice du métier (Tronc commun) : environ 40

Mise en situation professionnelle : environ 30

Répartition horaire par blocs de compétences en M2 (200h) :

Disciplinaire : 65

Didactique : 80

Exercice du métier (Tronc commun) : 40

Mise en situation professionnelle et recherche : 15 h TD d'accompagnement de la rédaction du mémoire

Des mutualisations entre les parcours sont prévues pour les cours de tronc commun et les langues, notamment.

D) Modalités de contrôle des connaissances :

Les modalités de contrôle des connaissances sont communes à tous les parcours et reposent sur des principes simples : une organisation des enseignements par blocs de compétences ; le mode du contrôle continu est privilégié, pour autant le contrôle terminal peut être mis en place en fonction des objectifs pédagogiques.

Chaque bloc est organisé en UE en nombre réduit. Chaque UE peut être composée d'une ou de plusieurs matières. Pour assurer que le diplôme garantisse le niveau requis dans tous les champs de compétences, conformément au texte de la loi, les UE ne se compensent pas.

Des dispenses d'assiduité en TD sont prévues en M1, dans les mêmes conditions que le cadrage habituel de l'université.

En revanche, en M2, les étudiants étant professeurs stagiaires rémunérés, les règles de la fonction publique s'appliquent.

L'évaluation du stage sera réalisée à la fois par l'établissement et par l'université.

E) Tronc commun :

Le « tronc commun » est conçu dans la continuité, selon un principe de progressivité, entre les enseignements de pré-professionnalisation en licence et les deux années de master. Les contenus d'enseignement liés au tronc commun sont pensés en rapport avec les expériences de pratiques professionnelles (dès la licence).

Le « tronc commun » de formation offert à tous les étudiants des parcours proposés portera, conformément au Cadre national des formations, sur les domaines de connaissance communs à tous les enseignants et indispensables à l'exercice du métier. Il aura également pour objectif de renforcer une culture commune à tous les enseignants. Les questions abordées se référeront aux thèmes définis par le Cadre national des formations, en lien étroit avec les référentiels des métiers. Il s'agira par conséquent en particulier de la connaissance du système scolaire et des principes qui régissent la politique scolaire, des principes déontologiques qui définissent les métiers de l'enseignement et de la formation, des processus d'apprentissage des élèves, de la connaissance du socle commun et de l'approche par les compétences, de la diversité des publics et en particulier des élèves en situation de handicap, des méthodes de différenciation pédagogique et de soutien aux élèves en difficulté, du processus d'orientation des élèves, des spécificités de certains niveaux d'enseignement, conduite de classe et prévention des violences scolaires, des méthodes d'évaluation des élèves, de l'enseignement à la laïcité et de la lutte contre les discriminations.

Des mutualisations entre les parcours sont prévues pour les cours de tronc commun.

En première année de master, les enseignements de tronc commun comprendront des cours, conférences et ateliers, organisés non dans une périodicité hebdomadaire systématique, mais lors de journées et demi-journées répartis sur l'année. Ils s'articuleront selon un certain nombre de thèmes choisis annuellement. Le tronc commun comprendra également un enseignement, sous forme de travaux dirigés, pour apprendre aux futurs enseignants à utiliser sa voix, à s'imposer physiquement en cours, comme le module actuel « la voix et le corps » très apprécié des étudiants. Ces enseignements seront évalués, selon leur nature, par un contrôle continu, un QCM portant sur les contenus ou une étude de cas.

En deuxième année de master, année où l'étudiant, devenu fonctionnaire-stagiaire, sera de plus en plus confronté à l'expérience professionnelle, l'objectif est une forme d'appropriation personnelle par les étudiants des contenus d'enseignement. Il ne saurait donc s'agir de tout baser sur de l'enseignement en face à face, même si des conférences devront être organisées pour compléter celles dispensées en première année et si l'étudiant pourra suivre des journées d'étude organisées par les équipes de recherche membres de l'axe transversal ; il faut au contraire mettre les étudiants dans des situations qui correspondent à des modèles pédagogiques souhaités pour l'enseignement en classe, comme la pédagogie de projet. Il s'agira pour l'étudiant d'approfondir une question liée à la situation professionnelle et à un ou deux items du référentiel, mais articulée avec le cursus antérieur et ses motivations, son projet professionnel et de recherche. Ce sujet pourra être choisi dans une liste proposée par l'équipe pédagogique, sous forme d'un questionnement pluridisciplinaire, s'adressant à l'ensemble des étudiants quelle que soit leur mention. Ce travail se traduira sous la forme d'un rapport, dans une perspective d'analyse et de problématisation des questions posées. L'objectif recherché est de faciliter l'entrée progressive dans le métier à travers une démarche permettant la prise de distance et la réflexion. Ce rapport pourrait être le résultat d'un travail mené en commun par plusieurs fonctionnaires stagiaires affectés dans le même établissement, ce qui contribuerait aux échanges d'expérience et à une réflexion sur le métier dépassant le cadre de

la discipline. Les enseignements, sous forme de travaux dirigés, auront pour objectif d'accompagner les étudiants dans la construction de ce rapport.

L'instrument du port-folio paraît très bien adapté pour aider l'étudiant à construire sa propre progression, en particulier dans ce domaine de connaissances, tout en facilitant son suivi par son tuteur. L'ESPE expérimentera dès l'année universitaire 2013/2014 la mise en place du port-folio comme moyen pédagogique avant sa possible généralisation.

Seront appelés à intervenir dans le tronc commun, en fonction des parcours :

- des enseignants-chercheurs spécialistes des thématiques principales, comme la politique de l'éducation ou les processus d'apprentissage, des médecins, des spécialistes de l'addiction, etc
- des enseignants et enseignants-chercheurs de l'actuel IUFM intervenant dans les enseignements du type CSEP (qui comprennent des modules sur le système éducatif français ; l'école maternelle; les droits de l'enfant et la citoyenneté ; les valeurs de l'Ecole ; le socle commun ; la question de l'illettrisme) ;
- des cadres administratifs des services académiques, par exemple pour la question « connaissances et déontologie du service public d'éducation », ou d'autres questions, à convenir avec les services académiques ;
- des maîtres-formateurs ou formateurs en fonction de leurs compétences spécifiques dans un domaine concerné ;
- des inspecteurs du premier et du second degré.

F) Parcours types de formations :

Pour ce point, texte nouveau :

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, la structure des différents parcours se conforme aux préconisations ministérielles et au cadrage défini par l'université (voir plus haut). Les différences en règle générale relativement mineures s'expliquent par des approches pédagogiques spécifiques appartenant aux différents domaines. L'harmonisation des parcours est le résultat des concertations réalisées entre les différentes composantes contribuant aux formations de l'ESPE.

Il reste cependant encore du chemin à parcourir, durant l'année prochaine, pour parachever l'harmonisation des contenus et des approches. Le comité de suivi sera dans ce domaine d'une grande utilité. Par ailleurs, nous pourrions également nous appuyer sur les premiers résultats des conseils de perfectionnement.

Dans l'immédiat, les aspects suivants sont en chantier :

- le parcours arts plastiques, actuellement proposé par l'IUFM, sera adossé à l'UFR des arts, à l'instar des autres formations des professeurs du secondaire liées aux UFR concernées. Il s'agit en particulier de renforcer l'adossement scientifique, afin de faciliter l'aspect initiation à la recherche. Des discussions entre l'équipe arts de l'actuel IUFM et l'UFR des arts sont actuellement en cours. Ils devront aboutir, l'an prochain, à une maquette modifiée ; mais aboutiront, dès septembre à des équipes composées d'enseignants et d'enseignants-chercheurs appartenant aux deux composantes (Arts, ESPE).
- Le tronc commun fait l'objet de travaux de mise en place. L'objectif est de traduire dans la réalité la consigne d'un pourcentage d'intervention de 50% de personnels de l'éducation, convenu avec le rectorat (pour les blocs du tronc commun et de la mise en situation professionnelle), décision qui doit être traduite dans les faits de manière cohérente. Il est prévu que ces enseignements auront lieu, en M1, sous forme de demi-journées à partir d'octobre. Le contenu de ces enseignements correspondra aux principes développés ci-dessus, en conformité avec les textes ministériels. La définition de ces contenus a été élaborée en concertation avec le rectorat. Les

responsables des mentions sont chargés de cette mise en œuvre, en collaboration avec le chargé de mission de la coordination entre les différentes composantes contribuant à l'ESPE.

- Le numérique fait aussi partie de travaux en cours, en particulier pour procéder à l'affichage effectif, dans tous les parcours, de ces enseignements prévus dans le bloc didactique.
- En ce qui concerne les langues, il est préconisé que chaque parcours propose de 20 à 25 heures de cours de langues (d'anglais).
- Concernant le futur M2, un point en particulier fera l'objet d'un travail de conception plus profond l'an prochain, la place du mémoire dans la formation, qu'il faudra concevoir dans le détail, dans son rapport avec les différents apports pédagogiques (disciplinaire, didactique, scientifique, professionnel), en ce qui concerne les critères d'évaluation, la composition des jurys etc.
- La conception du tronc commun en deuxième année, organisé de manière différente du M1, avec une plus grande place pour l'appropriation personnelle des contenus par les étudiants, devra également être affinée pour être opératoire et pédagogiquement efficace.

Ainsi, si notre projet a pu progresser régulièrement, il évoluera, et devra évoluer, durant l'année prochaine et sans doute les années suivantes afin de s'adapter aussi parfaitement que possible à son objectif. La nouveauté du dispositif pédagogique rend indispensable cette nature évolutive.

Tableau schématique de comparaison des différentes maquettes de parcours

M1 (maquettes à 500 heures en M1)	Disciplinaire			Recherche		Didactique		Tronc commun		Mise en situation professionnelle		Total M1		
	Heures	Anglais	ECT S	Heures	ECT S	Heures	ECT S	Heures	ECT S	Heures	ECT S	heures	Anglais	ECT S
Hist-Géo	300	24	32	18	8	155	13	40	4	27	3	540	24	60
Langues	294	0	32	18	8	120	13	40	4	28	3	500	0	60
Lettres Modernes	320	40	32	20	8	100	13	40	4	22	3	502	40	60
Math	275	20	32	18	8	120	13	40	4	27	3	480	20	60
Documentalistes	299	24	32	18	8	132	13	40	4	36	3	525	24	60
Conseiller Principal	275	24	32	18	8	148	13	40	4	27	3	508	24	60

M2	Disciplinaire					Didactique		Exercice du métier (Tronc commun)		Mise en situation professionnelle et recherche		Total M2			Total sans anglais	Total avec Anglais
	heures	Anglais	ECT S			Heures	ECT S	heures	ECT S	Heures	ECT S	heures	Anglais	ECT S		
Hist-Géo	36	24	10			80	14	40	6	15	30	171	24	60	711	759
Langues	65	0	12			80	12	40	6	15	30	200	0	60	700	700
Lettres Modernes	96	40	12			52	12	40	6	15	30	203	40	60	705	785
Math	32	20	10			80	14	40	6	48	30	200	20	60	680	720
Documentalistes	65	24	10			80	14	40	6	15	30	200	24	60	725	773
Conseiller Principal	70	24	10			77	14	40	6	15	30	202	24	60	710	758

M1 (maquettes à 600 heures en M1)	Disciplinaire			Recherche		Didactique		Tronc commun		Mise en situation professionnelle		Total M1		
	Heures	Anglais	ECT S (Heures	ECT S (Heures	ECT S (Heures	ECT S	Heures	ECT S (heures	Anglais	ECT S
mention 1er degré	309	25	32	18	8	177	13	40	4	60	3	604	25	60
ARTS	235	40	32	36	8	216	13	104	4	57	3	648	40	60
EPS	290	24	30	40	8	210	15	40	4	20	3	600	24	60
Phys-chimie	340	20	32	18	8	205	13	40	4	27	3	630	20	60
SVT	385	20	32	18	8	157	13	40	4	27	3	627	20	60

M2	Disciplinaire					Didactique		Exercice du métier (Tronc commun)		Mise en situation professionnelle et recherche		Total M2			Total sans anglais	Total avec Anglais
	heures	Anglais	ECT S (Heures	ECT S (heures	ECT S	Heures	ECT S	heures	Anglais	ECT S		
mention 1er degré	65	24	10			80	14	40	6	15	30	200	24	60	804	853
ARTS	40	40	10			86	14	49	6	25	30	200	40	60	848	928
EPS	50	10	10			70	14	40	6	25	30	185	10	60	785	819
Phys-chimie	65	20	10			60	14	40	6	45	30	210	20	60	840	880
SVT	60	20	10			80	14	40	6	45	30	225	20	60	852	892

G) Cursus pour les étudiants de M2 non admis au concours et offre de réorientation :

Le cursus, préconisé par le ministère, doit permettre aux reçus-collés, qui maintiennent leur projet après entretien et qui ne choisissent pas de se réorienter vers par exemple des formations de formateurs proposées par l'UFR SHSP, de repréparer les concours, tout en ouvrant, à travers les stages, vers d'autres professions du domaine. Cette préconisation s'appuie sur la réalité. En effet, une partie importante des enseignants du primaire actuellement en exercice n'ont pas été admis la première fois. Offrir une seconde chance à des étudiants qui ont réellement les capacités de réussir semble utile si on ne veut pas diminuer de manière trop importante le vivier des enseignants. Toutefois, il ne s'agit pas non plus « d'enfermer » d'autres étudiants dans une situation d'échec. C'est pourquoi, l'entretien doit également proposer une offre de réorientation attractive aux étudiants, notamment ceux dont la probabilité de réussite semble affaiblie par leur rang de classement. D'autre part, le cursus proposé doit être lié à une offre de réorientation vers d'autres formations et, tout en préparant à nouveau au concours, doit comporter une ouverture vers d'autres professions du secteur de la formation. Des passerelles devront notamment être ouvertes vers le master sciences de l'éducation.

Ce cursus comprendra, selon le texte ministériel, « une période de stage dans un contexte professionnel de formation ou d'encadrement des enfants, des jeunes ou des adultes ». La durée prévue est de 8 à 12 semaines. Pour pouvoir préparer à nouveau de manière adéquate le concours, une partie du stage devrait se dérouler dans une école.

Toutefois, une autre partie de la période du stage au moins pourrait permettre une réelle ouverture vers d'autres métiers de la formation. Des initiatives intéressantes ont été réalisées dans ce domaine, appuyées sur un réseau de partenariat local et fondées sur l'idée d'une combinaison de la formation d'enseignant (du primaire) avec la valorisation de débouchés dans les milieux locaux de la formation (partenariat avec des organismes de formation, la Chambre de commerce etc.). Les résultats concrets de cette initiative seront analysés en détail pour étudier la possibilité de l'étendre et de s'en servir pour la mise en place du cursus, qui est envisagée.

Propositions UFR SHSP concernant l'orientation vers d'autres formations : Diverses possibilités d'orientation vers d'autres métiers de la formation sont proposées dans le cadre des M2 de l'UFR SHSP (cf. liste jointe ci-dessous) selon les modalités habituelles d'entrée appliquées à l'ensemble des étudiants postulant pour une inscription dans ces masters (sélection préalable sur dossier, suivie d'un entretien devant la commission prévue à cet effet). Cette offre devrait faire l'objet d'une information générale à l'issue de la proclamation des résultats de l'admissibilité faisant état de l'ensemble des masters 2 disponibles tant à l'ESPE qu'à l'UFR SHSP ou autres UFR.

Un accompagnement individualisé assuré par l'ESPE pourrait être envisagé pour les étudiants qui souhaiteraient, parallèlement au M2 suivi à l'UFR SHSP, tenter une nouvelle fois le concours. Il pourrait prendre la forme d'entretiens individualisés et de demi-journées de regroupement spécifiques (une trentaine d'heures sur l'année) encadrées par des collègues de l'ESPE visant à maintenir les acquis du M1 MEEF et à accompagner les étudiants dans leur préparation personnelle au concours (aide au travail personnel, conseils bibliographiques, corrections de devoirs, entraînement à l'oral...).

Ce dispositif d'accompagnement en marge de la formation reçue en M2 s'adresserait plus particulièrement aux étudiants qui ont échoué mais sont assez proches du niveau critique à atteindre pour être reçus au concours. Il ne faut pas non plus que cette préparation entrave leur réussite au M2 et qu'elle soit donc assez légère.

M2 SHSP envisagés :

En sociologie : Culture et patrimoine, Conduite des organisations et des dispositifs d'insertion

En sciences de l'éducation et de la formation : Ingénierie de la formation d'adultes

Planification et gestion des projets et des politiques d'éducation, Administration et gestion des établissements et structures éducatives.

3. Préparation du projet :

La construction de l'offre de formations n'a pas été facilitée par un calendrier extrêmement serré et l'arrivée très tardive de certains textes officiels (concours). En conséquence, le résultat ne saurait être considéré comme définitif. Des améliorations devront nécessairement être apportées durant l'année de transition.

Si le travail sur les maquettes n'a pu se faire que très tardivement, le processus de préparation de l'ESPE, commencé en janvier, a permis d'avancer considérablement dans le partage des objectifs généraux entre les enseignants des différents domaines de compétence.

En dehors des groupes de travail sur plusieurs aspects (recherche, préprofessionnalisation, tronc commun), des réunions avec des responsables des formations, des réunions internes aux composantes et les travaux de commission mixte avec le rectorat, des discussions entre enseignants actuellement rattachés à l'IUFM et aux UFR ont été organisées.

Elles ont abouti à une grande journée de débats inter-composantes organisée le 25 mars qui a permis le dialogue entre enseignants disciplinaires et didacticiens, dépassant le cadre des coopérations au sein des différentes disciplines. Le débat a été organisé en 3 ateliers autour de a) la place des disciplines dans les futures formations (objectifs disciplinaires ; question de la transmission; comment prendre en compte le niveau de départ des étudiants, comment assurer que les objectifs définis soient atteints) ; b) comment penser la fonction et place de l'alternance dans les futures formations ? (Quels sont les acteurs de l'alternance ? S'agit-il uniquement des formateurs sur le terrain ?, comment articuler l'alternance avec les enseignements du master ?) ; c) l'initiation à la recherche et la diffusion de résultats scientifiques.

Cette journée s'est poursuivie par un dialogue constant au sein des groupes de travail thématiques permettant de

construire le projet ESPE.

Enfin, pour la préparation des maquettes, un « guide de réflexion » commun a été utilisé. Il comprenait une série de questions relatives aux grands principes des formations : la construction de la professionnalité ; la définition des objectifs et leur évaluation ; la progressivité des apprentissages ; le lien entre recherche et professionnalité ; la culture commune ; l'objectif du mémoire ; la coopération au sein de l'équipe pédagogique et le rôle du tuteur.

Commentaire de la lettre des ministères du 17 juin

Le dossier mentionne les difficultés à construire une offre de formation, en raison des délais qui ont été donnés, mais place le projet dans une perspective d'évolution, en considérant que l'année 2013/14 sera une année de transition, montrant ainsi la volonté de poursuivre la construction sur la base du cadrage présenté.

L'architecture et les flux prévisionnels semblent peu maîtrisés.

Compléments demandés

- Question 2 : Nature des dispositifs d'accompagnement des jeunes en stage et en alternance
- Question 9 : Le projet n'est pas précis sur les types de publics accueillis à la rentrée 2013, ainsi que sur les projections en effectifs, (assujettis aux flux, selon votre projet).
- Question 10 : Attention à ne pas réduire le potentiel de formation chez le PLP.

Question 2 : Nature des dispositifs d'accompagnement des jeunes en stage et en alternance.

L'alternance n'est pas conçue comme une simple succession de moments théoriques (université) et de moments pratiques (terrain) ; ces deux moments interagissent l'un sur l'autre et s'alimentent mutuellement. Le suivi de stage personnalisé est un dispositif inhérent à la formation en alternance. Il doit permettre à l'étudiant de réfléchir sur les pratiques professionnelles mises en œuvre en situation réelle de travail sur le terrain et à prendre du recul. Il est lié à un travail collaboratif entre le tuteur ESPE (enseignants ou enseignants-chercheurs impliqués dans les formations MEEF) et celui de l'EPL, dit « tuteur de terrain ». Les deux tuteurs ont leurs spécificités et contribuent, par des regards croisés, à une meilleure construction des compétences professionnelles du futur enseignant. Le tuteur de l'ESPE contribue en particulier à faciliter l'acquisition de compétences professionnelles en articulant les acquis de la formation universitaire avec ceux de la pratique en situation de stage dans un établissement scolaire.

Ce modus operandi est appelé à évoluer en fonction des évaluations effectuées (par les équipes pédagogiques, et par les conseils de perfectionnement). Il reste en particulier à déterminer le mode de suivi du mémoire de fin d'études et la manière dont les différents intervenants (enseignants, enseignants-chercheurs, formateurs, inspecteurs) participent au suivi (en M2) de ce mémoire. Devra également être défini, en conformité avec les textes, le fonctionnement des jurys de mémoire et de qualification professionnelle et la coopération entre les membres de ces jurys (qui évalueront des aspects différents à travers un même objet, le mémoire).

Suivi de stages

Pour les enseignants contractuels en M2 transitoire en 2013/2014 comme pour les fonctionnaires-stagiaires en alternance, un minimum de 2 visites formatives sont prévues, avec une visite complémentaire en cas de difficultés constatées.

La 1^{ère} visite est en principe prévue avant les vacances de Toussaint ; en collaboration avec le tuteur de l'EPLÉ, le référent dresse un premier bilan qui mentionne les points d'appui et les priorités en termes de formation. Chaque visite (1h pour le 2d degré, 1,5h pour le 1^{er} degré) est suivie d'un entretien avec le stagiaire et donne lieu à un compte rendu écrit.

Pour les enseignants contractuels, un bilan de fin d'année est effectué. Pour le second degré, il réunit le référent ESPE, le tuteur de l'EPLÉ, le chef d'établissement et le stagiaire. Pour le premier degré, il réunit le référent ESPE, le tuteur de l'EPLÉ, si possible un représentant de la circonscription et l'étudiant. A la suite de ce bilan, le référent ESPE rédige un compte rendu qui servira de « feuille de route » à l'étudiant l'année suivante pour son année de stage. Pour les fonctionnaires-stagiaires, ce bilan se situera à un moment qui reste pour l'instant à déterminer.

Le référent ESPE gère, de concert avec le tuteur EPLÉ, le chef d'établissement et/ou l'IEN, les difficultés professionnelles éventuelles, procédure qui s'inscrit dans le dispositif d'alerte prévu.

Pour les enseignants contractuels, le référent ESPE évalue le rapport de stage de l'étudiant dans le cadre de l'UE professionnalisation. Pour les fonctionnaires-stagiaires, le tuteur ESPE suivra l'aspect professionnel du mémoire de l'étudiant. Les critères de l'évaluation de ce mémoire, ainsi que la composition et le fonctionnement du jury feront l'objet des travaux à l'automne.

Suivi de la progression de l'étudiant à distance

Le référent ESPE communique très régulièrement avec le stagiaire par Internet (progressions, programmations) et peut assurer la validation de certains items concernant le numérique (voir référentiel du C2I2e). Si le référent suit plusieurs stagiaires, il peut utiliser un espace spécifique sur l'ENT afin de favoriser le travail collaboratif entre pairs et permettre une réflexion distanciée sur la préparation de classe ou les difficultés rencontrées. Le référent ESPE met l'accent sur les articulations nécessaires entre les différents blocs de compétences de la formation et le stage.

Travail collaboratif entre les deux tuteurs

Les regards croisés sont importants dans la construction professionnelle des étudiants. Il est donc fondamental que les référents communiquent et confrontent leurs points de vue (rencontres, rendez-vous téléphoniques, messagerie électronique). On peut également envisager la création sur l'ENT d'un espace unique accessible à tous les tuteurs afin de favoriser la mutualisation.

Une réunion de l'ensemble des tuteurs est organisée mi-septembre, sous la responsabilité des IA-IPR pour le 2d degré, du DASEN ou de son représentant pour le 1^{er} degré.

Pour une bonne circulation des informations entre les deux tuteurs et une complémentarité efficace, le référent ESPE fournit régulièrement au tuteur EPLÉ un axe de travail et d'accompagnement : le document donné précise les thèmes abordés en cours et les points sur lesquels l'observation du référent ESPE devra porter lors de ses visites, de même que les compétences que l'étudiant devra mettre en œuvre durant la période concernée.

Un bilan de fin d'année est organisé (voir ci-dessus).

Question 9 : Le projet n'est pas précis sur les types de publics accueillis à la rentrée 2013, ainsi que sur les projections en effectifs, (assujettis aux flux, selon votre projet).

En ce qui concerne les types de publics accueillis à la rentrée 2013, il s'agit

- des étudiants suivant la formation de préprofessionnalisation en licence. Ces étudiants resteront inscrits dans leurs composantes ;
- des étudiants en première année de MEEF, inscrits à l'ESPE ;
- des étudiants en M2 admissibles, acceptant un contrat (inscrits dans les composantes qui ont porté ces formations, les masters enseignement, en 2012/2013 ; les M2 de l'année d'alternance à partir de 2014/15 seront inscrits dans l'ESPE) ;
- des étudiants en M2 admissibles, refusant un contrat d'enseignement (pas de solution alternative de pratique professionnelle pour ces étudiants) ;
- des étudiants en M2 non admissibles : ces étudiants poursuivent leurs études, mais n'ont pas droit au contrat d'enseignement ; dans la mesure du possible, le rectorat proposera des stages professionnalisants à ces étudiants, cependant, la demande de stages a littéralement explosé cette année (fonctionnaires stagiaires, contrats, stages M1, stage préprofessionnalisation licence) ;
- des étudiants ayant obtenu leur diplôme de master, mais n'étant pas lauréats du concours, ni ayant réussi leur admissibilité (ils pouvaient se présenter aux deux) : en ce qui concerne la mention PE, ces étudiants se verront proposer des cursus (qui conservent en 2013/2014 leur intitulé « Compétences secondes ») ; en ce qui concerne les autres mentions (secondaire), ces étudiants, s'inscriront dans des spécialités autres que leur master enseignement, mais suivront les cours du master 2 leur permettant de se présenter à nouveau au concours. Dans la mesure du possible, le rectorat proposera des stages professionnalisant à ces étudiants ;
- des étudiants disposant déjà d'un master autre qu'un master enseignement dans la discipline du concours : ces étudiants, en conformité avec les textes, et à la demande du rectorat, se verront proposer des blocs d'UE leur assurant un complément de formation. L'offre exacte et son financement font objet de discussions avec le rectorat ;
- des étudiants en réorientation qui peuvent s'inscrire dans le parcours M2 BPE « Besoins particuliers des élèves », formation mutualisée (en grande partie) avec la FC en ASH (préparation CAPA SH) ;
- d'autres étudiants se réorienteront vers les formations professionnalisantes proposées par l'UFR SHSP. Ces formations ne font pas partie de l'offre de formation ESPE, nous n'avons pas à l'heure actuelle, prévu d'ouvrir de formation pour la 4e mention ;
- des fonctionnaires stagiaires, formation assurée et financée pour une partie importante par l'ESPE, à la demande du rectorat. L'an dernier, le coût de la contribution de l'IUFM à la formation des fonctionnaires stagiaires s'élevait à environ 1 million d'euros. En 2013/2014 l'ESPE contribuera à cette formation par la mise à disposition d'enseignants compétents dans ces domaines.
- des fonctionnaires stagiaires de l'enseignement privé qui suivront cette dernière formation

en 2013/2014

- une convention entre l'enseignement privé et l'ESPE, dont la signature est prévue au cours de l'année universitaire prochaine, aura pour objet l'intégration, selon certaines conditions, de futurs enseignants de l'enseignement privé dans les formations MEEF,

En ce qui concerne les flux, le dossier fournit pages 12 et 13 les effectifs en 2012/2013. Nous nous sommes fondés sur ces effectifs pour prévoir les flux en 2013/2014.

A l'heure actuelle l'évolution réelle des effectifs est difficilement appréciable ; elle dépend en particulier de l'impact des mesures gouvernementales sur les choix des étudiants.

Question 10 : Attention à ne pas réduire le potentiel de formation chez le PLP.

La formation des PLP constitue un objectif du projet de l'ESPE car les besoins de l'académie dans ce domaine sont importants ; Cependant, nous sommes confrontés à des effectifs à l'heure actuelle très faibles (un seul candidat se présente aux épreuves d'admissibilité en math/sciences ; 4 étudiants au total sont censés se présenter à ce concours pour les formations lettres/anglais et lettres/histoire) qui ne rendent pas possible d'ouvrir, dans l'immédiat, des parcours spécifiques consacrés à ces formations.

Ce problème, pour lequel il n'existe pas de solution facile, est commun à de nombreuses académies ; en effet, cette filière, paraissant aux yeux de nombreux étudiants moins prestigieuse que les formations PLC, manque beaucoup d'attractivité en raison de l'image parfois négative des lycées professionnels.

Une étude qualitative par entretiens devra être menée pour identifier les freins et permettre le développement d'une communication adaptée luttant contre certains stéréotypes et la mise en avant des intérêts de cette filière, ses établissements et ses élèves.

L'ESPE procédera en deux étapes pour résoudre ce problème. Dans un premier temps (rentrée 2014), il s'agira de mettre en place ces formations sous la forme d'options de parcours PLC (en maths pour math/sciences, en lettres, langues ou histoire pour lettres/anglais, lettres/histoire) , afin d'assurer la continuité des formations sur le double principe suivant :

- Encourager les étudiants à se présenter aux deux concours : CAPES/CAPET et CAPLP
- Proposer cette option comme l'une des réorientations possibles aux étudiants ayant échoué au concours du CAPES/CAPET, qui ont peu de chances de réussite mais souhaitent vivement devenir enseignants

L'avantage de cette solution provisoire, outre le maintien de la formation et la possibilité de communiquer sur son existence tout en bâtissant le projet 2014, est la perspective d'une augmentation du nombre d'étudiants se présentant aux concours de PLP. En effet, l'existence d'un parcours pourra inciter les étudiants se destinant à l'enseignement dans le secondaire à s'intéresser davantage à ces filières et à se présenter, pour certains d'entre eux, aux deux concours, PLC et PLP. Toutefois, cette perspective, présente aussi l'inconvénient de ne pas prendre en compte suffisamment la spécificité de cette filière et par conséquent la nécessité d'une formation entièrement adaptée à ces besoins particuliers. Les nouveaux concours pour les PLC et

PLP présentent par ailleurs des différences plus importantes que par le passé, ce qui pose la question de l'efficacité de la formation. Ce problème est relativisé par le taux de succès plus fort (en raison du faible nombre de candidats) mais il reste posé. Le travail qui sera entamé cette année devra également y répondre. C'est pourquoi, l'UPJV a convenu avec l'URCA de mettre en place une coopération devant aboutir le plus rapidement possible à la réalisation d'une formation à part entière, grâce à la coopération entre les deux établissements et la mutualisation de certains enseignements en particulier grâce à des vidéoconférences et de cours en ligne.

3.2. Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence

Unité d'Enseignement de Professionnalisation Progressive en licence : En licence, l'objectif est de proposer, sur le créneau du jeudi après-midi une unité d'enseignement de professionnalisation progressive aux métiers de l'enseignement à tous les étudiants de licence, quelle que soit leur composante, qui envisagent de devenir professeur dans le premier ou le second degré ou de travailler dans les métiers de l'éducation et de la formation. Il s'agit de permettre à l'étudiant, futur enseignant ou éducateur, d'acquérir les éléments d'une « culture professionnelle » qui ne relèvent pas des cursus disciplinaires. Cette culture professionnelle doit former le futur professionnel à des outils d'analyse de l'institution et des situations pédagogiques.

Cette unité d'enseignement s'organise autour de cours et de TD en lien étroit avec une offre de stages de découverte ou d'observation dans les établissements scolaires tout au long de ce parcours. Cours et stages seront construits de manière cohérente, permettant une confrontation permanente de questions théoriques et pratiques. Ils seront organisés selon un principe de progressivité dans l'acquisition des compétences professionnelles, tout en permettant également des options en L3, avec en particulier l'objectif de renforcer l'intérêt actuellement trop faible pour les métiers de l'enseignement du secondaire.

Ce dispositif débutera à la deuxième année de licence, mais dès la première année, une UE libre de sensibilisation aux métiers de l'enseignement sera également proposée.

L'UE vise à amener progressivement l'étudiant à faire évoluer ses représentations sur les métiers de l'éducation. Elle comprendra des cours relatifs à la connaissance du système scolaire et des institutions et associations impliquées dans l'éducation, à la psychologie de l'enfance et de l'adolescence à la diversité des publics et des besoins, aux méthodes d'apprentissage, à la psychologie etc.

En L1 : Proposition d'une UE libre « Accompagnement à la détermination du projet professionnel vers les métiers de l'enseignement »

Semestre 1 : Découverte milieu professionnel dans le champ éducatif

24H, dont 12h TD et 12 h de stage de découverte : 2 x 2 ½ journées dans différents métiers de l'éducation : Travail réflexif et comparatiste autour des notions : éduquer/enseigner/animer /accompagner qui structurent les métiers de l'éducation.

Evaluation : Dossier personnel construit à partir d'une problématisation des observations

Semestre 2 : Découverte des enjeux du Socle commun de connaissances et de compétences à travers l'entrée culturelle et la mise en évidence de l'interdisciplinarité ou pluridisciplinarité.

24h TD. Objectifs : Connaître les objectifs, les matières scolaires et domaines d'activités structurant le socle commun des connaissances et des compétences; faire évoluer les représentations de l'éducation et de l'enseignement à travers un travail

« biographique » sur le passé scolaire et éducatif des étudiants.

Evaluation : projet personnel interdisciplinaire, avec une mise en pratique de compétences liées à la maîtrise de la langue.

En L2 et L3 : Proposition d'une UE optionnelle « Dispositif de professionnalisation progressive dans les métiers du professorat »

Comptabilisée comme UE optionnelle de 3h hebdomadaires ; possibilité de rejoindre le dispositif à tous les semestres du L2 et du L3.

L2 : Connaissance des missions et des structures du système éducatif. Tronc commun de connaissances pour un public étudiant très diversifié :

Semestre 3 : Découverte des structures et des publics : apport ou renforcement de connaissances

33h sous forme de 2 cours d'1h30 sur 11 semaines. Psychologie de l'enfant et de l'adolescent ; histoire de l'éducation ; philosophie de l'éducation ; sociologie de l'éducation

Evaluation : Examen écrit sur table, 2 questions

Semestre 4 : Découvrir des structures et des publics : comprendre à partir du terrain

33h (dont 12h stage) : Synthèse et Analyse des observations du terrain en relation avec les thématiques des cours du S3.

Evaluation : production d'un dossier individuel qui devra être soutenu oralement pour évaluer les compétences de maîtrise de la langue dans les trois domaines du lire, dire, écrire.

L3 : Enseigner dans le premier et dans le second degré

Semestre 5 : « Des prescriptions officielles aux pratiques réelles et aux apprentissages effectifs »

33h (dont 15h de stage). Stage d'observation : comprendre les choix pédagogiques et observer ses mises en œuvre ; observer l'activité de l'élève. Le Socle commun de connaissances et de compétences : compétences visées et interrogation sur choix didactiques et pédagogiques des maîtres, besoins et activités des élèves. Introduction à la Psychologie des apprentissages.

Evaluation : Epreuve écrite finale, étude de cas.

Options permettant d'orienter le travail vers le secondaire

Semestre 6 : Retour réflexif sur le stage d'observation et de pratique accompagnée

33h, dont 15h de stage d'observation. Préparation à l'observation; analyses et bilans des essais didactiques. Les différentes formes pédagogiques : l'élève et le groupe classe ; didactiques des disciplines. Dans les stages, les étudiants mèneront en binôme ou observeront a minima un projet pluri disciplinaire ou un projet culturel amenant à un projet personnel d'écriture. Evaluation : élaboration d'un dossier individuel où seront évaluées la progression des connaissances didactiques et pédagogiques de l'étudiant ainsi que ses compétences langagières.

Options permettant d'orienter le travail vers le secondaire

La construction de cette préparation pré-professionnelle progressive bénéficiera de l'expérience acquise par l'UFR STAPS qui offre actuellement un ensemble cohérent de cours et de stages dans les associations sportives et en milieu scolaire. Le dispositif de pré-professionnalisation profitera de l'expérience acquise grâce aux coopérations entre l'UFR des Sciences et le Rectorat pour des projets d'initiation aux expériences scientifiques menées par les étudiants volontaires de cette UFR en coopération étroite avec des professeurs du primaire.

Cette offre de sensibilisation aux métiers de l'enseignement aura pour vocation de s'appuyer sur un partenariat stable avec

un réseau d'établissements au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, associé à un vivier de formateurs pouvant suivre les étudiants durant leur scolarité de licence, grâce à la coopération étroite avec les services du Rectorat.

Cette offre de pré-professionnalisation ouverte à tous les étudiants sera d'autre part organisée en cohérence avec des parcours plus spécifiques d'ouverture disciplinaire proposés aux étudiants de licence de plusieurs UFR se destinant au professorat des écoles. Ces parcours « PE » existent actuellement en deuxième et troisième année de trois licences et pourront être élargis à d'autres UFR. Il s'agit d'une option de quelques cours disciplinaires, complémentaires aux domaines enseignés dans ces licences, avec l'objectif de préparer les futurs professeurs des écoles à une meilleure maîtrise des différentes disciplines du socle. Ces parcours mineurs se conforment cependant au principe retenu que l'obtention d'une licence complète dans une discipline paraît une condition indispensable à la formation des futurs enseignants. L'approfondissement des connaissances dans la discipline choisie apparaît en effet comme le fondement nécessaire pour établir ce lien indispensable entre formation et recherche, un des objectifs du futur master professionnel d'enseignement.

3.3. Accompagnement du dispositif EAP

Accompagnement du dispositif EAP : La progressivité de l'entrée dans la professionnalisation doit être assurée au cours des L2 et L3, complétée par une offre de sensibilisation en première année. Pour les étudiants intéressés par un contrat EAP, il faut adapter cette perspective à leur situation particulière. Ces étudiants bénéficient davantage que d'autres d'une expérience concrète sur le terrain qui peut enrichir leur formation d'un point de vue professionnel. Cette expérience de terrain doit être intégrée dans le dispositif de pré-professionnalisation. Les situations rencontrées sur le terrain doivent à la fois induire et enrichir les contenus de leur formation dans le cadre de ce dispositif. Les contenus vont avoir pour but de les outiller dans leurs démarches professionnelles, de leur faire échanger leurs pratiques et de les engager dans une démarche réflexive sur leurs pratiques. Ils ont également pour objectif d'inscrire leurs actions dans un contexte d'exercice en lien avec des objectifs d'apprentissage, d'animation, de prise en charge des élèves.

Une pratique accompagnée sera encouragée en L3 et développée en M1. En M1, les EAP MEEF PE seront réunis dans un groupe d'analyse de pratique spécifique afin de mieux prendre en compte leurs expériences et de répondre aux besoins générés par les actions mises en œuvre sur le terrain.

Modalités : Les 12 heures en établissement sont une charge importante pour les étudiants qui auront également à se déplacer pour rejoindre leur établissement d'affectation. Il est donc proposé une modalité de formation mixte en présentiel et à distance, complétée par un tutorat en L2 et L3. Les étudiants disposeront ainsi de ressources et d'un interlocuteur. Cette modalité de formation se substituera à l'unité de pré-fessionnalisation progressive aux métiers de l'enseignement. Elle donnera les ECTS correspondant à l'UE de pré-professionnalisation selon les règles définies dans les MCC des licences d'inscription. Elle sera évaluée au moyen d'un rapport sur un projet réalisé ou une action menée.

Bilan et adaptations du dispositif EAP : Toutefois, la charge de travail importante que constitue un EAP (12 heures par semaine) peut poser problèmes pour la formation disciplinaire des étudiants en licence. Les premiers éléments de bilan de cette première année indiquent que le dispositif les empêche dans la réalité de participer à de nombreux cours et risque donc de ralentir leurs progrès, alors que le master MEEF doit s'inscrire dans un continuum avec la licence. L'objectif recherché par la réforme étant une formation conduisant à la maîtrise à un bon niveau de toutes les compétences professionnelles, la participation à un EAP ne doit pas paradoxalement constituer un obstacle.

Il est donc essentiel d'adapter si nécessaire ces contrats à la possibilité des étudiants de bien réussir leurs études de licence. C'est pourquoi, l'université a prévu de procéder à la fin de cette année universitaire à un bilan complet des contrats en cours dans les établissements scolaires, organisé par année de formation (de L2 à M1) et par type d'établissement (école, collège, lycée). Ce bilan examinera d'autre part la réussite de ces étudiants aux épreuves disciplinaires pour cerner les problèmes. Ce bilan donnera lieu à des propositions adressées aux services académiques. De son côté, le rectorat s'est engagé, dans le cadre d'une concertation avec l'université, à examiner les modalités à mettre en place afin de favoriser tant la réussite du contrat EAP que celle du diplôme qui demeure l'objectif premier de l'étudiant. Il s'agit, pour l'université comme pour le rectorat de trouver de concert des solutions d'adaptation adéquates aux difficultés qui auront été constatées.

EAP au niveau M1 : Pour les M1, l'établissement d'affectation sera le lieu d'une des périodes de pratique accompagnée. Des solutions d'adaptation du contrat sont à rechercher afin que l'étudiant puisse suivre les autres périodes de pratique accompagnée dans des structures scolaires ou les cycles correspondant aux attentes pédagogiques du master. Ces solutions concerneront environ 4 semaines de stage sur les 6 proposées par la circulaire. L'absence de solution pénaliserait les étudiants en EAP puisque nous limiterions leur expérience à un seul cycle ou au mieux deux pour les professeurs du primaire, ou un seul cycle dans le secondaire. L'objectif est de valoriser l'EAP comme stage de pratique accompagnée de M1. L'utilisation des périodes sous contrat pour effectuer les stages prévus au master est indispensable. Des aménagements du contrat doivent être prévus en ce sens, avec le cas échéant une diversification des lieux d'exercice.

Enfin, il serait souhaitable d'étendre le dispositif EAP aux étudiants non boursiers motivés par les métiers de la formation. En effet, ce dispositif présente l'avantage de permettre aux étudiants de tester sur le terrain leur intérêt pour ces métiers. Si l'on ne peut que saluer le fait de favoriser les étudiants boursiers, il est dommage d'en faire une condition exclusive d'accès à cette opportunité, d'autant que le vivier de candidats, en Picardie, ne permet pas de répondre aux besoins. Nous suggérons l'ouverture du dispositif EAP à tous les étudiants intéressés, avec une priorité d'accès pour les boursiers.

3.4. Participation aux actions de formation continue des enseignants des premier et second degrés ainsi que des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur

Situation actuelle : A l'heure actuelle, l'université participe de manière importante aux formations continues mises en place par les services académiques. Cette contribution se situe à différents niveaux :

- la formation des fonctionnaires stagiaires (dans l'acception présente du terme) durant la première année de leur exercice. ;
- la formation des PES, des professeurs du primaire durant leur première année d'exercice
- différentes formations destinées à des enseignants du primaire, dont C2I2E en formation continue, formation de formateurs
- la formation pour le CAPA SH, en direction des enseignants du primaire et du secondaire, avec 3 options ouvertes pour les premiers, deux pour les seconds.
- la participation à d'autres types d'actions de formation continue, par exemple dans le cadre du PAF.

Pour les deux années à venir (le dispositif s'arrêtera à l'extinction des masters enseignements actuels, avec l'année d'entrée en fonction des étudiants admis de la dernière année de M2, donc à la fin de l'année scolaire 2014/2015), l'université souhaite continuer mettre à la disposition du rectorat le personnel nécessaire pour intervenir dans les formations destinées aux professeurs durant leur première année d'exercice (fonctionnaires stagiaires et PES), à condition que ces heures puissent être réalisées dans le cadre de leur service. Les modalités selon lesquelles le rectorat, de son côté, financera les éventuelles heures complémentaires ou celles des formateurs qu'il aurait préféré à ceux proposés par l'université sont à préciser dans la convention université – rectorat.

Pour les autres types de formation continue auxquels l'actuelle IUFM participe, l'université compte également continuer sa contribution au bénéfice des plans de formation du rectorat, dans le cadre des accords qui feront partie de la convention dont la signature est prévue d'ici début novembre, et en fonction de ses possibilités.

L'importance de la contribution de l'université aux actions de formation continue pilotée par le rectorat témoigne nettement du souhait de l'université de développer, dans le cadre de l'ESPE, une coopération fructueuse avec le rectorat et mutuellement bénéfique.

Développement de la formation continue : Conformément à l'esprit de la loi, la formation continue aura pour objectifs de donner aux enseignants de l'académie des perspectives d'évolution professionnelle, d'assurer l'adaptation nécessaire des enseignants aux évolutions des situations professionnelles, en particulier grâce à la diffusion des résultats des recherches nouvelles utiles à l'enseignement et de permettre ainsi des remises à niveau en fonction des besoins. Concernant les enseignants-chercheurs, il s'agira de former aux méthodes pédagogiques les maîtres de conférences stagiaires, en particulier ceux qui n'auraient pas suivi antérieurement une formation pédagogique, et de proposer aux enseignants-chercheurs en poste des formations le domaine des outils et méthodes pédagogiques, de l'innovation pédagogique et du numérique.

Il est prévu de développer la politique de formation continue selon plusieurs axes :

Le plan académique de formations : Une note du 22 avril 2013 relative à la préfiguration de l'école supérieure du professorat et de l'éducation signée par M. le Recteur de l'académie précise le résultat actuel des discussions qui ont eu lieu à ce sujet entre rectorat et université : « La formation continue des personnels sera pilotée par les services académiques. Elle associera l'ESPE comme opérateur privilégié. C'est donc vers une structure associant l'académie, en sa qualité d'employeur comme maître d'ouvrage et l'ESPE comme co-maître d'oeuvre que nous nous acheminons. Je ne verrai cependant qu'avantage à ce que nous constituions une structure souple et bilatérale d'échanges et de coordination destinée à identifier ensemble les grandes lignes de la maîtrise d'ouvrage de la formation continue des personnels, dont je conserve cependant la charge des arbitrages finaux. »

La structure dont la mise en place est prévue avec l'entrée en fonction de l'ESPE comprendra un petit nombre de responsables de l'ESPE et du rectorat. Elle aura pour fonction de participer à la mise en place de formations innovantes, dans lesquelles l'ESPE participera de manière croissante à l'ingénierie de la formation continue dans le cadre du PAF. L'objectif est, au-delà d'un simple rôle de prestataire qui ne peut s'inscrire dans la durée ni permettre une formation continue à véritable valeur ajoutée de la part de l'ESPE, de développer un véritable partenariat permettant la mise en place d'actions et de programmes de formation continue pérennes, adaptés aux besoins académiques, appuyés sur les

forces de l'université.

La formation continue en direction des enseignants en exercice dans les établissements scolaires dans une perspective d'évolution des carrières : Il s'agit de formations non prescrites par l'employeur, proposées aux enseignants intéressés volontaires. L'université aura le souci de proposer une offre de formation continue tant diplômante (des masters par capitalisation et des DU permettant de se doter de compétences disciplinaires ou pédagogiques complémentaires) que non diplômante (sous forme de modules et de certificats traduisant des compétences spécifiques), permettant « aux enseignants en exercice de rester en contact avec la recherche », d'être au fait « des avancées dans leur discipline ainsi que des évolutions qui traversent les métiers de l'éducation et de la société », pour reprendre les termes de la loi, y compris par des actions de vulgarisation scientifique.

Parmi les projets dans ce domaine que l'ESPE souhaite faciliter en coopération avec les composantes concernées, figure la possibilité pour les enseignants intéressés de réussir l'agrégation interne, d'obtenir le diplôme de master pour ceux qui n'en disposent pas ou de compléter leurs compétences par l'obtention d'un deuxième master, voire de les conduire vers le doctorat.

L'agrégation interne est une perspective de carrière intéressante pour certains enseignants du secondaire. En coopération avec le rectorat qui souhaite contribuer à ces formations par l'attribution de moyens plus importants qu'à l'heure actuelle, des composantes impliquées dans les formations de l'ESPE pourront offrir un choix de cours de préparation plus étendu qu'actuellement dans ce domaine.

Ces projets d'agrégation interne, combinés dans certains cas avec l'agrégation externe, pourront également être construits en coopération avec des universités voisines, comme c'est déjà le cas à l'UFR des Lettres qui a mis en place une formation commune avec l'URCA (Reims).

D'autre part, certains enseignants, par exemple des formateurs chargés de la formation initiale dans le cadre des masters MEEF qui ne disposent pas du diplôme du master, pourraient être motivés à reprendre leurs études universitaires. L'ESPE, en coopération avec les composantes concernées, facilitera leur inscription en les faisant bénéficier, selon les cas, des différentes possibilités de valider leurs expériences. Ces enseignants n'auraient donc pas à valider la totalité des modules de la formation dans laquelle ils s'inscriraient. Il peut s'agir à la fois des masters MEEF que des masters « classiques » (par exemple des masters recherche) au sein des composantes, en fonction des projets de formation.

D'autres enseignants peuvent également souhaiter dans le futur, pour évoluer ou étendre le champ de compétence, obtenir un autre parcours du master MEEF que le leur. Dans ces différents cas, le principe de la VAE cité ci-dessus ainsi que le système de capitalisation d'UE pour obtenir un diplôme sur 2 ou 3 ans seront développés.

Les deux projets, relatifs à l'obtention de l'agrégation interne et du master, pourraient du reste être combinés, en prévoyant des équivalences entre enseignements dans le cadre de la préparation de l'agrégation interne et certaines UE faisant partie des masters (MEEF ou classiques). Dans cette perspective, envisagée à l'heure actuelle par l'UFR des sciences, l'enseignant qui aura préparé l'agrégation interne n'aura qu'un nombre limité d'UE à valider. La durée d'obtention du master pourra par ailleurs être adaptée aux besoins de ces enseignants.

De manière générale, les procédures de la validation des acquis d'expérience seront valorisées au sein de l'ESPE.

Ces possibilités de formation continue seront développées par les composantes participant à l'ESPE en fonction de leurs projets de formation. Elles auront pour ambition de motiver les enseignants en exercice à reprendre des études dans la perspective favorisée par la loi. La coopération avec les services académiques sera également essentielle pour réfléchir ensemble aux mesures incitatives susceptibles d'être mises en place afin de favoriser la formation continue « choisie »

tout au long de la carrière.

Formation de formateurs et de cadres de l'éducation : Dans le domaine de la formation professionnelle, l'ESPE aura entre autres pour ambition de construire, en lien avec l'Education nationale, des formations pour certaines fonctions ou missions importantes, mais actuellement moins valorisées (à titre d'exemple, conseiller pédagogique, conseiller TICE, directeur d'école, responsable de projet). Ces projets dépendent cependant de l'évolution du cadre actuel et des projets ministériels.

Formation continue des enseignants chercheurs : En parallèle, l'ESPE collaborera étroitement avec le service RH formation de l'université dans l'objectif de développer une offre de formation continue cohérente pour les enseignants-chercheurs, notamment dans le domaine des outils et méthodes pédagogiques. Il existe déjà une offre non négligeable dans ce domaine ; il s'agit maintenant de la systématiser, notamment pour les maîtres de conférences stagiaires, en lien également avec certains modules de l'ESPE qui pourraient leur être proposés. Un partenariat reste encore à développer dans ce domaine avec l'Université de Technologie de Compiègne.

Sur la base de ce qui a déjà été développé à l'Université de Picardie Jules Verne pour les nouveaux arrivants, voici ce qui pourrait être proposé aux maîtres de conférences stagiaires :

	Nombre d'heure de formation/session	Nombre de sessions	total heures de formation
Formation et pédagogie			
Rendre étudiants actifs en cours	3	4	12
Favoriser travail des étudiants en TD, en grpe, à la maison	3	4	12
Développer aisance et efficacité face à un auditoire	6	4	24
Séminaire d'échange de pratiques	6	2	12
Méthode et outils d'évaluation des apprentissages	6	3	18
Outils informatiques			
Conception et mise en ligne ressources pédagogiques	6	4	24
Mise en ligne cours (INES)	6	4	24
Conception diaporama pour enseigner	6	4	24
Consulter bases électroniques ressources documentaires	2	4	8
Utilisation de TBI	6	4	30
Connaissance des publics			
Accueil des étudiants à besoins spécifiques	3	2	6
Total	53	39	188

3.5. Organisation territoriale de l'offre de formation et sa cohérence avec la politique nationale de formation dans les domaines MEEF

L'ESPE et ses trois centres :

L'ESPE dispensera des enseignements dans les trois centres de l'actuel IUFM: à Amiens, Beauvais et Laon.

Les enseignements dans le cadre des mentions et parcours au bénéfice des futurs professeurs du secondaire (PCL, PLP, documentalistes) et des CPE se dérouleront exclusivement à Amiens, tout comme la préparation au CAPA SH.

Le nombre de places par centre sera déterminé annuellement par l'université en cohérence avec :

- les objectifs stratégiques assignés à l'ESPE en matière de fédération des compétences et composantes et de renouveau de la formation des enseignants, selon l'esprit de la loi sur la refondation de l'Ecole.
- les enjeux et avantages de la proximité mais aussi ses contraintes ou ses inconvénients ;

Seront notamment pris en compte : le caractère fédératif de l'ESPE et les synergies à rechercher dans ce cadre, la volonté d'ouverture des formations sur l'université et l'extérieur (milieu scolaire, international, etc) et de mixité des cultures de formations, la mise en place d'équipes pédagogiques plurielles (enseignants-chercheurs, enseignants, praticiens), le lien à la recherche et la formation par la recherche, les possibilités de réorientation, les berceaux de stage, les liens avec les établissements et les services académiques, de même que l'équilibre des recrutements des professeurs du 1er degré entre les trois départements.

Dans la mesure où les sites de Beauvais et Laon, se trouvent relativement éloignés du site d'Amiens et par conséquent des centres de recherche et des UFR participant à l'ESPE, un soin particulier sera apporté au renforcement des échanges et de la coopération entre les trois centres, dans la logique de la conception fédérative de l'ESPE et afin d'être en mesure de garantir aux étudiants une égale qualité des formations. De même, il est nécessaire de ne pas enfermer les étudiants des 3 sites dans une perspective uniquement locale. En effet, les exigences de la formation en primaire rendent souhaitable le fait d'inciter les étudiants du parcours professeur des écoles à ne pas réaliser la totalité de leur expérience localement mais, au contraire, à favoriser ouverture et mixité, que ce soit au travers d'échanges entre sites, d'expérience internationale, de lieux de formation ou de lieux de stage, etc.

Par ailleurs, un des avantages de l'ancrage local consiste en la proximité avec les milieux et les organismes de formation autres que l'éducation nationale. Cette proximité pourra être plus particulièrement utile pour faciliter les projets de réorientation de certains étudiants inscrits dans les futurs cursus destinés aux étudiants de M2 non admis. Les filières de formation permettant la réorientation seront, quant à elles, proposées sur le site d'Amiens (UFR SHSP notamment). Conformément aux textes ministériels, il s'agit en effet de ne pas enfermer les « reçus-collés » dans une perspective professionnelle unique.

Enfin, des actions de formation continue dans le cadre du plan académique de formations continueront à être dispensées, et même développées, par ces centres. La proximité avec les établissements scolaires et donc les besoins et acteurs locaux est, en effet, un avantage certain pour cela.

En tout état de cause, l'avenir et le dynamisme des centres de Beauvais et Laon se situe ainsi à la fois dans le cadre de

missions spécifiques et dans le resserrement des liens avec les UFR participant et le centre d'Amiens.

Les coopérations inter-universitaires dans le cadre de certaines formations :

Il existe un décalage regrettable entre les besoins en enseignants pour certaines formations et l'intérêt des étudiants pour ces dernières. En dehors de quelques parcours du secondaire dont les effectifs sont relativement faibles, il s'agit en particulier des professeurs des lycées professionnels.

L'UPJV a décidé d'exploiter de concert avec l'URCA de Reims, dans le cadre du PRES UFECAP, des possibilités de coopération dans le domaine des formations à faible effectif. Dans l'immédiat, les deux universités privilégient la possibilité de maintenir la préparation PLP en l'inscrivant au sein des parcours du secondaire correspondants, mais les deux universités sont conscientes que cette solution, en raison des spécificités du métier des professeurs des lycées professionnels est imparfaite. L'UPJV et l'URCA vont par conséquent mettre en place un groupe de travail pour étudier la mise en place de formations communes dans ce domaine (PLP) et dans celui des formations à faibles effectifs. Ces dernières doivent présenter un intérêt supérieur à l'inscription dans une autre université. Elles pourront en particulier comprendre un certain nombre d'enseignements à distance.

A l'heure actuelle, il existe déjà une coopération qui fonctionne sur ces bases ; il s'agit de la préparation de l'agrégation externe et interne en lettres partagée par les deux universités.

Des contacts ont également été pris avec l'Université de Rouen, afin d'étudier d'autres possibilités de coopération pour des filières à effectifs faibles. Ces coopérations pourront, dans l'avenir, contribuer à combler l'important déficit en enseignants dans certains domaines.

3.6. Dispositif permettant l'acquisition de compétences en langues

Toutes les formations de l'ESPE intègrent un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère, généralement l'anglais, en référence au cadre européen commun de référence pour les langues.

En raison du niveau d'exigences des nouveaux masters relatifs à l'acquisition de toutes les compétences professionnelles, il n'est pas envisageable que les étudiants puissent rattraper à ce niveau d'enseignement un éventuel retard important par rapport à l'objectif fixé, le niveau B2, dit niveau autonome. Cet objectif ne saura être atteint que grâce à un effort continu, tout au long des études scolaires et universitaires.

La politique linguistique appuyée sur la Maison des langues est un axe fort de la politique de l'UPJV, à laquelle elle consacre d'importants moyens : 2 postes sont créés cette année à cet effet (dans le cadre des postes affectés par le Ministère pour la réussite en Licence), d'autres le seront dans l'avenir. L'université se fixe comme but que tous les étudiants aient les moyens d'atteindre un niveau B2 dans une langue à la fin de la licence

Actuellement, tous les étudiants ont à leur disposition, dans toutes les formations, des cours de langues, parfois cependant de manière discontinue (des cours offerts un semestre sur deux). Il s'agira de compléter progressivement, dans la mesure des moyens disponibles, cette offre en introduisant dans toutes disciplines la possibilité d'une formation en langues à tous les semestres. D'autre part, les étudiants ont également à leur disposition des cours et les moyens d'auto-formation offerts par la Maison des langues.

Dès la rentrée prochaine, les étudiants de licence seront informés de l'obligation pour tous d'atteindre un niveau B2 dans une langue à la fin de la licence. Pour les aider à se situer d'emblée, l'université met à leur disposition une possibilité de

test, proposée par la Maison des langues. Cette offre sera étendue à tous les étudiants.

L'université mettra également progressivement en place une possibilité de certification pour tous les étudiants. En coopération avec l'URCA (Reims), l'UPJV a mis en place une nouvelle certification appelée CELU, d'un maniement plus facile que le CLES, ce dernier demandant des moyens humains et financiers très élevés.

Les résultats de cette certification – ou d'autres certifications en langues qu'il est possible de passer à l'université ou dans d'autres institutions – seront inclus dans le supplément au diplôme, dont la présentation sera complètement revue par ailleurs.

Au niveau du master, l'enseignement en langues continuera à se situer dans la perspective d'une maîtrise d'une langue au niveau autonome. Une grande variété d'exercices pourra être proposée, y compris du travail sur des textes liés aux programmes de concours. Les étudiants continueront à avoir la possibilité de passer une certification. Dans ce cadre général, chaque parcours dispose de toute latitude pour définir ses propres objectifs pédagogiques.

En ce qui concerne la mention MEEF du premier degré, l'offre de formation en langues comprendra un nombre de cours plus important, en raison du fait que les enseignants devront eux-mêmes enseigner la langue étrangère dans leurs classes. En déclinaison du principe défini plus haut – d'une adaptation des objectifs aux besoins de chaque formation – ces cours de langue comprennent une forte composante didactique.

Faire acquérir à tous les étudiants un niveau d'autonomie dans au moins une langue, n'est pas tant un objectif en soi qu'un moyen facilitant l'ouverture intellectuelle. Connaître d'autres pays pour y avoir séjourné, comprendre d'autres fonctionnements institutionnels et scolaires facilite cette capacité de distance indispensable avec ses propres pratiques, représentations et attitudes. C'est pourquoi, il est indispensable de proposer des possibilités de séjour à l'étranger dans le cadre du master MEEF. Grâce aux coopérations déjà existantes, aussi bien au niveau de l'université en général qu'en ce qui concerne l'actuel IUFM (partenariats dans le cadre de coopérations régionales avec la Thuringe et University of Oklahoma, nombreuses coopérations bilatérales), l'ESPE peut permettre aux étudiants de réaliser des expériences à l'international en particulier dans le cadre scolaire. Malgré les obstacles techniques, l'ESPE ambitionne en particulier de remplacer, pour les étudiants intéressés, certaines périodes de stage par des expériences professionnelles à l'étranger. Seront susceptibles d'être concernés tous les futurs enseignants, quel que soit leur parcours. Ce type de dispositif est à rapprocher, dans l'idée, du programme de mobilité Jules Verne existant dans l'éducation nationale.

3.7. Dispositif permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement

La loi sur la refondation de l'école, les référentiels professionnels et les autres textes ministériels insistent sur l'importance de la prise en compte du rôle du numérique dans la formation. La formation à l'acquisition des compétences numériques sera fondée sur le principe de former *au* numérique et *par* le numérique.

La formation au sein de l'ESPE permettra à l'étudiant d'acquérir des compétences numériques nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant ; de prendre en compte les évolutions pour proposer des démarches d'enseignement innovantes. Il est indéniable qu'il existe un impact des technologies numériques sur les compétences cognitives et les attentes d'apprentissage. La formation permettra également de mettre en place d'autres modalités de formation que celles traditionnellement utilisées: les enseignements dispensés devront être un modèle pour les étudiants. Ainsi, les enseignants

de l'ESPE auront bien sûr eux-mêmes recours aux outils numériques dans leur enseignement. Les formations initiales prévoient en principe une UE obligatoire « Pédagogie numérique » dans chaque semestre de master, identifiée dans le bloc didactique, même si le numérique irrigue toute la formation.

Toutefois, il ne sera pas possible dans l'immédiat de réaliser la totalité du programme. Un effort de formation devra au préalable élargir le vivier de formateurs potentiels, grâce à des stages et aux formations de formateurs prévues dans le cadre ESPE. L'ESPE compte beaucoup sur la coopération avec les services du rectorat qui dispose d'un vivier d'enseignants très compétent, et qui pourra aider l'ESPE à augmenter rapidement son potentiel de formateurs.

Un enseignant chargé du numérique coordonnera cette politique et l'enseignement permettant l'acquisition des compétences utiles dans ce domaine. Il s'agira d'une formation hybride, avec des cours en présentiel et à distance. Le volume horaire envisagé est de 12h en présentiel et de 5h à distance, en M1 comme en M2.

L'Université Numérique en Région Picardie (UNRP) est un acteur régional important concernant l'utilisation du numérique dans l'enseignement supérieur régional. Les premières phases du projet UNRP ont permis le financement et l'installation d'infrastructures réseaux adaptées à l'université ainsi que le développement des services numériques au sein de celle-ci. Ses nouvelles actions visent à développer et promouvoir l'ensemble des usages du numérique, y compris les plus innovants. L'UNRP aura donc toute sa place au sein du projet ESPE en proposant un appui à la mise en place des dispositifs de formation hybrides (présentiel et à distance). L'UNRP propose également des formations aux outils de production de ressources pédagogiques ainsi qu'aux outils de diffusion de ces ressources.

Les contenus de la formation s'articuleront selon les principes suivants :

Maîtrise de l'environnement numérique de travail. M1 et M2 : plateforme moodle TUTELEC, identification des personnes ressources TIC et leurs rôles ; M2 : maîtrise de l'environnement numérique scolaire (ENT scolaire, outil d'évaluation et de suivi pédagogique)

Travail en réseau, production collaborative et travail à distance. M1 : Rechercher, produire, indexer, partager et mutualiser des documents, des informations, des ressources ; M2 : Contribuer à une production numérique ou à un projet collectif au sein d'une équipe dans un contexte scolaire

Responsabilité professionnelle liée aux usages du numérique : A répartir en M1 et en M2 (identité numérique, droit à l'image, droit d'auteur, droit des personnes, filtrage internet et sécurité informatique, charte informatique, confidentialité des données, critères de contrôle de validité des informations)

Connaissances des outils et acquisition d'une culture numérique, en M1 et M2 : Ressources et services numériques de sa discipline (ressources multimédia, tablette, TBI, TNI, web2, boîtiers de vote, logiciel audio, vidéo, de conversion, manuels numériques, etc....) ; Prise en main des outils numériques ; Veille numérique réflexive (institutionnelle, pédagogique et scientifique)

Conception de situations d'enseignement intégrant des ressources numériques en M1 et M2 : Conception de situations d'enseignement où l'enseignant utilise seul des ressources numériques (logiciels généraux ou spécifiques et/ou mettant en œuvre des démarches de recherches d'informations) ; Conception de situations d'apprentissage faisant utiliser le numérique aux élèves (en tenant compte de la diversité des publics et des modalités de travail différenciés) ; Conception de situations ou de modalités de formation à distance.

Mise en œuvre pédagogique. M2 : Conduite de situations d'apprentissage diversifiées en tirant parti du potentiel des outils numériques, gérer l'alternance entre les activités utilisant les outils numériques et celle qui n'y ont pas recours ; Utiliser l'outil numérique pour accompagner, tutorer les élèves dans la réalisation de leurs travaux, leurs projets, leurs recherches ; Anticiper un incident technique ou savoir y faire face.

Mise en œuvre de démarches d'évaluation. M1 : Identifier les compétences des référentiels (B2i, Socle de compétences). M2 : S'intégrer dans une démarche collective d'évaluation des compétences ; Utiliser des outils d'évaluation et de suivi pédagogique.

Analyse réflexive des usages du numérique dans les pratiques pédagogiques : Porter un regard critique et réfléchi sur les évolutions induites par le développement des usages des technologies numériques. Comment le numérique modifie-t-il les gestes professionnels de l'enseignant. M1 : Analyse de ressources numériques (vidéos de séances intégrant les outils numériques), référence à des travaux de recherche liant savoirs, apprentissages et outils numériques ; Formation permettant la sensibilisation et l'éducation des élèves à des usages raisonnés des technologies numériques pour leur faire acquérir une culture numérique. M2 : Pratique professionnelle et contexte d'exercice (alternance) ; Analyse *a posteriori* de séances mises en œuvre devant les élèves.

Dans l'esprit d'une formation professionnelle en alternance, les tuteurs de terrain devront encourager les étudiants à utiliser à bon escient le numérique sur leurs lieux de stage, à porter un regard critique sur les usages pédagogiques mis en œuvre dans les classes, à élaborer des ressources adaptées aux élèves ainsi qu'à utiliser les outils collaboratifs afin de communiquer.

Modalités de contrôle des connaissances : Approche par compétences, utilisation de l'e-portfolio pour la constitution d'un dossier numérique de compétences prenant appui sur le référentiel C2i2e. L'établissement utilisera l'ENT existant sous Moodle (TUTELEC).

Le C2i2e n'étant plus un certificat exigé pour la titularisation, il sera proposé aux étudiants sur la base du volontariat.

Par ailleurs, il existe un projet de formation conçue sur les semestres 2 à 4 du master MEEF premier degré, sous l'intitulé « Parcours TICE : Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement ». Celle-ci pourra constituer, dans l'avenir, une offre de formation possible au sein de celles qui sont proposées comme alternatives à la 4^{ème} mention du MEEF, ou bien un parcours au sein d'un master MEEF, ou sous forme de module de formation continue. Les délais trop courts pour la mise en place de l'ESPE n'ont pas permis d'examiner ce projet intéressant dans sa cohérence et de le comparer avec d'autres formations comparables à l'université. Ce projet constitue néanmoins une perspective possible qu'il s'agira d'approfondir. Le projet ne vise pas seulement l'apprentissage des technologies en matière d'apprentissage mais s'articule également autour de la notion de gestion de projets de formation, permettant de penser un projet intégrant les TICE depuis l'établissement d'un cahier des charges jusqu'à sa mise en œuvre pour former des professionnels de la e-formation avec des débouchés diversifiés.

Compléments demandés par les ministères :

Question 6 : Concernant les formations au numérique, est-il possible de bien

préciser la nature et les modalités prévues pour chaque année de master ainsi que les dispositifs spécifiques de validation de compétences demandées aux futurs enseignants ? Il faut nous signaler toute difficulté à assurer la préparation au C2i2E.

Conformément aux précisions figurant dans le dossier d'accréditation, les formations au numérique seront dispensées dans le MEEF en M1 (12H) et en M2 (8h) dans l'UE pédagogie numérique au sein du bloc didactique. Ces formations permettront d'assurer la préparation au C2i2e. La formation et le suivi seront assurés par des enseignants de l'ESPE certifiés du C2i2e.

Ce dispositif de suivi et d'évaluation des compétences permettra à l'étudiant de construire progressivement son dossier de compétences en fonction des formations en présentiel, des retours des formateurs et des expérimentations mises en œuvre lors des stages.

Le dossier pourra comprendre des activités intégrant des TICE mises en œuvre pendant les stages, accompagnées de travaux d'élèves, une étude sur les points juridiques, une enquête de terrain concernant l'usage du numérique dans les différents établissements, une trace des évaluations du B2i, des analyses des activités de classe.

A partir des travaux déposés sur TUTELEC (la plateforme de l'ESPE) les enseignants apporteront une aide individuelle ou collective aux étudiants sur leurs travaux personnels ou collectifs.

Il n'y a pas de difficulté particulière pour assurer la préparation du C2i2e.

3.8. Dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques

Une des raisons les plus importantes qui a justifié la réforme de la formation des enseignants est, selon les termes même de la loi, la faiblesse des résultats du système scolaire, mise en relation avec les insuffisances de la formation des enseignants. Toutefois, il ne suffit pas de vouloir repenser la formation des enseignants dans le cadre de la mise en place des ESPE, il est indispensable que l'effort d'adaptation et la volonté d'innovation soient constamment à l'œuvre pour continuer ce projet. Il faut donc instaurer, au sein même de la nouvelle institution, une véritable culture de l'évaluation.

Quatre dispositifs sont prévus permettant aux étudiants, devenus fonctionnaires-stagiaires en M2 et particulièrement aptes alors à proposer des évolutions en fonction de leurs propres besoins, de participer à l'évaluation des enseignements.

Le premier est constitué par les enquêtes bi-annuelles organisées par l'université pour toutes ses formations (une année les licences, la suivante les masters), par le moyen d'un questionnaire permettant d'évaluer le bon fonctionnement des formations. Les résultats de ces enquêtes sont examinés par les conseils de perfectionnement et la commission d'évaluation des formations de la composante. Dans le cas de l'ESPE, il s'agira du COSP.

Ce premier niveau pourrait être utilement complété par des évaluations qualitatives périodiques permettant de suivre l'évolution des représentations des étudiants à l'égard de ces formations. La richesse d'un contenu qualitatif est en effet

particulièrement utile dans une période de mise en place de formations nouvelles.

Un deuxième niveau est constitué par les commissions paritaires pédagogiques réunissant au moins une fois par an les enseignants, les BIATSS et les étudiants de chaque mention ou parcours pour établir un bilan annuel de la formation. Elles examineront les questions organisationnelles et pédagogiques concrètes de la formation. Elles transmettent un bilan annuel de fonctionnement aux conseils de perfectionnement, selon la procédure adoptée par l'université.

Les représentants des étudiants participeront également aux conseils de perfectionnement, réunis au moins une fois par an au niveau de la mention (pour la formation des professeurs du primaire et des conseillers d'éducation) et du parcours. Ces conseils seront composés de 8 à 10 membres, avec un tiers de professionnels de terrain, un tiers de représentants des enseignants-chercheurs et enseignants et un tiers de représentants des étudiants et BIATSS.

Les conseils de perfectionnement sont chargés d'examiner l'adéquation des contenus pédagogiques et des enseignements par rapport aux compétences à atteindre dans le cadre de la formation et de proposer des évolutions de la formation.

Enfin, les élus étudiants pourront également contribuer, par le rôle qu'ils exercent, à l'évaluation des enseignements, en particulier au sein du conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

3.9. Modalités d'évaluation des étudiants

Les modalités de contrôle des connaissances ont été déterminées pour que le diplôme garantisse le niveau requis dans tous les champs de compétence et pour que l'organisation des évaluations soit compatible avec les contraintes calendaires. Ces modalités sont communes à tous les parcours et reposent sur des principes simples :

- une organisation des enseignements par blocs de compétences
- chaque bloc est organisé en UE en nombre réduit
- chaque UE peut être composée d'une ou de plusieurs matières.
- le mode du contrôle continu est privilégié,
- pour autant le contrôle terminal peut être mis en place en fonction des objectifs pédagogiques
- pour assurer que le diplôme garantisse le niveau requis dans tous les champs de compétences, les UE ne se compensent pas.

Des dispenses d'assiduité en TD sont prévues en M1, dans les mêmes conditions que le cadrage habituel de l'université. En revanche, en M2, les étudiants étant professeurs stagiaires rémunérés, les règles de la fonction publique s'appliquent. L'évaluation du stage sera réalisée à la fois par l'établissement et par l'université.

Compléments demandés par les ministères

Question 8 : Quels sont les dispositifs prévus pour assurer les évaluations des

stages par l'ESPE et l'académie ?

Les tuteurs ESPE et de terrain joueront un rôle essentiel dans l'évaluation des stagiaires, car ils seront chargés de suivre ces derniers, de porter un regard croisé sur leurs pratiques professionnelles, de rédiger des rapports et de participer à la notation au sein du bloc « mise en situation professionnelle ». D'autre part, une commission ad hoc réunissant les responsables stage côté ESPE et des responsables du rectorat, sera chargée de suivre le bon fonctionnement et de résoudre les éventuels problèmes ; enfin, en ce qui concerne l'évaluation non pas des stagiaires, mais des stages et de leur bon fonctionnement, les conseils de perfectionnement seront chargés de ces aspects. Leurs recommandations devront être reprises par les conseils de l'ESPE.

Pour le M2, l'évaluation notée du stage en alternance et de sa traduction dans le mémoire de fin d'études, les critères de notation croisée entre professionnels et universitaires (critères professionnels, scientifiques, didactiques) feront l'objet de travaux dès la rentrée. Il nous est impossible de donner une réponse précise dans l'immédiat. Il est vital de bien penser la forme exacte de cette évaluation, la définition des critères précis, le rapport entre les différents aspects etc.

Nous sommes conscients de l'importance de cette question, c'est pourquoi nous préférons procéder à un examen approfondi de cette question, pour construire un processus d'évaluation cohérent, efficace et clair, une fois les nombreux problèmes de mise en place de l'école et du M1 résolus.

3.10. Dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques

L'accompagnement des étudiants en situation de handicap est une obligation réglementaire. L'université ambitionne répondre au mieux aux obligations de la loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées », obligations déclinées par les deux chartes *universités-handicap* signées par le *Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche* et la *Conférence des Présidents d'Université*. L'université s'engage à accompagner les étudiants à besoins spécifiques qui se signalent en cours de cursus. Ces accompagnements se mettent en place de la manière suivante : suite à l'analyse des besoins par la structure et en collaboration avec une équipe plurielle, notamment les services des SUMPPS et les composantes, l'université définit et coordonne la mise en œuvre des aménagements nécessaires à la compensation des conséquences du handicap au cours de la formation afin de garantir l'acquisition, à l'obtention du diplôme, des mêmes compétences que n'importe quel étudiant ainsi que le développement de l'autonomie (tiers-temps, édition des examens en braille, prêt d'ordinateurs, prêt de matériel d'enregistrement, preneur de notes, secrétaire d'examen, logiciel de reconnaissance d'écriture, etc). La chargée de mission handicap coordonne le réseau de référents handicaps des composantes, ce qui renforce le suivi des étudiants. Du matériel spécifique a également été acquis par les bibliothèques (loupes électroniques).

Notre établissement est confronté, depuis la signature de la première charte en 2007, à une évolution importante de la population des étudiants handicapés aussi bien *quantitative* (avec une très forte augmentation des effectifs en cinq ans) que *qualitative*. L'augmentation du nombre de handicapés entreprenant des études à l'UPJV et la grande diversité des

situations ont conduit l'université à mobiliser de plus en plus de ressources au sein de l'université mais aussi en externe afin de mener un travail partenarial pluridisciplinaire, seul capable de répondre à ces nouvelles exigences. Il faut souligner que l'augmentation des situations de handicap évolutif implique, outre la définition d'un *Plan d'Aménagement de l'Étudiant* au début d'année universitaire, la mise en place d'un suivi tout au long de l'année universitaire veillant à l'ajustement des conditions d'accompagnement en fonction des modifications de la situation de santé.

Ces missions d'accompagnement ne peuvent s'entendre sans développer des actions de sensibilisation et de formation pour une meilleure information et compréhension des handicaps et une meilleure inclusion au sein de l'établissement. Ce travail se développe à la fois auprès de la communauté étudiante, de la communauté des personnels (enseignants et administratifs), qu'auprès des partenaires externes. De par ces actions, l'université participe à la définition et la mise en œuvre d'une stratégie handicap transversale de l'établissement dont l'objectif est de concevoir une université accessible pour tous.

La charte université-handicap signée en 2007 a créé une dynamique permettant d'accélérer la mise en œuvre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette charte a favorisé la poursuite d'étude dans tous les niveaux du cursus universitaire.

La question de l'accueil de publics à besoins spécifiques ne se résume pas à ces actions. Elle est directement liée à un aspect de la formation des futurs enseignants. Parmi les points les plus importants qui font l'objet du tronc commun figure la connaissance de la diversité des publics et en particulier des élèves en situation de handicap, des règles à adopter et des méthodes pédagogiques à envisager. Au travers de ses formations existantes (licence professionnelle, DU), l'université a développé des modules spécifiques de formation dans le domaine. Des adaptations permettront de déployer ces enseignants dans le tronc commun des formations de l'ESPE.

La réelle compréhension de ces problématiques s'enrichira du rôle actif que les étudiants devront jouer eux-mêmes dans l'intégration de leurs camarades à besoins spécifiques.

4. Organisation de la mission de coordination

4.1. Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et de formations impliquées dans le projet.

Les futures formations dans le cadre de l'ESPE pourront s'appuyer sur un ensemble d'équipes composées

- * d'enseignants et d'enseignants-chercheurs de l'actuel IUFM ;
- * d'enseignants et d'enseignants-chercheurs des autres composantes de l'université qui participent aux formations dispensées par l'ESPE, en premier lieu les composantes portant les parcours PLC ainsi que l'UFR SHS-Philo ;
- * de formateurs par ailleurs en poste dans des établissements scolaires (associés, temps partagés, PEMF, DEA...)
- * des inspecteurs de l'éducation nationale.

Le principe posé par l'université, en cohérence avec la conception fédérative de l'ESPE et la volonté de constituer des équipes plurielles et ouvertes est qu'aucun enseignant ou enseignant-chercheur n'a vocation à enseigner uniquement dans les formations dispensées par l'ESPE.

Le potentiel en enseignants et enseignants – chercheurs de l'actuel IUFM (état 30 avril 2013)

IUFM	Agrégés	C.P.E.	Certifiés	IEN	Maîtres de conf.	P. Orient.	P.L.P	Prof. EPS	Prof. Ecole	Prof. Univ.	autres	Total
Centre Amiens	15	2	18	1	19	1	4	1	9	1	2	70
Centre Beauvais	5	0	11	0	6	0	0	1	2	0	0	25
Centre Laon	6	0	10	0	3	0	0	2	2	0	0	23
Total général	26	2	39	1	28	1	4	4	13	1	2	121

La composition du potentiel en enseignants de l'actuel IUFM est caractérisée par un nombre relativement faible d'enseignants-chercheurs et un nombre insuffisant de professeurs associés.

Pour traduire les orientations définies par la loi, un rééquilibrage est à opérer afin de développer la proportion d'enseignants-chercheurs dans les trois centres de la future ESPE.

D'autre part, il est prévu d'augmenter la proportion de temps partagés et de professeurs associés, afin d'atteindre un pourcentage plus important d'intervenants en lien direct avec le terrain.

Il serait souhaitable dans ce contexte que les postes mis à disposition régionalement par le gouvernement dans le cadre de la politique de créations d'emplois en faveur de la formation des enseignants (1000 postes prévus a priori nationalement) puissent être affectés en équivalents temps plein à ce projet.

Le potentiel en enseignants et enseignants-chercheurs des autres composantes de l'université : formations des professeurs du secondaire

Potentiel structurel des composantes impliquées dans la formation des professeurs du secondaire.

Emplois	ARTS	HIST GEO	LETTRES	SHS	SCIENCES	STAPS
PR	8	8	11	25	53	2
MCF	15	25	17	53	142	11
ATER		1	1	1	2	4
PAST	8		3	2	5	
Second degré	3	2	2	6	13	13
TOTAL	35	36	36	95	216	30

Les enseignants et enseignants-chercheurs des composantes ci-dessus interviennent majoritairement dans les formations destinées aux futurs PCL et PLP, et en formation continue, agrégation et pour la formation des MCF stagiaires.

Les équipes intervenant dans le domaine disciplinaire ou de la recherche sont très majoritairement, mais non exclusivement, composées de PR ou de MCF, avec des variations selon les UFR. Tous les enseignants-chercheurs pouvant en principe intervenir dans ces formations, ce sont les réunions au sein des UFR ou des départements qui procèdent au choix des enseignants intervenant dans ce domaine, de manière consensuelle et en fonction des questions au programme des concours.

3. Vivier de formateurs 1^{er} et 2nd degré :

Premier degré : Le tableau ci-dessous récapitule le vivier actuel de ressources académiques en formation : état indicatif à la date d'observation de ce jour, susceptible d'évolution post-rentrée, avec les résultats des mouvements des personnels.

PEMF : professeurs des écoles - maîtres formateurs (= détenteurs du CAFIPEMF)

MAT : maîtres d'accueil temporaires (d'un ou plusieurs stagiaires)

DEA : directeurs d'école d'application (= détenteurs du CAFIPEMF)

CPC : conseillers pédagogiques de circonscription

CPD : conseillers pédagogiques départementaux

(les CPC et CPD justifient également de la détention du CAFIPEMF).

Départements	PEMF	MAT	Autres: PE titulaires du CAFIPEMF	DEA	CPD	CPC	IEN 1er degré et IENA	Total
Aisne	22	62	18	5	5	26	14	152
Oise	42	200	25*	13	3	39	20	342*
Somme	24	75	5	8	10	24	14	160
TOTAL	88	337*	48*	26	18	89	48	654*

Second degré : Vivier de formateurs du Plan de formation des professeurs stagiaires du second degré (2012-2013)

PCL		PLP	
Allemand	5	Arts appliqués LP	4
Anglais	5	Economie Gestion LEGT et LP	7
Arts plastiques	2	Lettres-Anglais	7
EPS	13	Lettres-histoire	6
Histoire-Géographie	3	Maths-Sciences	3
Lettres	9		
Mathématiques	2		
Philosophie	2		
Sciences Physiques et Chimiques	13		
Professeurs documentalistes	1		
CPE	8		

L'ESPE se fixe comme objectif de profiter au maximum de toutes les compétences pouvant être mises à la disposition de l'école par les services académiques. L'application concrète de cet objectif fera l'objet de la convention que l'ESPE doit signer avec les services du rectorat d'ici novembre (voir point 4.2., Interactions avec le rectorat). Ces personnels seront partie intégrante des équipes pédagogiques.

Compléments demandés par les ministères :**Question 4 : Dispositif de coordination entre les équipes pédagogiques.**

La coordination entre les équipes pédagogiques (enseignants et enseignants chercheurs rattachés à la composante ESPE ou issus des différentes UFR participant aux formations de l'ESPE, praticiens et experts du terrain) se construit sur plusieurs niveaux.

Au niveau global, la coordination incombe dans l'immédiat à un chargé de mission coordination travaillant de concert avec le chef de projet et l'équipe présidentielle. L'ESPE aura une structure fédérative, faisant coopérer différentes composantes – l'ESPE en tant que composante de l'université, les UFR participant aux formations – ainsi que les établissements scolaires. Le chargé de mission coordination est donc chargé de mettre en oeuvre, pour la préparation de la rentrée, ce travail de coordination. Dès le 1^{er} septembre sera nommé un administrateur provisoire qui prendra en charge ces aspects.

Pour chaque mention, un responsable de mention est désigné ; ces responsables coordonnent les équipes pédagogiques des différents sites et groupes pour le premier degré, ainsi que les différents parcours pour le second degré. Le périmètre d'action du responsable de la mention premier degré intègre également la formation des CPE.

Enfin, au niveau des différents parcours des mentions MEEF, un responsable coordonne la coopération des différents intervenants au niveau pédagogique et pratique. Il s'agit en particulier de s'assurer de la cohérence des enseignements et de garantir le suivi efficace des étudiants. Pour

certains parcours, deux enseignants pourront se partager cette tâche. En effet, si la coopération entre les enseignants chargés des aspects disciplinaires et didactiques a bien fonctionné dans le passé, l'élargissement des équipes à d'autres intervenants et la mise en place de nouveaux principes de formation demande un temps d'adaptation. Cette dernière peut être facilitée par la coopération de deux enseignants, en fonction du souhait des parcours.

4.2. Description des interactions avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE.

Le projet ESPE repose sur une interaction forte avec l'Education nationale. Cette interaction qui lui est constitutive doit comporter des outils de coordination adaptés pour pouvoir fonctionner.

Dans la phase de préparation, des groupes de travail se sont réunis de manière fréquente pour aborder toutes les questions relatives à la mise en place de l'ESPE. Il s'est agi, d'un côté, d'une commission mixte UPJV – Rectorat qui a eu pour mission de trouver des solutions communes dans le domaine de l'organisation de la future ESPE, de l'autre d'un groupe de travail thématique consacré à la question du contenu des formations, en particulier en ce qui concerne le tronc commun. Enfin, un groupe technique a préparé la rentrée prochaine, et en particulier les contrats d'enseignement pour les étudiants du master 2 en 2013/14. Cette dernière année du master transitoire ne fait certes pas partie du projet ESPE ; toutefois, la mise en place des contrats d'enseignements constitue une forme de préfiguration pour la future alternance.

La commission mixte, en constatant l'impossibilité d'aboutir à la rédaction d'une convention dans un délai très court, a décidé de reporter sa signature à l'automne (date limite envisagée début novembre). En effet, la coopération entre nos deux institutions a très bien fonctionné sans convention signée jusqu'ici. Il convenait d'approfondir mieux toutes les questions plutôt que d'aboutir à un texte inapplicable. L'ESPE constitue, de surcroît, une telle nouveauté qu'il est difficile d'en figer dès aujourd'hui les contours dans une convention. Nous nous sommes ainsi donnés 4 mois de plus pour finaliser la convention et l'adapter. La convention portera en particulier, outre l'organisation des stages, sur l'apport en personnels du rectorat pour les équipes pédagogiques, les engagements financiers dans l'ESPE, la formation continue, la formation au numérique, les agrégations interne et externe.

Dans l'avenir, l'interaction entre les services du rectorat et l'ESPE reposera sur plusieurs grands piliers.

Le conseil d'école, comprenant les représentants de l'ESPE de l'université et des membres extérieurs, pour l'essentiel des représentants de l'Education Nationale, dont une partie sera nommée directement par le recteur de l'académie, constituera par définition l'outil central d'interaction. Le Conseil d'école définira les principes permettant d'assurer la cohérence des différentes formations, la coopération efficace des différentes composantes impliquées et l'interaction avec le rectorat et les établissements scolaires.

Des commissions comprenant des représentants des deux institutions prépareront les travaux du conseil, dont en particulier une commission des finances.

En outre, une commission bilatérale d'échanges et de coordination réunissant des représentants UPJV de l'ESPE et du

rectorat sera mise en place. Cette commission est destinée notamment à identifier les grandes lignes de la maîtrise d'ouvrage de la formation continue des personnels.

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique représentera une deuxième structure permettant d'organiser l'interaction entre ESPE et rectorat. Le COSP se prononcera sur les principes pédagogiques et scientifiques de l'ESPE en assurant leur évolution, en lien constant avec le terrain, grâce notamment à la présence de représentants du milieu scolaire. Il proposera au conseil d'école de l'ESPE les évolutions jugées utiles de l'offre de formation initiale et continue. Il assurera la diffusion efficace des appels d'offre de formation du milieu scolaire au sein de l'ESPE et auprès des composantes universitaires compétentes. Le COSP joue également le rôle de la commission d'évaluation de la formation et des enseignements qui existe dans les autres composantes.

Les conseils de perfectionnement organisés par mention ou parcours, composés de 8 à 10 membres, avec un tiers de professionnels de terrain (en particulier des inspecteurs), un tiers de représentants des enseignants-chercheurs et enseignants et un tiers de représentants des étudiants et BIATSS examineront l'adéquation des contenus pédagogiques et des enseignements par rapport aux compétences à atteindre dans le cadre de la formation et de proposer des évolutions de la formation. Ces conseils de perfectionnement se réuniront au moins une fois par an.

Comme le prévoit la loi, une convention comprenant tous les partenaires concernés définira les principes de collaboration entre l'ESPE, les autres composantes, les équipes scientifiques, les services académiques, les EPLE concernés et les autres partenaires utiles. Des cahiers des charges définiront avec précision les rôles de chacun dans tous les domaines de coopération. Cet outil sera particulièrement important pour assurer le bon fonctionnement de l'alternance et des stages à tous les niveaux.

Pour permettre un fonctionnement efficace des stages et de l'alternance, il est par ailleurs indispensable de mettre en place une commission mixte de suivi des stagiaires et de l'alternance, dont la fonction sera en particulier de faciliter l'affectation des stagiaires et de résoudre les cas difficiles ou les accidents de parcours, mission complétée par un dispositif d'alerte.

De manière plus générale et permanente, le projet ESPE ambitionne de mettre en place, en coopération avec les services académiques, un réseau stable de formateurs et d'établissements scolaires, qui faciliterait l'organisation des stages et de l'alternance. Il s'agit en particulier d'un aspect central du projet, la mise en place des équipes mixtes, composées d'universitaires spécialistes des disciplines ou du domaine didactique et de professionnels, dont l'apport sera primordial pour renouveler la formation des maîtres. L'organisation concrète de la coopération et le fonctionnement en continu des équipes sont des points essentiels qui doivent encore être approfondis dans les semaines et mois à venir.

Il faut cependant souligner une évidence : la qualité des formations et l'intensité des coopérations entre ESPE et rectorat dépendront fortement des moyens. Les perspectives très importantes ouvertes par exemple par le développement de la formation continue souhaité par la loi sur la refondation resteront lettre morte sans les financements nécessaires ou sans l'implication forte des partenaires de l'ESPE.

Un effort de coordination entre les différents partenaires devra être effectué ainsi que cela est annoncé.

Compléments demandés

- Question 3 : Approche de la relation avec les établissements et les écoles.
- Question 7 : Au-delà de l'identification des viviers de formateurs issus de l'académie et susceptibles d'intervenir dans l'ESPE, l'académie a-t-elle prévu d'apporter des moyens nouveaux à la rentrée 2013 pour assurer notamment des missions d'enseignement en M1 ?

Question 3 : Approche de la relation avec les établissements et les écoles.

A l'heure actuelle, les travaux se concentrent sur l'intégration, dans les formations, d'une part importante de praticiens et d'experts du terrain (formateurs, inspecteurs, chefs d'établissement). Il a été convenu avec le rectorat de prévoir que ces personnels réaliseront la moitié des interventions dans les blocs « tronc commun » et « mise en situation professionnelle ». Cette décision correspond à une transformation importante des pratiques actuelles ; elle nécessite par conséquent un dialogue étroit et continu avec le rectorat (la réunion la plus récente à ce sujet a eu lieu lundi 17 juin). Il n'est pas certain que cet objectif puisse être atteint dès 2013/2014, pour plusieurs raisons. En effet, il faut s'assurer de la disponibilité réelle, dès l'année prochaine, d'un nombre important d'acteurs de terrain (inspecteurs, chefs d'établissement). D'autre part, en ce qui concerne les formateurs des établissements, ils seront beaucoup sollicités, l'an prochain, pour les formations offertes aux fonctionnaires stagiaires. Cette situation devrait cependant s'améliorer dès l'année suivante.

Par ailleurs l'objectif mentionné dans le dossier de constituer un réseau stable d'établissements et de formateurs avec lequel l'ESPE pourra coopérer ne sera accessible que dans un deuxième temps. Pour l'instant, la relation avec les établissements et les écoles doit être construite non seulement de concert, mais en rapport direct avec le rectorat.

Question 7 : Au-delà de l'identification des viviers de formateurs issus de l'académie et susceptibles d'intervenir dans l'ESPE, l'académie a-t-elle prévu d'apporter des moyens nouveaux à la rentrée 2013 pour assurer notamment des missions d'enseignement en M1 ?

Il est prévu que la moitié des interventions dans les blocs de compétences relatifs au tronc commun et à la mise en situation professionnelle sera assurée par des praticiens et des experts du terrain (formateurs, inspecteurs, chefs d'établissement). Pour des raisons circonstancielles (formation des fonctionnaires stagiaires qui concentre sur elle une partie importante des forces vives disponibles), cet objectif ne sera peut-être pas complètement atteint dès 2013 ; il devrait l'être pour l'année universitaire de 2014/2015.

Une convention avec le rectorat est prévue pour novembre 2013. Elle permettra de préciser les engagements de chacun des partenaires dans le projet, qu'ils soient pédagogiques, administratifs, financiers, etc.

De manière plus générale et permanente, le projet ESPE ambitionne de mettre en place, en coopération avec les services académiques, un réseau stable de formateurs et d'établissements scolaires, qui faciliterait l'organisation des stages et de l'alternance.

4.3. Outils de coordination

Période transitoire : outils de coordination interne et de coopération avec le rectorat

Avec l'accréditation qui doit en principe intervenir durant l'été, s'ouvre une période transitoire. A ce moment, l'ESPE n'existera qu'en tant que projet, puisque ses conseils ne seront pas élus et son directeur ne sera pas encore nommé.

L'administrateur provisoire, dont la nomination par le président de l'université interviendra rapidement, corollaire de la dissolution de l'IUFM, exercera un rôle primordial. Il devra non seulement préparer l'élection des conseils, le vote des statuts, mais aussi assurer l'administration et le bon fonctionnement de l'ESPE pendant cette période cruciale de mise en place jusqu'au moment où la nouvelle école pourra pleinement fonctionner. L'administrateur provisoire devra coopérer avec le directeur de l'IUFM jusqu'à cette date pour préparer la rentrée. Il aura aussi la responsabilité de faire avancer le projet ESPE. Il devra travailler de concert avec le chef de projet ESPE et la direction de l'université, de même qu'avec le recteur de l'académie et les services académiques.

Il sera assisté d'un comité de suivi dont la tâche consistera à mettre en place la nouvelle institution. Le dossier approuvé par les conseils et transmis aux ministères ne saurait en effet être considéré comme pleinement achevé. Il sera par conséquent nécessaire d'approfondir le travail de conception et d'organisation. Le mois de juin sera consacré à répondre aux remarques des instances ministérielles et aux navettes. Durant probablement toute l'année universitaire, il va très certainement falloir continuer à faire évoluer le projet.

Ce comité de suivi sera présidé par le président de l'université et composé de l'administrateur provisoire, des directeurs des UFR concernés par les formations de l'ESPE et des trois premiers vice-présidents de l'université. Un bureau, composé de l'administrateur provisoire (puis du directeur de l'ESPE) et des trois premiers vice-présidents coordonnera ses travaux. Il se réunira régulièrement pour aborder toutes les questions relevant de l'université.

Il sera créé avec le rectorat un comité de suivi mixte, comprenant le bureau du comité de suivi interne et des représentants du rectorat, dont, outre le recteur, le référent ESPE désigné par le recteur et des trois DASEN.

Les décisions autres qu'internes à l'université seront prises de concert.

Les comités de suivi interne et mixte coopéreront avec les instances ministérielles. Toutefois, c'est le chef de projet ESPE qui représentera l'université auprès des ministères et sera leur interlocuteur direct.

Période définitive : outils de coordination interne de l'ESPE

Ce comité de suivi cessera de fonctionner dès l'entrée en pleine fonction de l'ESPE et au maximum six mois après l'entrée en fonction du directeur de l'ESPE.

Dès que l'ESPE pourra fonctionner pleinement, la coopération avec le rectorat sera assurée par les instances décrites précédemment. Dès cet instant, les outils de coordinations suivants seront mis en place.

Bureau (organe de coordination interne) : Au sein de l'université, un outil de coordination permanent sera chargé de régler tous les problèmes courants entre les différentes composantes coopérant dans le projet ESPE. Il prendra la forme d'un bureau de l'ESPE. Ce dernier sera consulté en amont sur l'ordre du jour des réunions du conseil d'école. Il comprendra, outre le directeur de l'école qui, selon les termes de la loi, prépare les délibérations du conseil de l'école et en assure l'exécution, les représentants des composantes associées aux missions de l'ESPE. Le bureau participe à la mise en œuvre des décisions du conseil et participe à la résolution des problèmes concrets organisationnels de la coopération, comme l'intervention des personnels rattachés à l'ESPE dans l'enseignement des UFR ou inversement, les questions d'import-export etc.

Réunions semestrielles des responsables d'équipes : Il appartiendra aux conseils de l'école et au COSP de proposer aux instances de l'université les grands axes de la politique de l'ESPE. Toutefois, cela ne permettra pas d'aborder toutes les questions pédagogiques ni d'assurer la bonne coordination des formations. C'est pourquoi, les responsables des équipes des parcours et mentions se réuniront au moins une fois par semestre. Ces réunions ne permettront pas seulement de résoudre diverses questions qui ne relèvent pas des conseils mais sont importantes pour la bonne vie de l'école, mais aussi pour renforcer les liens entre les responsables des équipes situées dans diverses composantes.

Journée de l'ESPE : Le renforcement de ces liens, fondateurs de la nouvelle école, est en effet un aspect essentiel pour la réussite du projet. Il est indispensable que les équipes et enseignants chargés de la formation des enseignants ne perpétuent pas les erreurs du passé, souvent caractérisées par une forme de coexistence dans l'ignorance mutuelle. Ce défi est d'autant plus important qu'il s'agit d'intégrer des intervenants extérieurs plus nombreux que par le passé et de réussir à partager une conception commune de la formation des enseignants. C'est pourquoi, au moins une fois par an, une journée sera consacrée à une rencontre de tous les enseignants autour de thématiques de débat choisies en commun. Cette journée comprendra un volet recherche.

4.4. Lien avec la recherche et la diffusion des connaissances

Les recherches sur l'éducation et la formation sont dès à présent au coeur des préoccupations de l'université de Picardie.

Un Centre amiénois en recherche et formation (CAREF, EA 4697) a été habilité pour le quadriennal 2012-2017 et aura un rôle central dans l'adossement à la recherche de l'ESPE. Rassemblant 16 membres titulaires, il articule ses recherches en trois axes :

Axe 1 : Les politiques éducatives : conditions, contextes et enjeux ; cet axe combine philosophie politique et analyse socio-historique des institutions, des projets et des politiques d'éducation dans leurs contextes, leurs modalités et leurs enjeux internationaux, nationaux et régionaux.

Axe 2 : Curricula, apprentissages et professionnalité enseignante ; cet axe étudie essentiellement les pratiques d'enseignement - apprentissage, ce qui détermine ou influence ces pratiques, les concepts et les valeurs qui les fondent et en quoi elles conditionnent ou orientent l'activité des élèves dans les différents domaines disciplinaires et en fonction des différents objets d'enseignement.

Axe 3 : Changements intergénérationnels en matière d'insertion scolaire et sociale, comparative et interculturelle ; cet axe s'organise autour de la recherche compréhensive des mécanismes impliqués dans les changements ou ruptures relevés entre générations pour appréhender, analyser et accompagner le changement dans la visée de l'insertion scolaire et sociale, en particulier des jeunes.

Deux autres unités de recherche viendront participer à cette interface entre éducation, formation et recherche.

Le Centre de recherches en psychologie, CRP-CPO (EA 7273), rassemblant 23 membres titulaires, fédère les compétences des différents domaines de la psychologie autour de deux axes de réflexion « Processus Cognitifs et Handicap » et « Handicap, Processus psychiques, Systèmes » au sein desquels des recherches sont menées sur les personnes saines ou atteintes de déficiences ou de pathologies. Ces recherches visent à comprendre les mécanismes d'ajustement aux contraintes environnementales diverses (nouvelles technologies, organisation du travail, voir certains modes de communication) à même de générer des situations de handicap.

Deux axes structurent le CRP-CPO :

Axe 1 : Processus cognitifs et handicap

Axe 2 : Handicap, processus psychiques, systèmes

Ses chercheurs travaillent en particulier sur les processus d'acquisition chez l'enfant, les difficultés d'apprentissage, les enfants handicapés, les troubles de l'autisme, la dyslexie.

Des recherches menées au sein de l'axe 2 **du CURAPP (UMR 7319)** ont trait aux questions d'éducation. Le sous-axe 2 « Savoirs et socialisations » réunit des travaux s'inscrivant principalement dans le champ de l'éducation et de la formation, à la rencontre entre des problématiques et des méthodes issues de la sociologie, de la démographie et de la psychologie sociale. Deux thématiques de recherche de recherche se dégagent :

* *Trajectoires et socialisation.*

* *Savoirs, diplômés et professionnalisation.*

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans d'autres unités de recherche, des chercheurs sont intéressés par les questions de formation, par la didactique des sciences, mais aussi d'autres problématiques telles que l'épistémologie, le questionnement de la production de la connaissance par exemple.

Pour valoriser les recherches en éducation et en formation, l'Université de Picardie Jules Verne identifiera un nouvel axe transversal à ces différentes unités et équipes réunissant les chercheurs intéressés par les questions de contenus, d'apprentissages et l'étude des structures en matière de formation. Des journées d'études seront organisées par les chercheurs rattachés à l'axe transversal et ouvertes à tous les enseignants intervenant au sein de l'ESPE, aux étudiants — ceux qui y assistent pourraient valider un certain nombre des ECTS prévus pour le tronc commun en deuxième année, sur le modèle de ce qui fait au sein de l'école doctorale — et aux enseignants en formation continue au sein de l'ESPE. Ces journées d'études pourront être filmées grâce à la nouvelle plateforme SHS video créée à l'UPJV et mises en ligne sur le site de l'UPJV, de manière à en assurer une large diffusion, en particulier auprès d'autres chercheurs en France et à l'étranger.

Pour les travaux relevant de ces questions, la signature des articles pourrait comporter la mention « ESPE de l'Université de Picardie » à côté de la mention de l'unité de recherche.

Au sein du conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'ESPE siégeront six membres d'équipes de recherche participant à l'axe transversal, dont quatre au moins se consacrant à des recherches liées directement au domaine de l'ESPE (sciences de l'éducation, didactique, apprentissage, processus cognitifs) ; les unités de recherche, UMR ou EA, pourront désigner un doctorant pour les représenter. La réflexion sur la recherche sera aussi alimentée au sein du COSP par la présence de 3 représentants d'instituts de recherche extérieurs à l'UPJV engagés dans l'innovation pédagogique, la recherche didactique etc., à titre de personnalités extérieures.

La formation par la recherche sera également un élément essentiel de la formation. Elle pourrait faire suite à l'initiation à la recherche qui serait introduite en S6 de licence. Selon des modalités qui pourront varier en fonction des disciplines (travail dans un laboratoire, mini-mémoire, assistance à un séminaire de recherche...), l'étudiant de l'ESPE, quelle que soit la mention de master à laquelle il sera inscrit, devra être sensibilisé aux activités de recherche dont il devra percevoir le lien avec son activité professionnelle future. Les stages dans un laboratoire sur le modèle de ceux organisés par des unités de recherche du secteur Sciences pour les étudiants au CAPES (une semaine) correspondent à cette sensibilisation. Pratiquer la recherche permet de comprendre comment s'élabore la production des connaissances. Par ailleurs, le mémoire professionnel visera à apprendre à l'étudiant de M2 à analyser sa pratique de classe (démarches d'enseignement, pratiques de l'enseignant ; activités des élèves) en référence à des travaux de recherche en éducation (dans les champs de la didactique des disciplines et des sciences de l'éducation). Il devra être nourri des avancées de la recherche en matière de formation que l'étudiant aura appréhendées par des enseignements et des lectures. Le futur enseignant sera ainsi sensibilisé à la façon dont les avancées de la recherche façonnent l'évolution des savoirs enseignés.

L'ESPE aura également un rôle fédérateur au sein de l'UPJV en matière de diffusion des connaissances auprès des apprenants (élèves principalement, mais également enseignants du secondaire, ...) de l'académie. Elle coordonnera et suscitera des projets de culture scientifique et technique, et, de sciences humaines et sociales. Elle favorisera la rencontre et le dialogue entre les élèves, enseignants et chercheurs.

Dans cet objectif, l'ESPE travaillera de concert, pour le domaine scientifique, avec l'association Ombelliscience qui représente le Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle en Picardie.

5. Modèle économique

5.1. Principes retenus pour la construction du modèle économique du projet

Les principes et hypothèses retenus sont indiqués en commentaires dans le tableau joint (Budget – Partie UPJV). Concernant le budget UPJV, celui-ci s'entend comme un budget du projet, à réévaluer au terme de l'année de transition et valable pour l'ESPE, à savoir l'année universitaire 2014-2015.

BUDGET PROJET de l'ESPÉ - Partie Rectorat

Element constitutif de coût		Mode de détermination	Coût estimé	Observations
Coûts direct				
Indemnités de tutorat: Etudiants M1 stagiaires en observation et pratique accompagnée	Aisne	Nombre de MAT ayant accueillis des étudiants en stage d'observation et de pratique accompagnée 2012/2013 (100€/étudiant). Les PEMF bénéficiant d'une indemnité spécifique: AUCUN MAT sollicité dans l'Aisne	0,00 €	Source: DSDEN 02 Les enseignants qui ont été mobilisés dans l'accompagnement des étudiants perçoivent déjà une indemnité de formateurs (IFIPMF) incompatible avec l'indemnité de tutorat
	Oise	Nombre de MAT ayant accueillis des étudiants en stage d'observation et de pratique accompagnée 2012/2013 (100€/étudiant). Les PEMF bénéficiant d'une indemnité spécifique: AUCUN MAT sollicité dans l'Oise	0,00 €	Source: DSDEN 60 Les enseignants qui ont été mobilisés dans l'accompagnement des étudiants perçoivent déjà une indemnité de formateurs (IFIPMF) incompatible avec l'indemnité de tutorat
	Somme	Nombre de MAT ayant accueillis des étudiants en stage d'observation et de pratique accompagnée 2012/2013 (100€/étudiant). Les PEMF bénéficiant d'une indemnité spécifique: 42 MAT stage d'obs. et 33 pour pratique accompagnée + 22 MAT pour les non admis	19 000,00 €	Prend en compte les M1 ayant réalisé un stage en 2012/2013. + hypothèse de 45 étudiants non admis à qui l'on proposerait également un stage de conduite accompagnée soit un coût maximum pour 22,5 MAT (si ces étudiants sont suivis par un PEMF, pas de coût supplémentaire).
	2e degré	Enveloppe 2012/2013	51 600,00 €	Pour info: budget 2011/2012 : 53 500 € Dépense: 39 800 €
Indemnités de tutorat: Etudiants en L3	1er et 2nd degrés		??	En attente de texte
Indemnité de tutorat: Stagiaires enseignants	2nd degré	Enveloppe 2012/2013	472 600,00 €	
Indemnité de tutorat: Emplois d'avenir professeurs		113 EAP en 2013/2014 + 180 à partir de 2014/2015 (création de 6 000 au national x poids académique) 300 € par EAP >> 300 € x 293 EAP	87 900,00 €	Source : DETOS
Frais de déplacement	1er degré : Aisne	Sur la base de 75 stagiaires (idem RS 2013) x coût moyen déplacement (25 €) x 2 déplacements/semaine x 28 semaines + Déplacement tuteurs 3	110 625,00 €	Source : DSDEN 02

		déplacements dans l'année)		
	1e degré : Oise	Sur la base de 160 stagiaires (idem RS 2013) x coût moyen déplacement (13,81 €) x 2 déplacements/semaine x 28 semaines + Déplacement tuteurs (3 déplacements dans l'année)	130 366,00 €	Source: DSDEN 60
	1e degré : Somme	Sur la base de 85 stagiaires (idem RS 2013) x coût moyen déplacement (18 €) x 2 déplacements/semaine x 28 semaines + Déplacement tuteurs (3 déplacements dans l'année)	90 270,00 €	Source : DSDEN 80
	2e degré	Sur la base de 270 stagiaires prévus RS 2013 x coût moyen (33€) x 2 déplacements/semaines x 28 semaines = 1 848 €/ an / stagiaires + Déplacement 270 tuteurs (3/an x coût moyen 50 €)	539 460,00 €	Source : DAFCE / DAFOP
Coûts indirects				
Frais de personnels liés à la gestion des étudiants et stagiaires (masse salariale)	1er degré : Aisne	2 personnels de catégories B et un conseiller pédagogique consacrent 20% de leur temps à ce dispositif. Soit 0,6 ETP x coût moyen chargé	34 010,00 €	Source: Effectif: DSDEN 02 Coût moyen : DBU
	1e degré : Oise	2 personnes consacrent 75% de leur temps à ce dispositif. Soit 1,5 ETP x coût moyen chargé	71 350,00 €	Source: Effectif: DSDEN 60 Coût moyen : DBU
	1e degré : Somme	1 personne est chargée de ce dispositif (poids du temps de travail inconnu)	40 980,00 €	Poids du temps de travail consacré au dispositif inconnu. Hypothèse de la même équivalence en ETP que dans l'Aisne, le poids de ces 2 départements étant équivalent, soit 0,6 ETP
	Rectorat	Au total, 5,05 ETP sont consacrés à ce dispositif, répartis entre les différents services du rectorat (DAFOP, DAFCE, DEC, DPE, DETOS)	280 448,00 €	Source : Effectif : Services du rectorat interrogés. Coût moyen : DBU
Frais de fonctionnement liés à la gestion des étudiants et stagiaires	1er degré : Aisne	Effectif chargé du dispositif x coût de fonctionnement moyen par agent 2011 (source Mélusine) Coût Mélusine : 1 998€/ agent	718,80 €	
	1e degré : Oise		2 997,00 €	
	1e degré : Somme		718,80 €	
	Rectorat		10 089,90 €	
TOTAL PREVISIONNEL			1 943 134 €	
Temps de formation à l'ESPE : Rémunération correspondant au 1/2 service non assuré par le fonctionnaire stagiaire M2.	Aisne	Sur la base de 75 stagiaires (idem RS 2013) x coût moyen charges comprises d'un enseignant stagiaire x 1/2 temps	1 715 625,00 €	Indice 432 (3ème echelon) x 55,5635 (valeur du point 2013) x 1,9060 (Pensions civiles + cotisations sociales) / 2 (432 x 55,5635 x 1,9060) / 2 = 22 875 €/ stg NB: Le taux de charges patronales pris en compte (90,6%) est celui de l'année
	Oise	Sur la base de 160 stagiaires (idem RS 2013) x coût moyen charges comprises d'un enseignant stagiaire x 1/2 temps	3 660 000,00 €	

	Somme	Sur la base de 85 stagiaires (idem RS 2013) x coût moyen charges comprises d'un enseignant stagiaire x 1/2 temps	1 944 375,00 €	<i>2013. Il est susceptible d'évoluer en 2014 et 2015.</i>
	2e degré	Sur la base de 270 stagiaires y/c CPE (idem prévu RS 2013) x coût moyen charges comprises d'un enseignant stagiaire x 1/2 temps	6 176 250,00 €	
TOTAL Temps de formation à l'ESPE			13 496 250,00 €	
TOTAL GENERAL			15 439 384 €	

Pour information : HORS BUDGET

Les personnels enseignants du 1er degré intervenant en formation initiale et continue bénéficient de décharges et modalités de rémunérations spécifiques . Les Conseillers pédagogiques ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

Le coût annuel pour l'année scolaire 2012/2013 est le suivant:

		Mode de détermination	Coût estimé	Observations
<u>Rémunération des DEA</u>	DSDEN AISNE	DEA = Traitement brut + NBI + Indemnités directeurs écoles (ind.112) + Indemnité fonctions particulières (ind.408) + IFIPEMF (ind.650) + charges patronales Coût constaté dans l'Aisne	388 800,00 €	5 DEA
	DSDEN Oise	DEA = Traitement brut + NBI + Indemnités directeurs écoles (ind.112) + Indemnité fonctions particulières (ind.408) + IFIPEMF (ind.650) + charges patronales Coût constaté dans l'Oise	1 092 000,00 €	13 DEA
	DSDEN Somme	DEA = Traitement brut + NBI + Indemnités directeurs écoles (ind.112) + Indemnité fonctions particulières (ind.408) + IFIPEMF (ind.650) + charges patronales Coût constaté dans la Somme	749 500,00 €	9 DEA
<u>Rémunération des PEMF</u>	DSDEN AISNE	Les PEMF bénéficient d'une décharge de 25% Traitement brut (x25%) + IFIPEMF + Indemnités de fonctions particulières + charges patronales Coût constaté dans l'Aisne	389 400,00 €	30 PEMF (dont 8 non déchargés)
	DSDEN Oise	Les PEMF bénéficient d'une décharge de 25% Traitement brut (x25%) + IFIPEMF + Indemnités de fonctions particulières + charges patronales Coût constaté dans l'Oise	718 300,00 €	42 PEMF
	DSDEN Somme	Les PEMF bénéficient d'une décharge de 25% Traitement brut (x25%) + IFIPEMF + Indemnités de fonctions particulières + charges patronales Coût constaté dans la Somme	403 200,00 €	24 PEMF
TOTAL			3 741 200 €	

BUDGET PROJET de l'ESPÉ - Partie UPJV Projection 2014-2015

MISSIONS	CAT A	CAT B	CAT C	Commentaires	Total MS	Fonctionnement	Investissement
Fonctions supports déconcentrées				Le budget de tient pas compte de l'hypothèse d'un départ à moyen terme à la Citadelle			
Scolarité FI, dont				Simulations effectuées sur la base des dépenses actuelles de l'IUFM			
1er degré	1	0	5	La masse salariale est évaluée sur la base d'un coût moyen UPJV par corps et grades	211937	151069	0
2nd degré		1	2		128769		
transversal							
Scolarité FC			2	cf. modèle Sympa	60317		
Relations internationales/action culturelle			1		12344	-9	0
Informatique/ audiovisuel/ pédagogie/ administration	1	1	2		175397	0	52222
Documentation	2	3	1	Il s'agit des bibliothèques propres	287914	25071	0
Gouvernance affaires générales (divers, affranchissement et téléphonie compris)	2	1	3		280829	131152	7157
Finances	0	1	2		127280	0	0
Logistique/maintenance/fluide sur budget DLPI			27		1861014	837420	13903
Restauration			3	Il s'agit de la cantine IUFM	101512	66485	0
Axe transversal Recherche					0	20000	
Fonctions supports centrales				Contribution des fonctions support calculée en fonction de clefs de répartition			
Scolarité - quote part UFR supports			3,5	Hypothèse de 0,5 ETP par UFR participante	144290	38582	8655
Coordinations - quote part			2,29	Clef de répartition en fonction du nb d'étudiants/m2	84818	65221	12664
SCD				Dépenses retracées au réel		0	0

SUAPS				En fonction du nb d'étudiants (hypothèse d'augmentation 20%)	30468	4504	577
SUMPPS				En fonction du nb d'étudiants (hypothèse d'augmentation 20%)	13174	1066	222
SSHSE				Nombre de m2	4243	14394	0
Médecine du travail				Nombre d'agents	23154	4001	142
Direction logistique et du patrimoine immobilier				Nombre de m2 et dépenses constatées	28916	120141	24914
Direction de la scolarité et de la vie étudiante				En fonction du nb d'étudiants (hypothèse d'augmentation 20%)	23457	13536	251
Direction des Infrastructures et des Systèmes d'informations				Nombre d'agents	22791	85558	32166
Direction des ressources humaines				Nombre d'agents	191257	26654	1324
Direction de la communication				Nombre d'agents	11751	30602	313
Service commun d'action sociale				Nombre d'agents	7178	10920	88
Autres fonctions Support				Nombre d'opérations : quote part		534497	11401
TOTAL GENERAL					3832810	2029795	165999
TOTAL (sans enseignants-chercheurs)						6028604	

Pour information : Contribution Région (Bourses)						538600	0
ENSEIGNEMENT							
Formation des doctorants dont doctorants contractuels				Sur la base de 650 heures assurées par les deux écoles doctorales + 100 heures par le service universitaire de pédagogie au titre de la formation des doctorants contractuels Hypothèse de 50 % sur service et 50% en heures complémentaires	183147		
Décharges ESPE	2,25			Sur la base de 2,25 ETP Enseignants et enseignants chercheurs	187378		
PCA et PRP ESPE				Sur la base de maintien de certaines responsabilités, de la disparition de certaines et de l'apparition de nouvelles (exemple : Suivi de stage et de mémoire, coordination des UETP/EAP, départements de formation..)	366112		

PRP UFR Associés				En fonction du nombre de parcours ouverts	12888		
Formation continue				Sur la base de 7 EC et 8 EA et 1500 heures complémentaires	1320349		
Formation des MCF Stagiaires et nouveaux enseignants				Sur la base d'une hypothèse de 35 entrants par an + 17 pour l'UTC (avec 188 heures de formation)	8100		
ETP ENSEIGNANTS DU PROJET :				Comprend les ETP ESPE et les ETP UFR. Calcul fait sur la base des maquettes remontées des UFR ou (pour celles qui ne l'étaient pas le 22 mai, du cadrage de l'établissement)			
Parcours Professeur des écoles :				Hypothèse de 15% des heures maquettes faites par des praticiens (apport Rectorat) Hypothèse de répartition des heures 30% ETP EC et 70% ETP EA Hypothèse sur base des flux actuels +20%			
Aisne	8				3643255		
Oise	12				966566		
Somme	24				1903718		
Parcours CPE	4			Mêmes hypothèse sauf répartition des heures UPJV: 60% ETP EC et 40% ETP EA	338726		
Parcours PLC (dont DOC et options PLP)	55			Mêmes hypothèse sauf répartition des heures UPJV: 60% ETP EC et 40% ETP EA	4653260		
Frais de déplacements et suivi de stages				Sur la base de 470 étudiants de M1 (1 visite) et de 500 étudiants de M2 (3 visites) - base coût moyen constaté sur 2012	69277		
TOTAL					13652776		
TOTAL GENERAL						19681380	

ANNEXE 1 : Compléments demandés par la lettre des ministères du 17 juin

Ci-dessous

- le texte de l'annexe 2 de la lettre des ministères,
- la liste des compléments demandés, avec l'indication des points du dossier ESPE où les réponses complètent le texte du dossier
- l'ensemble des réponses apportées aux ministères le 30 juin.

ANNEXE 2 (de la lettre des ministères)

Le projet fait des propositions sur l'ensemble des items demandés, même si l'avancement de la réflexion est inégal.

Des points forts ressortent clairement (tronc commun, numérique, préprofessionnalisation, potentiel de recherche).

On peut regretter qu'aucun axe stratégique n'ait été défini par exemple sur la base de ces points forts.

Le dossier mentionne les difficultés à construire une offre de formation, en raison des délais qui ont été donnés, mais place le projet dans une perspective d'évolution, en considérant que l'année 2013/14 sera une année de transition, montrant ainsi la volonté de poursuivre la construction sur la base du cadrage présenté.

Un effort de coordination entre les différents partenaires devra être effectué ainsi que cela est annoncé.

L'architecture et les flux prévisionnels semblent peu maîtrisés.

Les contenus des dossiers des parcours ne sont pas homogènes et un travail de fond est encore nécessaire avant la mise en œuvre.

Compléments demandés et indication des points du dossier concernés par les compléments demandés :

- 1) L'état de la réflexion sur le ou les axe(s) stratégique(s) porté(s) par l'ESPE.
 - *Point 2.2. Organisation générale de l'ESPE*
- 2) Nature des dispositifs d'accompagnement des jeunes en stage et en alternance.
 - *Point 3.1. Offre de formation au sein du cycle master*
- 3) Approche de la relation avec les établissements et les écoles.
 - *Point 4.2. Description des interactions avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE*
- 4) Dispositif de coordination entre les équipes pédagogiques.
 - *Point 4.1. Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et de formations impliquées dans le projet*
- 5) Le projet d'ESPE comprend-il de grands axes stratégiques spécifiques ?
 - *Point 2.2. Organisation générale de l'ESPE*
- 6) Concernant les formations au numérique, est-il possible de bien préciser la nature et les modalités prévues pour chaque année de master ainsi que les dispositifs spécifiques de validation de compétences

demandées aux futurs enseignants ? Il faut nous signaler toute difficulté à assurer la préparation au C2i2E.

➤ *Point 3.7. Dispositif permettant l'acquisition de compétences dans l'usage du numérique*

7) Au-delà de l'identification des viviers de formateurs issus de l'académie et susceptibles d'intervenir dans l'ESPE, l'académie a-t-elle prévu d'apporter des moyens nouveaux à la rentrée 2013 pour assurer notamment des missions d'enseignement en M1 ?

➤ *Point 4.2. Description des interactions avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE*

8) Quels sont les dispositifs prévus pour assurer les évaluations des stages par l'ESPE et l'académie ?

➤ *Point 3.9. Modalités d'évaluation des étudiants*

9) Le projet n'est pas précis sur les types de publics accueillis à la rentrée 2013, ainsi que sur les projections en effectifs, (assujettis aux flux, selon votre projet).

➤ *Point 3.1. Offre de formation au cycle master*

10) Attention à ne pas réduire le potentiel de formation chez le PLP.

➤ *Point 3.1. Offre de formation au cycle master*

Classement des réponses apportées par points du dossier

Point 2.2. Point 2.2. Organisation générale de l'ESPE :

- *Question 1* : L'état de la réflexion sur le ou les axe(s) stratégique(s) porté(s) par l'ESPE.
- *Question 5* : Le projet d'ESPE comprend-il de grands axes stratégiques spécifiques ?

Point 3.1. Offre de formation au sein du cycle master.

- *Question 2* : Nature des dispositifs d'accompagnement des jeunes en stage et en alternance
- *Question 9* : Le projet n'est pas précis sur les types de publics accueillis à la rentrée 2013, ainsi que sur les projections en effectifs, (assujettis aux flux, selon votre projet).
- *Question 10* : Attention à ne pas réduire le potentiel de formation chez le PLP.

Point 3.7. Dispositif permettant l'acquisition de compétences dans l'usage du numérique :

- *Question 6* : Concernant les formations au numérique, est-il possible de bien préciser la nature et les modalités prévues pour chaque année de master ainsi que les dispositifs spécifiques de validation de compétences demandées aux futurs enseignants ? Il faut nous signaler toute difficulté à assurer la préparation au C2i2E

Point 3.9. Modalités d'évaluation des étudiants :

- *Question 8* : Quels sont les dispositifs prévus pour assurer les évaluations des stages par l'ESPE et l'académie ?

Point 4.1. Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et de formations impliquées dans le projet :

- *Question 4* : Dispositif de coordination entre les équipes pédagogiques

Point 4.2. Description des interactions avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE.

- *Question 3* : Approche de la relation avec les établissements et les écoles.

Question 7 : Au-delà de l'identification des viviers de formateurs issus de l'académie et susceptibles d'intervenir dans l'ESPE, l'académie a-t-elle prévu d'apporter des moyens nouveaux à la rentrée 2013 pour assurer notamment des missions d'enseignement en M1 ?

Compléments demandés :

1) L'état de la réflexion sur le ou les axe(s) stratégique(s) porté(s) par l'ESPE et point 5) Le projet d'ESPE comprend-il de grands axes stratégiques spécifiques?

Le projet de l'ESPE porté par l'Université de Picardie Jules Verne répond à une triple ambition:

- repenser la formation des enseignants dans une perspective nettement plus professionnalisante,
- l'organiser de manière différente par rapport à la situation actuelle, grâce à une plus forte intervention des professionnels de l'éducation dans la formation et à la constitution d'équipes pédagogiques transversales intégrant ces personnels,
- l'orienter selon l'objectif d'augmenter la réussite scolaire, tel que défini par la loi, en favorisant notamment l'innovation pédagogique.

Il s'agit de former les enseignants dans un large éventail de champs disciplinaires, dans une académie aux résultats scolaires plus faibles comparativement à d'autres régions, mais aussi déficitaire en enseignants par rapport aux besoins, à partir d'un vivier d'étudiants actuellement modérément motivés par le métier d'enseignant et dont le niveau moyen de ceux qui s'engagent dans cette voie est relativement faible, comme le montrent les résultats des concours. Cette ambition est à l'heure actuelle notre objectif stratégique principal, suffisamment difficile à réaliser pour concentrer toute l'énergie sur lui.

Les points forts soulignés par le ministère (préprofessionnalisation, tronc commun, numérique, recherche), constituent des éléments de cette stratégie globale. Leur importance dans le projet d'ensemble leur confère de fait un poids stratégique, sans que pour autant, à l'heure actuelle, aucun de ces domaines ne puisse constituer un axe stratégique particulier censé traduire la spécificité du projet pour l'académie. La spécificité du projet est avant liée à la situation particulière de l'académie.

La préprofessionnalisation est très nettement un des axes du projet permettant d'assurer sa réussite. Durant la licence, et en particulier en L2 et L3, doivent être construites les bases d'une connaissance de l'enseignement, de l'élève et du système scolaire, tout en favorisant une culture commune partagée par les enseignants de tous les niveaux.

Le tronc commun, conçu selon un principe de progressivité entre les enseignements de préprofessionnalisation en licence et le master, et pensé en rapport avec les expériences de pratiques professionnelles, aura, conformément aux textes, pour objectif de développer une culture commune à tous les enseignants.

Le numérique constitue un objectif fort, en particulier à moyen terme. Il s'agit à la fois d'apprendre aux futurs enseignants à maîtriser l'enseignement numérique et de les aider à se servir du numérique pour des pédagogies innovantes, sachant l'impact des technologies numériques sur les compétences cognitives. L'ESPE devra être un terrain pour l'expérimentation et la diffusion des pédagogies liant les recherches dans ce domaine à des applications concrètes, appuyés sur une utilisation adéquate des moyens numériques. Cet objectif suppose cependant la formation préalable d'un nombre suffisant d'enseignants.

L'aspect recherche aura une fonction stratégique pour plusieurs raisons. Il s'agit d'abord, au niveau de la formation, d'une initiation à la recherche. Celle-ci a pour objectif de rendre les étudiants

capable de prendre une distance réflexive avec la ou les disciplines qu'ils enseignent et leur propre pratique professionnelle afin de la faire utilement évoluer et de faciliter l'expérimentation pédagogique. D'autre part, grâce notamment aux unités de recherche associées regroupées dans un axe transversal, l'ESPE sera un lieu de recherche important. Enfin, l'ESPE sera un lieu de diffusion non seulement de résultats de la recherche, mais aussi de travaux d'application tirant les conséquences des travaux de recherche fondamentale, par exemple en ce qui concerne les processus d'apprentissage et l'apprentissage de la lecture. Favoriser l'esprit d'innovation des futurs enseignants implique de les confronter avec des conceptions différentes, s'appuyant sur les recherches récentes. La diffusion et la prise en compte de ces résultats sera un élément stratégique pour la formation non seulement des étudiants, mais également pour la formation continue des formateurs intervenant dans les formations.

Nous ne considérons pas le projet actuel comme figé. Il devra, au contraire évoluer, grâce aux travaux des conseils de l'ESPE (cf. point sur la coordination dans le dossier) ; ces travaux s'appuieront dès que possible sur les résultats des conseils de perfectionnement.

Les différents points forts pourront constituer, dans l'avenir, une fois l'école établie dans la perspective générale souhaitée, les fondements d'axes stratégiques plus spécifiques.

2) Nature des dispositifs d'accompagnement des jeunes en stage et en alternance.

L'alternance n'est pas conçue comme une simple succession de moments théoriques (université) et de moments pratiques (terrain) ; ces deux moments interagissent l'un sur l'autre et s'alimentent mutuellement. Le suivi de stage personnalisé est un dispositif inhérent à la formation en alternance. Il doit permettre à l'étudiant de réfléchir sur les pratiques professionnelles mises en œuvre en situation réelle de travail sur le terrain et à prendre du recul. Il est lié à un travail collaboratif entre le tuteur ESPE (enseignants ou enseignants-chercheurs impliqués dans les formations MEEF) et celui de l'EPL, dit « tuteur de terrain ». Les deux tuteurs ont leurs spécificités et contribuent, par des regards croisés, à une meilleure construction des compétences professionnelles du futur enseignant. Le tuteur de l'ESPE contribue en particulier à faciliter l'acquisition de compétences professionnelles en articulant les acquis de la formation universitaire avec ceux de la pratique en situation de stage dans un établissement scolaire.

Ce *modus operandi* est appelé à évoluer en fonction des évaluations effectuées (par les équipes pédagogiques, et par les conseils de perfectionnement). Il reste en particulier à déterminer le mode de suivi du mémoire de fin d'études et la manière dont les différents intervenants (enseignants, enseignants-chercheurs, formateurs, inspecteurs) participent au suivi (en M2) de ce mémoire. Devra également être défini, en conformité avec les textes, le fonctionnement des jurys de mémoire et de qualification professionnelle et la coopération entre les membres de ces jurys (qui évalueront des aspects différents à travers un même objet, le mémoire).

Suivi de stages

Pour les enseignants contractuels en M2 transitoire en 2013/2014 comme pour les fonctionnaires-stagiaires en alternance, un minimum de 2 visites formatives sont prévues, avec une visite complémentaire en cas de difficultés constatées.

La 1^{ère} visite est en principe prévue avant les vacances de Toussaint ; en collaboration avec le tuteur de l'EPL, le référent dresse un premier bilan qui mentionne les points d'appui et les priorités

en termes de formation. Chaque visite (1h pour le 2^d degré, 1,5h pour le 1^{er} degré) est suivie d'un entretien avec le stagiaire et donne lieu à un compte rendu écrit.

Pour les enseignants contractuels, un bilan de fin d'année est effectué. Pour le second degré, il réunit le référent ESPE, le tuteur de l'EPL, le chef d'établissement et le stagiaire. Pour le premier degré, il réunit le référent ESPE, le tuteur de l'EPL, si possible un représentant de la circonscription et l'étudiant. A la suite de ce bilan, le référent ESPE rédige un compte rendu qui servira de « feuille de route » à l'étudiant l'année suivante pour son année de stage. Pour les fonctionnaires-stagiaires, ce bilan se situera à un moment qui reste pour l'instant à déterminer.

Le référent ESPE gère, de concert avec le tuteur EPL, le chef d'établissement et/ou l'IEN, les difficultés professionnelles éventuelles, procédure qui s'inscrit dans le dispositif d'alerte prévu.

Pour les enseignants contractuels, le référent ESPE évalue le rapport de stage de l'étudiant dans le cadre de l'UE professionnalisation. Pour les fonctionnaires-stagiaires, le tuteur ESPE suivra l'aspect professionnel du mémoire de l'étudiant. Les critères de l'évaluation de ce mémoire, ainsi que la composition et le fonctionnement du jury feront l'objet des travaux à l'automne.

Suivi de la progression de l'étudiant à distance

Le référent ESPE communique très régulièrement avec le stagiaire par Internet (progressions, programmations) et peut assurer la validation de certains items concernant le numérique (voir référentiel du C2I2e). Si le référent suit plusieurs stagiaires, il peut utiliser un espace spécifique sur l'ENT afin de favoriser le travail collaboratif entre pairs et permettre une réflexion distanciée sur la préparation de classe ou les difficultés rencontrées. Le référent ESPE met l'accent sur les articulations nécessaires entre les différents blocs de compétences de la formation et le stage.

Travail collaboratif entre les deux tuteurs

Les regards croisés sont importants dans la construction professionnelle des étudiants. Il est donc fondamental que les référents communiquent et confrontent leurs points de vue (rencontres, rendez-vous téléphoniques, messagerie électronique). On peut également envisager la création sur l'ENT d'un espace unique accessible à tous les tuteurs afin de favoriser la mutualisation.

Une réunion de l'ensemble des tuteurs est organisée mi-septembre, sous la responsabilité des IA-IPR pour le 2^d degré, du DASEN ou de son représentant pour le 1^{er} degré.

Pour une bonne circulation des informations entre les deux tuteurs et une complémentarité efficace, le référent ESPE fournit régulièrement au tuteur EPL un axe de travail et d'accompagnement : le document donné précise les thèmes abordés en cours et les points sur lesquels l'observation du référent ESPE devra porter lors de ses visites, de même que les compétences que l'étudiant devra mettre en œuvre durant la période concernée.

Un bilan de fin d'année est organisé (voir ci-dessus).

3) Approche de la relation avec les établissements et les écoles.

A l'heure actuelle, les travaux se concentrent sur l'intégration, dans les formations, d'une part importante de praticiens et d'experts du terrain (formateurs, inspecteurs, chefs d'établissement). Il a été convenu avec le rectorat de prévoir que ces personnels réaliseront la moitié des interventions

dans les blocs « tronc commun » et « mise en situation professionnelle ». Cette décision correspond à une transformation importante des pratiques actuelles ; elle nécessite par conséquent un dialogue étroit et continu avec le rectorat (la réunion la plus récente à ce sujet a eu lieu lundi 17 juin). Il n'est pas certain que cet objectif puisse être atteint dès 2013/2014, pour plusieurs raisons. En effet, il faut s'assurer de la disponibilité réelle, dès l'année prochaine, d'un nombre important d'acteurs de terrain (inspecteurs, chefs d'établissement). D'autre part, en ce qui concerne les formateurs des établissements, ils seront beaucoup sollicités, l'an prochain, pour les formations offertes aux fonctionnaires stagiaires. Cette situation devrait cependant s'améliorer dès l'année suivante.

Par ailleurs l'objectif mentionné dans le dossier de constituer un réseau stable d'établissements et de formateurs avec lequel l'ESPE pourra coopérer ne sera accessible que dans un deuxième temps. Pour l'instant, la relation avec les établissements et les écoles doit être construite non seulement de concert, mais en rapport direct avec le rectorat.

4) Dispositif de coordination entre les équipes pédagogiques.

La coordination entre les équipes pédagogiques (enseignants et enseignants chercheurs rattachés à la composante ESPE ou issus des différentes UFR participant aux formations de l'ESPE, praticiens et experts du terrain) se construit sur plusieurs niveaux.

Au niveau global, la coordination incombe dans l'immédiat à un chargé de mission coordination travaillant de concert avec le chef de projet et l'équipe présidentielle. L'ESPE aura une structure fédérative, faisant coopérer différentes composantes – l'ESPE en tant que composante de l'université, les UFR participant aux formations – ainsi que les établissements scolaires. Le chargé de mission coordination est donc chargé de mettre en oeuvre, pour la préparation de la rentrée, ce travail de coordination. Dès le 1^{er} septembre sera nommé un administrateur provisoire qui prendra en charge ces aspects.

Pour chaque mention, un responsable de mention est désigné ; ces responsables coordonnent les équipes pédagogiques des différents sites et groupes pour le premier degré, ainsi que les différents parcours pour le second degré. Le périmètre d'action du responsable de la mention premier degré intègre également la formation des CPE.

Enfin, au niveau des différents parcours des mentions MEEF, un responsable coordonne la coopération des différents intervenants au niveau pédagogique et pratique. Il s'agit en particulier de s'assurer de la cohérence des enseignements et de garantir le suivi efficace des étudiants. Pour certains parcours, deux enseignants pourront se partager cette tâche. En effet, si la coopération entre les enseignants chargés des aspects disciplinaires et didactiques a bien fonctionné dans le passé, l'élargissement des équipes à d'autres intervenants et la mise en place de nouveaux principes de formation demande un temps d'adaptation. Cette dernière peut être facilitée par la coopération de deux enseignants, en fonction du souhait des parcours.

5) Le projet d'ESPE comprend-il de grands axes stratégiques spécifiques ?

Voir point 1)

6) Concernant les formations au numérique, est-il possible de bien préciser la nature et les modalités prévues pour chaque année de master ainsi que les dispositifs spécifiques de validation de compétences demandées aux futurs enseignants ? Il faut nous signaler toute difficulté à assurer la préparation au C2i2E.

Conformément aux précisions figurant dans le dossier d'accréditation, les formations au numérique seront dispensées dans le MEEF en M1 (12H) et en M2 (8h) dans l'UE pédagogie numérique au sein du bloc didactique. Ces formations permettront d'assurer la préparation au C2i2e. La formation et le suivi seront assurés par des enseignants de l'ESPE certifiés du C2i2e.

Ce dispositif de suivi et d'évaluation des compétences permettra à l'étudiant de construire progressivement son dossier de compétences en fonction des formations en présentiel, des retours des formateurs et des expérimentations mises en œuvre lors des stages.

Le dossier pourra comprendre des activités intégrant des TICE mises en œuvre pendant les stages, accompagnées de travaux d'élèves, une étude sur les points juridiques, une enquête de terrain concernant l'usage du numérique dans les différents établissements, une trace des évaluations du B2i, des analyses des activités de classe.

A partir des travaux déposés sur TUTELEC (la plateforme de l'ESPE) les enseignants apporteront une aide individuelle ou collective aux étudiants sur leurs travaux personnels ou collectifs.

Il n'y a pas de difficulté particulière pour assurer la préparation du C2i2e.

7) Au-delà de l'identification des viviers de formateurs issus de l'académie et susceptibles d'intervenir dans l'ESPE, l'académie a-t-elle prévu d'apporter des moyens nouveaux à la rentrée 2013 pour assurer notamment des missions d'enseignement en M1 ?

Il est prévu que la moitié des interventions dans les blocs de compétences relatifs au tronc commun et à la mise en situation professionnelle sera assurée par des praticiens et des experts du terrain (formateurs, inspecteurs, chefs d'établissement). Pour des raisons circonstanciées (formation des fonctionnaires stagiaires qui concentre sur elle une partie importante des forces vives disponibles), cet objectif ne sera peut-être pas complètement atteint dès 2013 ; il devrait l'être pour l'année universitaire de 2014/2015.

Une convention avec le rectorat est prévue pour novembre 2013. Elle permettra de préciser les engagements de chacun des partenaires dans le projet, qu'ils soient pédagogiques, administratifs, financiers, etc.

De manière plus générale et permanente, le projet ESPE ambitionne de mettre en place, en coopération avec les services académiques, un réseau stable de formateurs et d'établissements scolaires, qui faciliterait l'organisation des stages et de l'alternance.

8) Quels sont les dispositifs prévus pour assurer les évaluations des stages par l'ESPE et l'académie ?

Les tuteurs ESPE et de terrain joueront un rôle essentiel dans l'évaluation des stagiaires, car ils seront chargés de suivre ces derniers, de porter un regard croisé sur leurs pratiques professionnelles, de rédiger des rapports et de participer à la notation au sein du bloc « mise en situation professionnelle ». D'autre part, une commission ad hoc réunissant les responsables stage côté ESPE et des responsables du rectorat, sera chargée de suivre le bon fonctionnement et de résoudre les éventuels problèmes ; enfin, en ce qui concerne l'évaluation non pas des stagiaires, mais des stages et de leur bon fonctionnement, les conseils de perfectionnement seront chargés de ces aspects. Leurs recommandations devront être reprises par les conseils de l'ESPE.

Pour le M2, l'évaluation notée du stage en alternance et de sa traduction dans le mémoire de fin d'études, les critères de notation croisée entre professionnels et universitaires (critères professionnels, scientifiques, didactiques) feront l'objet de travaux dès la rentrée. Il nous est impossible de donner une réponse précise dans l'immédiat. Il est vital de bien penser la forme exacte de cette évaluation, la définition des critères précis, le rapport entre les différents aspects etc.

Nous sommes conscients de l'importance de cette question, c'est pourquoi nous préférons procéder à un examen approfondi de cette question, pour construire un processus d'évaluation cohérent, efficace et clair, une fois les nombreux problèmes de mise en place de l'école et du M1 résolus.

9) Le projet n'est pas précis sur les types de publics accueillis à la rentrée 2013, ainsi que sur les projections en effectifs, (assujettis aux flux, selon votre projet).

En ce qui concerne les types de publics accueillis à la rentrée 2013, il s'agit

- des étudiants suivant la formation de préprofessionnalisation en licence. Ces étudiants resteront inscrits dans leurs composantes ;
- des étudiants en première année de MEEF, inscrits à l'ESPE ;
- des étudiants en M2 admissibles, acceptant un contrat (inscrits dans les composantes qui ont porté ces formations, les masters enseignement, en 2012/2013 ; les M2 de l'année d'alternance à partir de 2014/15 seront inscrits dans l'ESPE) ;
- des étudiants en M2 admissibles, refusant un contrat d'enseignement (pas de solution alternative de pratique professionnelle pour ces étudiants) ;
- des étudiants en M2 non admissibles : ces étudiants poursuivent leurs études, mais n'ont pas droit au contrat d'enseignement ; dans la mesure du possible, le rectorat proposera des stages professionnalisants à ces étudiants, cependant, la demande de stages a littéralement explosé cette année (fonctionnaires stagiaires, contrats, stages M1, stage préprofessionnalisation licence) ;
- des étudiants ayant obtenu leur diplôme de master, mais n'étant pas lauréats du concours, ni ayant réussi leur admissibilité (ils pouvaient se présenter aux deux) : en ce qui concerne la mention PE, ces étudiants se verront proposer des cursus (qui conservent en 2013/2014 leur intitulé « Compétences secondes ») ; en ce qui concerne les autres mentions (secondaire), ces étudiants, s'inscriront dans des spécialités autres que leur master enseignement, mais suivront les cours du master 2 leur permettant de se présenter à nouveau au concours. Dans la mesure du possible, le rectorat proposera des stages

professionnalisant à ces étudiants ;

- des étudiants disposant déjà d'un master autre qu'un master enseignement dans la discipline du concours : ces étudiants, en conformité avec les textes, et à la demande du rectorat, se verront proposer des blocs d'UE leur assurant un complément de formation. L'offre exacte et son financement font objet de discussions avec le rectorat ;
- des étudiants en réorientation qui peuvent s'inscrire dans le parcours M2 BPE « Besoins particuliers des élèves », formation mutualisée (en grande partie) avec la FC en ASH (préparation CAPA SH) ;
- d'autres étudiants se réorienteront vers les formations professionnalisantes proposées par l'UFR SHSP. Ces formations ne font pas partie de l'offre de formation ESPE, nous n'avons pas à l'heure actuelle, prévu d'ouvrir de formation pour la 4e mention ;
- des fonctionnaires stagiaires, formation assurée et financée pour une partie importante par l'ESPE, à la demande du rectorat. L'an dernier, le coût de la contribution de l'IUFM à la formation des fonctionnaires stagiaires s'élevait à environ 1 million d'euros. En 2013/2014 l'ESPE contribuera à cette formation par la mise à disposition d'enseignants compétents dans ces domaines.
- des fonctionnaires stagiaires de l'enseignement privé qui suivront cette dernière formation en 2013/2014
- une convention entre l'enseignement privé et l'ESPE, dont la signature est prévue au cours de l'année universitaire prochaine, aura pour objet l'intégration, selon certaines conditions, de futurs enseignants de l'enseignement privé dans les formations MEEF,

En ce qui concerne les flux, le dossier fournit pages 12 et 13 les effectifs en 2012/2013. Nous nous sommes fondés sur ces effectifs pour prévoir les flux en 2013/2014.

A l'heure actuelle l'évolution réelle des effectifs est difficilement appréciable ; elle dépend en particulier de l'impact des mesures gouvernementales sur les choix des étudiants.

10) Attention à ne pas réduire le potentiel de formation chez le PLP.

La formation des PLP constitue un objectif du projet de l'ESPE car les besoins de l'académie dans ce domaine sont importants ; Cependant, nous sommes confrontés à des effectifs à l'heure actuelle très faibles (un seul candidat se présente aux épreuves d'admissibilité en math/sciences ; 4 étudiants au total sont censés se présenter à ce concours pour les formations lettres/anglais et lettres/histoire) qui ne rendent pas possible d'ouvrir, dans l'immédiat, des parcours spécifiques consacrés à ces formations.

Ce problème, pour lequel il n'existe pas de solution facile, est commun à de nombreuses académies ; en effet, cette filière, paraissant aux yeux de nombreux étudiants moins prestigieuse que les formations PLC, manque beaucoup d'attractivité en raison de l'image parfois négative des lycées professionnels.

Une étude qualitative par entretiens devra être menée pour identifier les freins et permettre le développement d'une communication adaptée luttant contre certains stéréotypes et la mise en avant des intérêts de cette filière, ses établissements et ses élèves.

L'ESPE procédera en deux étapes pour résoudre ce problème. Dans un premier temps (rentrée 2014), il s'agira de mettre en place ces formations sous la forme d'options de parcours PLC (en

maths pour math/sciences, en lettres, langues ou histoire pour lettres/anglais, lettres/histoire) , afin d'assurer la continuité des formations sur le double principe suivant :

- Encourager les étudiants à se présenter aux deux concours : CAPES/CAPET et CAPLP
- Proposer cette option comme l'une des réorientations possibles aux étudiants ayant échoué au concours du CAPES/CAPET, qui ont peu de chances de réussite mais souhaitent vivement devenir enseignants

L'avantage de cette solution provisoire, outre le maintien de la formation et la possibilité de communiquer sur son existence tout en bâtissant le projet 2014, est la perspective d'une augmentation du nombre d'étudiants se présentant aux concours de PLP. En effet, l'existence d'un parcours pourra inciter les étudiants se destinant à l'enseignement dans le secondaire à s'intéresser davantage à ces filières et à se présenter, pour certains d'entre eux, aux deux concours, PLC et PLP. Toutefois, cette perspective, présente aussi l'inconvénient de ne pas prendre en compte suffisamment la spécificité de cette filière et par conséquent la nécessité d'une formation entièrement adaptée à ces besoins particuliers. Les nouveaux concours pour les PLC et PLP présentent par ailleurs des différences plus importantes que par le passé, ce qui pose la question de l'efficacité de la formation. Ce problème est relativisé par le taux de succès plus fort (en raison du faible nombre de candidats) mais il reste posé. Le travail qui sera entamé cette année devra également y répondre.

C'est pourquoi, l'UPJV a convenu avec l'URCA de mettre en place une coopération devant aboutir le plus rapidement possible à la réalisation d'une formation à part entière, grâce à la coopération entre les deux établissements et la mutualisation de certains enseignements en particulier grâce à des vidéoconférences et de cours en ligne.

Annexe 2 : Maquettes

Les maquettes reproduits en annexe correspondant à l'état de leur présentation aux conseils centraux

Pour le détail des travaux de concertation et d'harmonisation, voir le point 3.1. *Offre de formation au sein du cycle master*

Le tableau ci-dessous (également reproduit dans le point 3.1.) compare la structure des différents parcours. Ces maquettes sont conformes aux préconisations ministérielles et au cadrage défini par l'université. Les différences s'expliquent par des approches pédagogiques spécifiques appartenant aux différents domaines. L'harmonisation des parcours est le résultat des concertations réalisées entre les différentes composantes contribuant aux formations de l'ESPE.

Nous nous permettons de rappeler ici que si notre projet a pu progresser régulièrement, il devra évoluer, durant l'année prochaine et sans doute les années suivantes afin de s'adapter aussi parfaitement que possible à son objectif. La nouveauté du dispositif pédagogique rend indispensable cette nature évolutive.

Tableau schématique de comparaison des différentes maquettes de parcours

M1 (maquettes à 500 heures en M1)	Disciplinaire			Recherche		Didactique		Tronc commun		Mise en situation professionne lle		Total M1		
	Heure s	Anglais	ECT S	Heure s	ECT S	Heure s	ECT S	Heure s	ECT S	Heure s	ECT S	heure s	Anglai s	ECT S
Hist-Géo	300	24	32	18	8	155	13	40	4	27	3	540	24	60
Langues	294	0	32	18	8	120	13	40	4	28	3	500	0	60
Lettres Modernes	320	40	32	20	8	100	13	40	4	22	3	502	40	60
Math	275	20	32	18	8	120	13	40	4	27	3	480	20	60
Documentali stes	299	24	32	18	8	132	13	40	4	36	3	525	24	60
Conseiller Principal	275	24	32	18	8	148	13	40	4	27	3	508	24	60

M2	Disciplinaire					Didactique		Exercice du métier (Tronc commun)		Mise en situation professionnel le et recherche		Total M2			Total sans anglai s	Total avec Anglai s
	heure s	Anglais	ECT S			Heure s	ECT S	heure s	ECT S	Heure s	ECT S	heure s	Anglai s	ECT S		
Hist-Géo	36	24	10			80	14	40	6	15	30	171	24	60	711	759
Langues	65	0	12			80	12	40	6	15	30	200	0	60	700	700
Lettres Modernes	96	40	12			52	12	40	6	15	30	203	40	60	705	785
Math	32	20	10			80	14	40	6	48	30	200	20	60	680	720
Documentali stes	65	24	10			80	14	40	6	15	30	200	24	60	725	773
Conseiller Principal	70	24	10			77	14	40	6	15	30	202	24	60	710	758

M1 (maquettes à 600 heures en M1)	Disciplinaire			Recherche		Didactique		Tronc commun		Mise en situation professionne lle		Total M1		
	Heure s	Anglais	ECT S	Heure s	ECT S	Heure s	ECT S	Heure s	ECT S	Heure s	ECT S	heure s	Anglai s	ECT S
mention 1er degré	309	25	32	18	8	177	13	40	4	60	3	604	25	60
ARTS	235	40	32	36	8	216	13	104	4	57	3	648	40	60
EPS	290	24	30	40	8	210	15	40	4	20	3	600	24	60
Phys-chimie	340	20	32	18	8	205	13	40	4	27	3	630	20	60
SVT	385	20	32	18	8	157	13	40	4	27	3	627	20	60

M2	Disciplinaire					Didactique		Exercice du métier (Tronc commun)		Mise en situation professionnel le et recherche		Total M2			Total sans anglai s	Total avec Anglai s
	heure s	Anglais	ECT S			Heure s	ECT S	heure s	ECT S	Heure s	ECT S	heure s	Anglai s	ECT S		
mention 1er degré	65	24	10			80	14	40	6	15	30	200	24	60	804	853
ARTS	40	40	10			86	14	49	6	25	30	200	40	60	848	928
EPS	50	10	10			70	14	40	6	25	30	185	10	60	785	819
Phys-chimie	65	20	10			60	14	40	6	45	30	210	20	60	840	880
SVT	60	20	10			80	14	40	6	45	30	225	20	60	852	892

Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, 1er degré

Master EEF mention PE dans le cadre de l'ESPé de l'UPJV

La mention professorat des écoles du master est fondée sur le référentiel métier d'enseignant dans ses parties commune et spécifique. Les exigences qui seront fixées avec l'objectif que tout titulaire de master soit en capable d'exercer son métier dans une multiplicité de terrains d'exercice et avec les publics de nos écoles dans leur diversité et avec le souci de l'intégration de chacun, et celui de la prise en compte de ses besoins éducatifs particuliers, temporaires ou non.

Si la formation des professeurs des écoles doit répondre avant tout à des objectifs nationaux visant une amélioration significative des résultats scolaires tant au plan quantitatif qu'au plan qualitatif, il est essentiel de la définir au niveau académique en fonction de circonstances territoriales spécifiques.

Notre académie est confrontée probablement plus que d'autres, à une réalité économique et sociale très difficile qui se décline différemment dans les trois départements qui la composent. On est en droit de penser que la faiblesse des résultats scolaires est fortement liée à cette réalité, mais on doit aussi avoir la conviction forte que cette tendance peut être inversée.

Concevoir la formation des futurs professeurs des écoles, c'est d'abord les aider à s'enraciner dans cette conviction et pour cela tisser au quotidien des liens essentiels entre leur propre formation et celle qu'ils auront à mettre en œuvre en classe.

Mettre en œuvre cette formation c'est leur permettre d'acquérir des compétences professionnelles solides. Tout ce qu'étudieront et expérimenteront les enseignants en devenir sera donc à regarder et analyser à travers le prisme de leur mission future :

- ✓ Connaissance de toutes les disciplines de l'école, chacune étant étudiée spécifiquement mais aussi dans les liens qui la rattache aux autres à travers des projets pluri, inter, et transdisciplinaires ;
- ✓ Travail autour de la polyvalence éducative du professeur des écoles en lien avec les disciplines, les cycles, la diversité et la complexité des différents publics ;
- ✓ Affirmation du rôle essentiel de l'école maternelle en tant que fondement du système éducatif avec une spécificité qui doit être préservée, analysée, et liée à une connaissance experte de la petite enfance ;
- ✓ Ouverture et pratique culturelle par la mise en place de projets artistiques et scientifiques porteurs et ambitieux ;
- ✓ Importance de la notion de continuité éducative, du travail en équipe pluri-catégorielle, des différents partenariats éducatifs.

Former les étudiants de l'académie d'Amiens à devenir les enseignants des enfants de notre région, c'est avoir pour les uns et les autres l'immense ambition de leur réussite et de leur épanouissement tant personnels que professionnels.

Les dispositifs de formations sont construits autour d'une alternance forte ont pour objectif de :

- Faire acquérir un ensemble de savoirs à enseigner, pour enseigner et pour mettre en œuvre les enseignements,
- Mettre en place des situations visant à faire construire la capacité à mobiliser ces savoirs et à s'en servir en situation

Une préparation à un master intégrant des éléments de préparation au concours

Le master implique une préparation aux compétences de l'enseignant du premier degré. Même si la question de la préparation au concours ne doit pas être éludée, tant il est évident que sans concours, il va être difficile d'entrer plus avant dans la professionnalité enseignante en seconde année, cependant le diplôme préparé est le master, un master professionnel. Il doit donc nous permettre d'attester de la réelle capacité à enseigner des futurs diplômés.

L'enseignement à l'École primaire

Notre objectif premier est d'attester de la capacité à enseigner dans le cadre des objectifs énoncés dans la loi sur « la refondation de l'école de la république ». L'ensemble des disciplines concernées, tant dans le bloc disciplinaire que dans celui de la didactique est abordé au regard des programmes, du socle commun des connaissances, des compétences et de culture. Si un temps particulier est prévu pour chaque discipline, cela ne crée pas pour autant la polyvalence chez l'enseignant. Elle se construit en particulier dans les temps d'analyse de pratique et les ateliers de pratique

professionnelle où un groupe d'étudiants seront réunis avec leurs enseignants tuteurs. Ils traiteront des situations rencontrées au cours de l'alternance, et en particulier des liens entre les disciplines faisant sens pour les *apprentissages, l'acquisition des notions-clés des savoirs et la réflexion épistémologique*. Les enseignants, d'origines disciplinaires différentes constituent une équipe stable tout au long de l'année. En seconde année, le choix d'ateliers thématiques pour la didactique permet de convoquer l'ensemble des disciplines et de répondre aux questionnements des fonctionnaires stagiaires en alternance.

La formation intégrée en alternance

Avec ses trois stages en M1, et son stage en responsabilité en M2, c'est une véritable formation en alternance. Les étudiants vont donc construire leurs compétences dans un dialogue entre les situations rencontrées et les temps de regroupements. Il nous appartient d'identifier ce qui se construit sur le terrain et penser l'aide à l'apprentissage autonome de l'étudiant et l'accompagnement.

L'alternance retrouve une fonction structurante de la formation. L'ambition est d'avoir un stage de pratique accompagnée précédé d'un temps d'observation, dans chaque cycle en M1. Il est probable que tous les étudiants ne seront pas dans le même cycle en même temps, mais sur un mode successif construit sur la base de 3 groupes. C'est un modèle de formation simultanée qui prévaut. Les conséquences sont nombreuses. Nous connaissons l'importance de susciter et de prendre appui sur les questionnements des étudiants. Ils auront un impact sur la formation proposée. Disciplinaire et didactique sont pensés ensemble et en perspective avec les mises en situations.

Les articulations pour faire sens aux apprentissages

La maîtrise amène un découpage formel de la formation en UE. Dans le cahier des charges et les recommandations du CSM, il est prévu une logique de 5 blocs. Ils ont vocations à être simplement subdivisés en UE, solution certes lisible mais ne répondant pas à la complexité du référentiel. Ils impliquent des articulations entre savoirs, didactique(s), tronc commun, recherche et stages.

L'accompagnement pour une individualisation de la formation

Les spécificités de la formation d'enseignant impliquent une mise à disposition de ressources pour le développement du travail autonome adapté aux situations professionnelles rencontrées et des aides individualisés pour adapter, développer ses compétences. La formation doit proposer des ressources consultables sur les lieux d'exercices, donc à distance, des espaces de travail en commun avec ou sans formateurs et des possibilités de contacts personnels avec des membres de l'équipe de formateurs. La plateforme Tutelec et ses dispositifs adaptés seront l'un des outils d'ingénierie. Un cahier des charges de formation est en cours d'élaboration.

L'adaptation des cursus

Le choix de débiter la formation professionnelle en master implique d'accueillir des étudiants venant d'une grande variété de formations ayant un peu de points communs. Cela peut être une richesse pour l'enseignement en scolaire, mais pour ce fait doit faire l'objet d'adaptation des cursus individuels. Il importe qu'un bilan individuel soit réalisé avec l'étudiant pour valoriser ses acquis et proposer un cheminement dans les études permettant de s'investir dans les domaines scientifiques et professionnels enjeu de la polyvalence et de prise en charge des élèves dans leur diversité. Des bilans initiaux, intermédiaires et finaux doivent être réalisés pour cette adaptation et éventuellement pour faciliter des réorientations. Les enseignements complémentaires sont à proposer pour faciliter à chacun, quelle que soit son origine, une trajectoire de réussite.

Un point est à noter. Ce principe de cursus est pensé au regard de la diversité des licences entrant en Master, mais aussi de celle des *masters 1 obtenus lauréats de concours devant être accueillis en M2 pour terminer suivre une formation correspondant à leur futur métier*. Nous devons accueillir et faire réussir des lauréats de concours ayant suivi d'autres M1, d'autres masters ou ayant suivi d'autres cursus. Pour ce faire, l'ESPé propose des modules ressources en EAD à suivre pour des étudiants à l'issue d'un bilan de positionnement initial (environ de 10 à 20h).

Poursuite du cursus de formation dans le cadre de la mention PE en cas d'échec au concours en fin de M1

L'adaptation du cursus vaut également à l'issue du M1 pour les étudiants qui n'auront pas réussi le concours. Le tuteur effectuera avec son étudiant un entretien bilan tenant compte des résultats de l'année dans ses différentes facettes de contexte de réalisation.

L'université propose des voies de réorientation.

Au sein de l'ESPé, il est proposé un double cursus complémentaire au cursus type proposé aux lauréats.

1- Poursuite de la formation en M2 avec stages de pratique accompagnée : Il a été demandé au rectorat une possibilité d'effectuer des stages de pratique accompagnée. Cette solution permet à l'étudiant de poursuivre dans la voie choisie et d'être un potentiel candidat pour une seconde chance.

2 - Par ailleurs, en partenariat avec la CAPE et d'autres associations partenaires de l'école, un cursus spécifique est proposé. Il permettra aux étudiants souhaitant exercer dans le champ scolaire et périscolaire d'effectuer une période de stage avec une mission particulière : monter des projets en lien avec l'école, les apprentissages et l'encadrement périscolaire.

Ces cursus auront une triple finalité : permettre de terminer un cursus, doter l'étudiant des mêmes compétences que ses collègues ou des compétences de même niveau et transférables au sein de la classe, assurer une reprise aux épreuves du concours.

Des temporalités à associer

Les nouvelles modalités d'alternance (un stage de PA dans chaque cycle en M1 et un stage en responsabilité filé en M2) amènent à repenser la temporalité et les contenus de la formation. En M1, deux stages seront filés et un groupé en mars. Sans connaître précisant les dates de concours, on peut penser que les épreuves auront lieu dans le troisième trimestre. Les stages devront servir d'appui à la constitution du dossier. Il y a donc un triple objectif : la progression des élèves de cycles différents, l'acquisition de la professionnalité enseignante dans la confrontation avec des situations de classes et la préparation des épreuves

L'évaluation

La formation des enseignants doit tenir compte plus que tout autre de ses modes d'évaluation. Ceux-ci, trop souvent modélisants, seront prégnants tout au long de l'exercice professionnel futur. Les nouveaux enseignants ont de réelles difficultés à appréhender les apprentissages de leurs élèves au cours des phases d'enseignement et à trouver les modes d'évaluation pertinents de ces acquisitions. Nos propres modes de travail et leur explicitation doivent les aider à construire les leurs dans une dynamique réflexive.

La logique de l'annualité de la scolarité des élèves correspond mal avec le découpage en semestres universitaires. La rupture de la fin des semestres impairs n'est pas en cohérence avec la progression d'entrée dans la professionnalité enseignante liée à la construction des apprentissages annuels ou par cycle des élèves. Sans s'écarter des réglementations, il apparaît possible et nécessaire d'organiser l'évaluation de l'année dans une continuité, reportant à la fin de l'année de secondes sessions. Le contrôle continu des compétences doit primer, il correspond mieux au contrat de formation s'il est pensé et mis en œuvre par une équipe de formateurs. Dans ce contrat, il faut laisser une place explicite à une évaluation formative. Des épreuves communes sur sujet identique seront organisées pour assurer à la fois l'identité d'évaluation dans la mention de master et permettre à l'étudiant de se situer.

Nous connaissons l'écueil d'un contrôle continu qui se transforme en évaluation ininterrompue et qui privilégie le contrôle pour l'examen à l'appropriation des savoirs et à la construction des compétences.

Il nous revient de différencier l'évaluation (diagnostique, formative,...) pour la réalisation périodique de bilan et d'autres évaluations pour l'acquisition du diplôme de master. Notre réflexion doit également prendre en compte que les liens étroits entre didactique et disciplinaire autorisent à penser des évaluations transversales identifiant des compétences spécifiques.

La formation sera progressivement évaluée par compétences grâce à l'utilisation d'un portfolio numérique.

L'année universitaire ne sera pas découpée en semestre, ce sera donc une année complète.

Les modalités de contrôle des connaissances

Les MCC sont sur la non compensation des UE. Il y aura un contrôle continu avec, entre autres, des partiels (anonymes et corrigés académiquement). Cela pourra être par exemple des épreuves blanches. Il y aura compensation au sein de l'UE sur l'année, mais pas entre UE au sein d'un bloc.

Il y aura une session 2.

Un cadre horaire proposé est indicatif, il implique que les départements raisonnent dans une logique de construction de la polyvalence de l'enseignant, de la prise en charge de la diversité des élèves et de la grande difficulté. Il est important que des collègues appartenant à d'autres départements (éducation et professionnalisation) et au centre ASH soient associés aux travaux. Les questions transversales feront l'objet de constructions coordonnées entre disciplines (ex : la maîtrise de la langue pour enseigner)

Horaires de formation

Penser la place des CM non par en début de formation, mais en synthèse après des TD par période à définir. Il sera ainsi un moment d'apport scientifique permettant d'asseoir et de renforcer des savoirs, mais aussi construire une colonne vertébrale sur les savoirs et notions clés en s'appuyant sur des situations concrètes travaillées en TD et TP. Fourchette CM de 20 à 50% de l'horaire.

Master EEF1

Disciplinaire et didactique

L'horaire, dans les conditions fixées par la note serait globalement : (il s'agit ici d'heures étudiants en M1).

60% sont en disciplinaire, 40% en didactique. Il faut préciser la partie didactique et celle disciplinaire car les évaluations seront différenciées, il ne peut pas y avoir de compensation entre blocs.

Français : 90h
Maths : 90h
EPS : 50h
Numérique : 12h
Langue : 50h

Sciences : 52h
Histoire Géographie Education civique, Morale laïque :
52h
Musique : 30h
Arts visuels : 30h
Histoire des arts : 15h
sur ces horaires, des TP à effectifs allégés peuvent être
envisagés si les conditions pédagogiques le nécessitent.
Projet pluridisciplinaire à caractère culturel : 20h
1 option au choix de l'étudiant : HGEc, ScT, AvM Ha :
20h.

Recherche : 18 (TD)

Mise en situation professionnelle

APP : 30

module maternelle : 30

Tronc commun : 40

Master EEF PE2

Bloc disciplinaire : Français et Mathématiques : une
majeure à 25h et une mineure à 15
pour HG,EC,ML; EPS; Arts; Sciences, une majeure à
15 et une mineur à 10
la détermination des mineures et majeures se font dans
le cadre du tutorat, en fonction de l'individualisation
des besoins étudiants.

Bloc didactique : 80h (+ didactique d'une langue
étrangère 24h)
une formation filée tout au long de l'année à raison de
2h / semaine à partir d'août

-1h d'APP, une heure de travail de préparation en
groupes autonomes, 1h d'analyse a priori

-2 ou 3 formateurs avec un travail de concertation
durant le travail autonome des étudiants.

Variante : 2h d'Atelier de pratique professionnelle par
semaine avec des APP à thèmes soit suivi propre du
stage (3 semaines de suite) soit analyse de pratique(1
toute les 4 semaines avec des thèmes émergeant(être
enseignant, l'autorité, relations parents...) en
mélangeant les cycles pour avoir un recul sur sa
pratique.

Le choix entre ses variantes dépendra des moyens,
personnels mis à disposition et de leur disponibilité
calendaire.

Contenu des UE

Les UE disciplinaires, didactiques et de mise en situation sont conçue en étroite liaison entre elles, au delà du cadre formel qu'impose le master. Les équipes sont constituées des mêmes personnes, ce qui facilite la mise en œuvre de la cohérence et des liaisons. Toutes les disciplines de l'école sont assurées dans chaque bloc. Une mention particulière est prévue en première année avec la mise en place d'un module « maternelle » au sein de l'UE9. Il sera lié au stage de pratique accompagnée « maternelle » prévu.

Une part de la formation transversale du socle commun devrait être assurée par le tronc commun.

MASTER MEEF PE – Mots clés

BLOC DISCIPLINAIRE

UE1- UE2 – UE3 – UE4 – UE11

Méthodologie

Argumentation

Cultures humanistes / scientifiques

Maîtrise des disciplines (savoirs , savoir-faire, savoir-être)

Découverte du monde, du monde vivant, de la matière, des objets, de l'espace et du temps

Résolution de problèmes

Apprendre à raisonner

Maîtrise des disciplines

Polyvalence

Interdisciplinarité

Construction de projets

Travail en équipe

Communication

BLOC DIDACTIQUE

UE5 – UE6 – UE7 – UE12

Analyse de travaux d'élèves
 Obstacles cognitifs et épistémologiques
 Socle commun et textes officiels
 Épistémologie
 Démarches
 Expérimentations
 Différentiation
 Analyse a priori / a posteriori
 Évaluations
 Progression/ programmation/ séquence/séance/situations d'apprentissage
 Appropriation critique et usages des outils numériques

TRONC COMMUN

UE8

BLOC MISE EN SITUATION

UE9

Analyse de pratiques et posture réflexive
 Spécificités des cycles
 Spécificités de l'enseignement en maternelle
 Modalités de travail
 Articulation stage/champs disciplinaires
 Référentiel des compétences de l'enseignant
 Ethique professionnelle
 Accompagnement du parcours professionnel de l'étudiant stagiaire

Tableau PE

Ce tableau d'un seul tenant de la maquette PE a dû être découpé en 5 parties (ci-dessous) pour rentrer dans le format de page

		Disciplinaire		Didactique			
		H	ECTS			H	ECTS
M1 2013-2014	UE1	Humanités		12	UE5	Humanités	
		Littératures et maîtrise de la langue française				20	5
		Histoire, Géographie, Education Civique				20	
		Musiques				10	
		Arts visuels				10	
	Histoire des Arts		10				
	UE2	Sciences		12	UE6	Sciences	
		Mathématiques				20	5
		Sciences et technologie				20	
	Education physique et sportive		20				
UE3	Polyvalence		4	UE7	Pédagogie numérique		
	Projet interdisciplinaire culturel				12	1	
UE4	Langues		4		Didactique des langues vivantes à l'école primaire		
	Langue vivante étrangère				40	2	
		TOTAL M1		334	32	177	13

UE14	Exercice du métier	40	6	UE15 Mise en situation professionnelle et recherche	15
UE14 BIS	CURSUS Péniscolaire	20		UE15 BIS Coursus péniscolaire	
Commun UE14				Spécifique	15
Spécifique	Histoire de l'animation		6		
	Législation réglementation droit du travail				
	L'éducation populaire et ses valeurs				
	Organisation des nouveaux rythmes scolaires				
	Fonctionnement des marchés publics				
UE14 TER	CURSUS école	20			
Commun UE14					
Spécifique	Relations école - famille	30	6		30
	Représentation du handicap, de la grande difficulté scolaire, de la diversité des publics scolaires				
	Place et posture de l'enseignant face à la diversité des publics et aux obligations institutionnelles			UE15 TER Coursus école commun	15
	spécificité de la petite enfance				

TOTAL GENERAL H M1	629
TOTAL GENERAL ECTS M1	60
TOTAL GENERAL H M2	200
TOTAL GENERAL ECTS M2	60
TOTAL GENERAL commun H M2	144
TOTAL GENERAL spécifique cursus	126
TOTAL GENERAL MEEF PE	

Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, second degré

Parcours Arts plastiques

MEEF filière "Enseignement des Arts plastiques" : MI	volume horaire	CM	TD	TP	ects
UE1 savoirs disciplinaires	275				32
Culture artistique : programme du CAPES relatif au XXe siècle	42	42			
Culture artistique : programme du CAPES relatif à une période antérieure	42	42			
Méthodologie de la dissertation	6	6			
Expression plastique bidimensionnelle	60	28	20	12	
méthodologie du projet, réalisation et présentation orale	55	21	14	20	
Méthodologie d'analyse des oeuvres	15	15			
Analyse des moyens de production numériques	15	6	9		
pratique d'une langue étrangère	40		40		
UE2 didactique	216				13
approche didactique et plastique des programmes de collège et de lycée	144	90	54		
<u>Option au choix</u> : cinéma, arts appliqués, photographie, architecture, théâtre, danse (ouverture à partir de 7 étudiants), présentations orales de leçon en appui sur l'option	60	20	20	20	
méthodologie de la note d'intention	6	6			
histoire des arts	6	6			
UE3 recherche	36				8
Initiation à la recherche - Séminaire mémoire	24	15	9		
accompagnement du stage	12				
UE4 Mise en situation professionnelle	57				3
Articulation stage/centre de formation	51	12		39	
Préparation au stage	6	6			
UE5 savoirs complémentaires	104				4
Le socle commun de connaissances et de compétences	6		6		
Communication écrite et orale	42		42		
compétences numériques	10		10		
Approche des partenariats	6		6		
Tronc commun	40		40		
total : maximum 630 h (+ 40 H pour les langues)	631				60

MEEF filière "Enseignement des Arts plastiques" : M2

	volume horaire	CM	TD	TP	ects
UE5 savoirs disciplinaires	80				10
Méthodologie d'analyse des oeuvres	12	12			
Analyse des moyens de production numériques	18	12		6	
pratique d'une langue étrangère	40		40		
compétences numériques	10		10		
UE6 didactique	86				14
approche didactique et plastique des programmes de collège et de lycée	70	70			
Articulation stage/centre de formation	13	3		10	
histoire des arts	3	3			
UE7 recherche et mise en situation professionnelle	25				30
Séminaire mémoire	15		15		
Méthodologie de l'analyse des pratiques professionnelles	10	10			
UE8 savoirs complémentaires	49				6
Le socle commun de connaissances et de compétences	3		3		
Approche des partenariats	6		6		
Tronc commun	40		40		
total : maximum 200 h (+ 40 H pour les langues)	240				60

Parcours Histoire/Géographie

MEEF PLC Parcours Histoire-Géographie

1. La maquette des enseignements

Master 1

	CM	TD	Total présentiel	ECTS
M1				
Bloc disciplinaire	212	112	324	32
UE 1 Savoirs historiques	106	44	150	14
Elément 1 (nouvelle question)	40	10		
Elément 2	33	17		
Elément 3	33	17		
UE 2 Savoirs géographiques	106	44	150	14
Elément 1 (nouvelle question)	35	10		
Elément 2	31	14		
Elément 3	31	14		
Sémiologie cartographique	9	6		
UE 3 Langue vivante		24	24	4
Bloc didactique	20	135	155	13
UE 4 Histoire et épistémologie de l'HG	20	40	60	5
Histoire	10	20		
Géographie	10	20		
UE 5 Didactique de l'histoire-géographie		75	75	6
Histoire		30		
Géographie		30		
Enseigner l'histoire-géographie		15		
UE 6 Compétences numériques (C2i2e)		20	20	2
Bloc recherche		18	18	8
UE 7 Méthodologie de la recherche universitaire		18	18	8
Bloc exercice du métier (tronc commun)			40	4
⇒ Voir Enseignements du tronc commun				
Bloc mise en situation professionnelle		27	27	3
UE 8 L'enseignant en situation				
⇒ Stage filé et suivi du stage**				
Total M1	232*	292*	564	60
Proportion de CM (hors tronc commun)	41%			

* Hors enseignements du tronc commun

⇒ Présentation des enseignements

➤ Bloc disciplinaire

Les UE1 et UE2 du Bloc disciplinaire doivent permettre aux étudiants de maîtriser les savoirs et les savoir-faire indispensables aux futurs professeurs d'histoire-géographie et d'éducation civique. Elles préparent les étudiants aux six questions au programme du CAPES d'Histoire-Géographie et aux épreuves de composition et de commentaire de documents. Compte tenu du renouvellement des questions au programme (une par an et par discipline), le conseil de gestion de l'UFR d'Histoire et de Géographie a souhaité que ces nouvelles questions soient davantage abordées en CM que les quatre autres questions.

➤ Bloc didactique

Les UE4, 5 et 6 ont un double objectif : l'acquisition des savoirs et des compétences attendues de futurs enseignants d'histoire-géographie dans l'enseignement secondaire et de celles exigées lors des épreuves d'admission du concours du CAPES d'histoire-géographie.

➤ Bloc Recherche

Le bloc « Recherche » est constitué d'une seule UE, mutualisée avec un enseignement du master mention Histoire et Territoires. Toutefois, compte tenu des particularités du master MEEF-PLC et du concours du CAPES en fin d'année de M1, l'équipe pédagogique définira un cahier des charges spécifiques aux étudiants du parcours Histoire-Géographie de la mention MEEF-PLC concernant les sujets de recherche proposés aux étudiants et les exigences scientifiques attendues.

➤ Bloc Exercice du métier

Voir la présentation des enseignements du tronc commun de la mention du master MEEF-PLC.

➤ Bloc Mise en situation professionnelle

Le bloc « Mise en situation professionnelle » est constitué d'une UE permettant d'accompagner et de suivre l'étudiant dans sa formation au métier d'enseignant sur le terrain.

Le choix d'un stage filé d'une journée sur l'ensemble de l'année de M1 a été fait à l'échelle de la mention MEEF-PLC.

Ce stage est, dans un premier temps (début de M1), un stage d'observation, puis, dans un second temps (au cours de l'année de M1), un stage en pratique accompagnée. La durée totale de ce stage représentera donc entre 4 et 6 semaines.

Master 2

	CM	TD	Total présentiel	ECTS
M2				
Bloc disciplinaire	36	24	60	10
UE1 Approfondissement des savoirs historiques et géographiques	36		36	6
UE2 Langue vivante		24	24	4
Bloc didactique		80	80	14
UE3 Approfondissement des savoirs et des compétences didactiques		80	80	
Bloc Exercice du métier (tronc commun)			40	6
⇒ Voir enseignements du tronc commun de la mention MEEF-PLC				
Bloc Mise en situation professionnelle et recherche		15	15	30
UE4 Stage professionnel				
⇒ Stage				
⇒ Recherche				
Total M2	36	119	195	60
Total master			759	
Total master (hors langue vivante)			721	
Total max master UPJV (hors langue vivante)			735	
Proportion de CM (hors tronc commun)	23%			

⇒ **Présentation des enseignements**

D'une manière générale, la deuxième année du parcours Histoire-Géographie du master mention MEEF-PLC sera plus professionnalisante que la première année.

➤ **Bloc disciplinaire**

Le Bloc disciplinaire sera plus léger qu'en M1. Il est constitué de deux UE (dont une UE de Langues vivantes). Les enseignements dispensés visent à accompagner les étudiants-enseignants-stagiaires dans leur maîtrise des disciplines à enseigner en classe.

➤ **Bloc didactique**

Dans le même esprit que les enseignements du bloc disciplinaire, l'UE3 « Approfondissement des savoirs et des compétences didactiques » doit parfaire les aptitudes des étudiants-stagiaires à enseigner, en interagissant avec le bloc « mise en situation professionnelle et recherche ».

➤ **Bloc Exercice du métier**

Voir la présentation des enseignements du tronc commun de la mention du master MEEF-PLC

➤ **Bloc Mise en situation professionnelle et recherche**

Il s'agit d'accompagner les étudiants dans leur stage en responsabilité et dans leur travail de recherche.

2. Les blocs

La maquette du parcours Histoire-Géographie (M1 et M2) s'organise autour de cinq grands **blocs annuels** d'enseignement :

- Bloc Disciplinaire
- Bloc Didactique
- Bloc Recherche
- Bloc Exercice du métier (qui constitue le tronc commun de la mention MEEF-PLC)
- Bloc Mise en situation professionnelle

Ces blocs s'organisent en une ou plusieurs UE (Unités d'Enseignement). Les UE peuvent également se subdiviser en ECUE (Eléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement).

3. Les enseignements

Les intitulés des enseignements sont précisés dans la maquette ci-dessus. Les enseignements dispensés dans le bloc disciplinaire et dans le bloc didactique s'inscrivent dans le cadre des recommandations de Laurent Carroué, Inspecteur général de l'Éducation nationale et président du jury du CAPES d'Histoire-Géographie (précisées dans sa lettre de cadrage du 19 avril 2013).

Rappel des questions au programme du concours du CAPES externe HG 2014

⇒ **Géographie**

- ✓ La France : La France en villes
- ✓ Canada, États-Unis, Mexique
- ✓ Géographie des conflits

⇒ **Histoire**

- ✓ Le prince et les arts en France et Italie (XIV^e/XVIII^e)
- ✓ Les diasporas grecques du VIII^e à la fin du III^e siècle av JC (bassin méditerranéen et Proche Orient)
- ✓ Les sociétés coloniales à l'âge des Empires : Afrique, Antilles, Asie (années 1850/années 1950)

La proposition de maquette du parcours Histoire-Géographie s'inscrit dans le cadre défini par la circulaire sur les maquettes MEEF de l'UPJV en date du 8 mai 2012, mais propose quelques aménagements à ce cadrage. Ces adaptations portent sur le « déplacement » d'enseignements disciplinaires du M2 vers le M1 afin :

- 1) d'approfondir la formation initiale des étudiants dans les deux disciplines, en particulier, dans le cadre d'un concours à 6 questions (3 questions en Histoire et 3 questions en Géographie) ;
- 2) de dégager un peu plus de temps aux étudiants-fonctionnaires-stagiaires en M2.

4. Volumes horaires globaux

Ainsi, le total des heures en présentiel (ordre de grandeur) est le suivant :

- **M1 : 564 heures**
- **M2 : 195 heures**

Soit, au total, 759 heures en présentiel, langues vivantes incluses (ce qui correspond à la fourchette proposée par la circulaire de l'UPJV).

Le pourcentage de CM (hors Bloc « Exercice du métier » pour lequel une décision doit être prise par l'UPJV) est de 41% en M1 et de 23% en M2.

5. Les MCC

Les MCC seront essentiellement constituées par un contrôle continu organisé dans le cadre de chaque UE. La forme prise par ce contrôle continu sera de nature différente en fonction des UE. Les évaluations des différentes unités d'enseignement reposeront sur différents types d'exercice correspondant aux trois objectifs de la formation (formation disciplinaire, formation didactique, formation professionnelle) :

- Rapports de stage ;
- Examens écrits ;
- Oraux ;
- Rédaction d'un mémoire de recherche et soutenance.

6. L'équipe pédagogique du parcours

L'équipe pédagogique est constituée de l'ensemble des enseignants-chercheurs et des enseignants de l'UFR d'Histoire et de Géographie, des enseignants et des enseignants-chercheurs de l'IUFM-ESPE, en particulier ceux qui interviennent ou qui sont intervenus dans la spécialité actuelle « métier de l'enseignement secondaire de l'histoire-géographie » au sein de la mention de master « Histoire et Territoire ». Cette équipe pédagogique sera également composée des tuteurs (des établissements) accompagnant les étudiants lors de leur stage et de personnels du rectorat.

L'équipe pédagogique UFR/IUFM-ESPE sera composée à 80% d'enseignants-chercheurs actuellement rattachés à l'UFR d'Histoire et de Géographie et à l'IUFM.

7. Flux prévisionnels attendus

Les flux prévisionnels attendus dans le parcours Histoire-Géographie du master MEEF-PLC s'appuient sur les flux réels observés depuis trois ans dans la spécialité de master « métier de l'enseignement secondaire de l'histoire-géographie » (voir tableau ci-dessous).

Année universitaire	Nombre d'étudiants inscrits	
	M1	M2
2010/2011	27	24
2011/2012	21	22
2012/2013	25	26 (14+12)*

* Quatorze étudiants sont administrativement inscrits en M2, tandis que douze étudiants, reçus au master mais non admis au concours, suivent les enseignements et sont inscrits (par défaut) administrativement dans la préparation spécifique à l'agrégation d'histoire-géographie.

8. Compléments

Compte tenu de la non ouverture du M1 en 2013/2014 du parcours PLP section Lettres-Histoire et Géographie, un accompagnement spécifique en M2 sera proposé aux étudiants qui réussiraient le concours (voir note complémentaire de l'UPJV du 13 mai 2013).

Parcours EPS

Spécificité disciplinaire du master MEEF : Mention EPS

- Le master MEEF EPS d'Amiens est très attractif (actuellement 55 étudiants sur le master actuel, profite d'un taux de réussite important 20/ 22 étudiants inscrits en 2ème années sont admissibles aux écrits et préparent les épreuves orales). Les débouchés sur les 5 prochaines années étant importants (nombre de postes mis au concours), les effectifs 2012/2013 de Licence 2^{ème} année en Education et Motricité (70) et en Licence 3^{ème} année (55) augmentent, auxquels s'ajouteront les étudiants de l'antenne de Cuffies.
- Les flux attendus pour les prochaines années seront en augmentation. Rappelons que l'entrée en M1 n'est pas soumise à concours ou sur dossier, il est vraisemblable que nous aurons en moyenne 40 étudiants en M1.
- Si les écrits et les oraux du CAPEPS ont été avancés d'une année, le programme du concours ne change pas fondamentalement en terme de contenus et d'épreuves : deux écrits de 5h pour l'admissibilité, un oral de spécialité sportive, un oral de leçon (portant sur 20 APSA dans les programmes collège et lycée en EPS) et 4 épreuves pratiques dont deux tirées au sort (épreuve d'admission) ce qui explique un gros volume de formation sur la première année de master. Ce sont principalement les savoirs disciplinaires qui ont fait l'objet d'une diminution du volume horaire par rapport à la précédente maquette SIMS afin de privilégier au maximum la réussite au concours des étudiants qui est leur objectif prioritaire.
- Si l'EPS est une discipline d'enseignement scolaire, elle requiert des connaissances scientifiques multiples : dans le domaine des sciences de l'Intervention relatives aux recherches en didactiques et en technologie des Activités Physiques et Sportives et Artistiques (APSA), dans le domaine des Sciences humaines et sociales, et également dans celui des Sciences de la vie.
- De même l'EPS en tant que discipline scolaire transpose les disciplines sportives ce qui nécessite de la part de futurs professeurs d'Education Physique de maîtriser à la fois des connaissances théoriques et pratiques mais aussi de pratiquer ces APSA (pour le concours mais aussi afin d'en connaître les problèmes techniques, réglementaires, sécuritaires par rapport au développement de la santé et à l'intégrité physique des élèves).

Ces différents éléments peuvent expliquer pourquoi il n'est pas possible de fonctionner, vu le nombre des savoirs académiques et professionnels que nous devons dispenser avec un volume d'heures de moins de 850h (hors stage) sauf à mettre en danger l'intégrité physique des élèves et/ou le devenir professionnel de nos étudiants et sauf à diminuer le niveau de connaissances scientifiques qui ne correspondrait plus à celui que devrait avoir un étudiant de master..

Le dossier suivant présente donc les éléments suivants :

- Un parcours MEEF EPS pour les étudiants entrant en master en 2013/2014 jusqu'en 2015 (*Un réaménagement de parcours serait possible en semestre 2 de M1 pour les étudiants désireux de se réorienter vers un master recherche : stage en laboratoire et mémoire de recherche*).

PRESENTATION du MASTER ENSEIGNEMENT de l'EPS

FINALITES DU MASTER :

Il s'agit de former des enseignants d'EPS en terme d'ingénierie professionnelle maîtrisant à la fois les savoirs disciplinaires les plus récents (en particulier dans le domaine de la recherche en EPS) ainsi qu'une démarche réflexive, leur permettant de s'adapter aux transformations du métier afin de pouvoir former des élèves en EPS en leur apprenant à gérer leur vie physique (santé, hygiène de vie); en leur apprenant à développer des savoirs faire moteurs et des savoirs vivre sociaux afin de former des citoyens lucides autonomes et cultivés.

Le master est adossé au laboratoire CAREF EA : N°4697 Directeur : B. Poucet

Effectifs attendus : Master1 MEEF. EPS : 40 Master2 MEEF EPS : 20

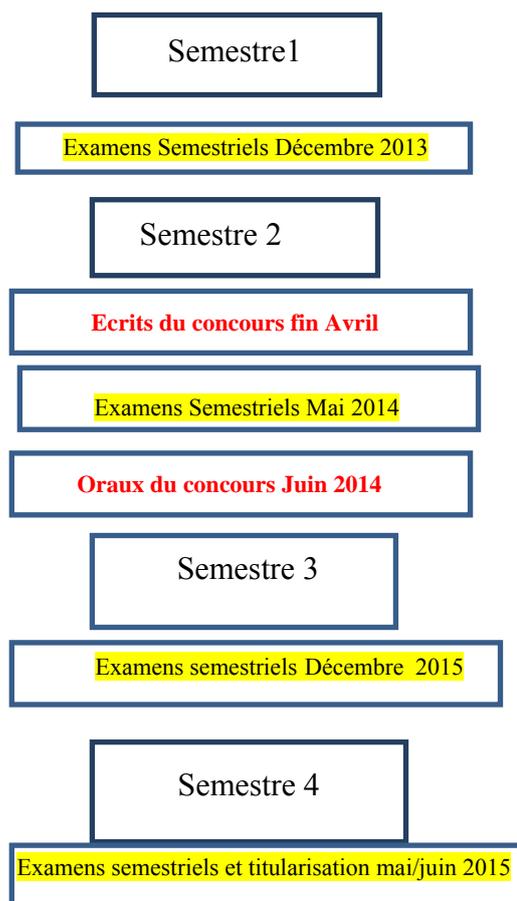
Actuellement les effectifs des L2 EM sont de 70, les L3 Education et Motricité sont d'une cinquantaine. Nous attendons entre 5 et 10 étudiants de L3EM en provenance de l'antenne de Cuffies

Master1 : ESPE/UFR des Sports

- **Admissibilité** (Ecrits du CAPEPS): Avril 2014
- **Admission** (Oraux et Pratiques) : Juin 2014

Master2 : Septembre 2014 à juin 2015 ESPE/ UFR des Sports

I PRESENTATION SYNOPTIQUE DU MASTER MEEF : MENTION EPS (SI ORGANISATION SEMESTRIELLE ETAIT DEMANDEE)



II VOLUMES HORAIRES ET REPARTITION PAR BLOCS ET ANNÉES

Master 1	Horaires	Ects	Horaires Semestre1/ECTS	Horaires Semestre2/ECTS
Bloc disciplinaire	290	30	180/16	110/14
Bloc didactique	210	15	90/8	120/7
Initiation à la recherche	40	8	16/4	24/4
Contexte d'exercice du métier (tronc commun)	40	4	20/2	20/2
Mise en situation professionnelle (cf. détail maquette)	20	3	10	10/3
Stages filés	48			
	600h hors stage	60 ECTS	316/30 ECTS	304/30 ECTS

Le coût hors stage est de 600h

Le stage filé est prévu tous les mardis après-midi (l'UFR possède déjà une liste fonctionnelle de formateurs en collège et lycée établie en concertation avec les IPR/IA en EPS : Mme Boulnois et M. Dugal).

Master 2	Horaires	Ects	Horaires Semestre3/ECTS	Horaires Semestre4/ECTS
Bloc disciplinaire	60	10	30/6	30/4
Bloc didactique	70	14	35/7	35/7
Contexte d'exercice du métier (tronc commun)	40	6	20/3	20/3
Mise en situation professionnelle et recherche (mémoire)	20+ 15 (mémoire)	30	10/14	25/16
Horaire STAGES en responsabilité (7hX36 semaines)	252 H			
Total horaire	205 h hors stage	60 ECTS	105/30 ECTS	110/30 ECTS

Le coût hors stage est de 220h incluant 10h d'anglais

Le stage de 7h est prévu le lundi matin et le vendredi matin

BLOCS (CF DETAIL MAQUETTE EXCEL CI-DESSOUS)

L'ensemble des blocs se décline sur les deux années de master avec en second semestre de master1 basé sur l'analyse de la leçon et les observation motrices des élèves (travaux sur vidéos) à travers la pratique d'APSA en vue d'une préparation aux oraux du CAPEPS répondant en cela à une des spécificités du concours et de la formation sur laquelle il repose

- 1) Le bloc disciplinaire comprend : les savoirs académiques tant dans le domaine des sciences humaines et sociales, des sciences de la Vie et de l'Intervention ainsi que les pratique et théories des Activités physiques et sportives qui font partie du concours
- 2) Le bloc didactique comporte essentiellement les connaissances nécessaires au concours (E1 : Histoire et Epistémologie) et Ecrit 2 (connaissances professionnelles, techniques etc.) en relation avec la temporalité du concours.
- 3) Le bloc Recherche consiste en une Initiation aux méthodes de recherches en usage en EPS, le contenu scientifique porte sur les techniques et outils pour analyser l'activité d'un enseignant ou des élèves lors de leçon d'EPS. Les séminaires scientifiques permettent aux étudiants de confronter leurs travaux de mémoire aux autres. En seconde année de master il donne lieu à un mémoire portant sur l'observation et l'activité des élèves ou d'un enseignant en EPS en fin de master.
- 4) Le bloc sur le contexte d'exercice du métier ou tronc commun pourrait porter sur des thématiques liées à des

domaines plus généraux : violences à l'école, genre et évaluation, construction de projets interdisciplinaires, inclusion des élèves handicapés... (les étudiants en EPS ayant déjà été informés des connaissances législatives et institutionnelles ainsi que du fonctionnement du système éducatif français lors de leurs stages de L2 et L3 Education et Motricité).

- 5) Le bloc mise en situation professionnelle comporte des horaires de suivi de stage, en particulier de l'apprentissage de la construction, de l'observation et de l'évaluation de leçons d'EPS dans la continuité de ce qui a été fait en licence STAPS option Education et Motricité.

III CONSTITUTION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE:

Titulaires 13/22

Maîtres de conférences actuels de l'établissement : 6

B. CARNEL, MCF, Laboratoire CAREF, EA 4697¹

ML HAMARD, MCF, UFR des sciences du Sport, Laboratoire Sciences de la Sociétés CRCP-CPO, EA 7273, axe processus Cognitif et Handicap

E. PASSAVANT, MCF, UFR des Sciences du Sport, CURAPP- ESS, CNRS UMR 7319

S. PONNELLE, MCF, UFR des sciences du Sport, Laboratoire Sciences de la Sociétés CRCP-CPO, EA 7273, axe Handicap, Processus Psychiques, Systèmes

S. STUMPP, MCF, UFR des Sciences du Sport, centre d'histoire des sociétés, Sciences et conflits EA

Plus un MCF de Conférences recruté (X) (audition le 16 mai)

Professionnels de l'EPS : professeurs agrégés (PRAG) et professeurs certifiés (PRCE) de l'établissement 7 : intervenant sur les APSA, E1 et E2

L. BONNEFOY, PRCE EPS, UFR des Sciences du Sport

C. REMY, PRAG EPS, UFR des Sciences du Sport (CUFFIES)

JJ. GRIMM, PRCE EPS, Master recherche en Intervention

A. JAILLET, PRCE EPS, UFR des Sciences du Sport Amiens

D. HERMANT, PRAG EPS, Master recherche en Sciences de l'Education

P. PERRIN, PRAG EPS UFR des Sciences du Sport

C. TESSERON PRCE EPS UFR des Sciences du Sport

Professionnels vacataires: 9

Professeurs d'EPS vacataires intervenant ponctuellement sur les APSA et la préparation aux écrits et aux oraux

E. BRUNEL, PRAG EPS, LP. E. Branly, Amiens

D. LANTZ, PRAG EPS, LP. Soissons

F. LEBLOND, PRCE EPS, CRSU Amiens

V. LEBLOND, PRAG EPS, SUAPSA Amiens

L. MORTEL, PRAG EPS, SUAPSA Amiens

M. PAZINI, PRAG EPS, Collège E. Lucas, Amiens

C. SOCCARD, PRAG EPS, Lycée La Hotoie, Amiens

A. SOETE, PRCE EPS, LP. E. Branly, Amiens

J. WILLOCQ, PRAG EPS, SUAPSA Amiens

J. SIMON, PRCE, Collège de Froissy,

¹ L'encadrement des mémoires se faisant uniquement dans le domaine de la pédagogie et de l'EPS actuellement 1 Maître de conférences aidé d'un ATER (en M1) et un MCF en M2

Maquettes excel

Année Universitaire 2013-2014 - 1er SEMESTRE M1 ENS

(les UEF reprennent le découpage par bloc par bloc)

UE ou ECU	Intitulés des Unités d'Enseignement	Heure	CM	TD	Note	Crédits	Enseignants	MODALITES DE CONTROLE
UEF ENS 1	UEF Disciplinaire 1	180	65	115		16		
<i>ECUF ENS 1.1</i>	Approches scientifiques de l'intervention en EPS	100	50	50		10		40% CC, 60% CT
<i>ECUF ENS 1.2</i>	Sciences humaines et sociales en EPS	30	15	15		3		40% CC, 60% CT
<i>ECUF ENS 1.3</i>	Pratique et théorie des APSA	50		50		3		100 % CT
UEF ENS 2	UEF Didactique 1	90	30	60		8		
<i>ECUF ENS 2.1</i>	Connaissances didactiques et technologiques de l'EPS	30	15	15		3		100 % CC
<i>ECUF ENS 2.2</i>	Approche socio historique de l'EPS	30	15	15		3		100 % CC
<i>ECUF ENS 2.3</i>	Analyse d'une APSA de spécialité	30		30		2		Oral 100% CT
UE R ENS 1	UER Méthodologie et Initiation à la Recherche 1	16	6	10		4		
<i>ECUR ENS 1.1</i>	Recherche et Analyse d'articles scientifiques (en lien avec les intitulés du concours)	6	0	6		4		100% CT Mémoire
<i>ECUR ENS 1.2</i>	Méthodologie de la formation scientifique	10	6	4				
UES ENS 1	UE Contexte d'exercice du métier 1	20				2		
<i>ECUS ENS 1.1</i>	Tronc commun	20				2		
Uexp ENS 1	UEX Mises en situations professionnelles 1	10				0		
<i>EcuExp ENS 1.1</i>	Suivi de stage	10		10				100 % CT
<i>Ecu Exp ENS 1.2</i>	Stage d'observation (6x3h)			18				
	Total du SEMESTRE M1S1	316				30		
	Total du SEMESTRE 1 M1 (hors stage)							

Un semestre est attribué quand les 30 crédits affectés aux ECU ou UE contenus dans ce semestre sont validés.

Année Universitaire 2013-2014 - 2ème SEMESTRE M1 ENS

Titulés des Unités d'Enseignement	Heure	CM	TD	Note	Crédits	Enseig
	110	30	80		14	
	40	20	20		8	
	20	10	10		3	
	50		50		3	
	120	60	60		7	
	40	20	20		3	
	40	20	20		2	
en APSA	40	20	20		2	
e 2	24	12	12		4	
	12	6	6		4	
	12	0	12			
	20				2	
	20				2	
	10	0			3	
	10		10		6	
			30			
Total du SEMESTRE M1S2	284				30	

M1 SEMESTRE 1 ET 2 (hors mise en stage)

600

Parcours Langues

Spécialités : Allemand, Anglais, Espagnol

UFR des Langues et Cultures Etrangères							
Master MEEF							
Maquette (allemand, anglais, espagnol) générique				Organisation annuelle des enseignements et du contrôle des connaissances. (Contrôle continu en session 1 et session 2 par examen terminal. Pas de compensation entre UE ni entre Blocs.			
1° ANNEE							
		H étd	CM(1,5) TD(1)	ECT S	Enseign ant	Commentaire	
Bloc Disciplinaire							
UE1	Culture			12		Maîtrise d'un corpus de savoirs adapté au métier mise en perspective des savoirs et manifestation d'un recul critique vis à vis de ces savoirs	
	Séminaire Culture Générale	18	1,5		E.C		
	Littérature	18	1,5		E.C		
	Civilisation	24	1,5		E.C		
	Histoire des idées	18	1,5		E.C		
UE2	Langue			14		Maîtrise de la langue à des fins d'enseignement et de communication	
	Linguistique	24	1,5		E.C		
	Faits de langue	36	1,5		E.C		
	Thème et version	48	1		E.C		
	Trad commentée	48	1		E.C		
UE3	Méthodologie			6		Préparation concours	
	Méthodologie du commentaire sur dossier	60	30x1 30x1,5		E.C		
Total bloc disciplinaire		294		32			
Bloc recherche							
	Méthodologie de la recherche/ Mémoire	18	1		E.C	Se tenir informé des acquis de la recherche et participer à des démarches d'innovation scientifique et pédagogique afin de pouvoir s'engager dans des projets visant à l'amélioration de son enseignement	
Total bloc recherche		18		8			
Bloc Didactique							
UE5	Linguistique					Compétences professionnelles 2 , 3	
	Linguistique appliquée	48	1		E.C		
Didactique							
UE6	Epistémologie et histoire de la discipline	8	1,5		Formateurs/ didacticiens		
UE6	Didactique de la discipline intégrant la conception et l'analyse de séquences pédagogiques	52	1				

UE7	Compétences numériques en référence au C2I2E	12	1			
Total bloc didactique		120		13		
Bloc Contexte d'exercice du métier (Tronc commun)						Voir SHS/UPJV
Total Bloc Contexte d'exercice du métier (Tronc commun)		40		4		
Mises en situation professionnelle						
	Préparation et suivi du stage en établissement scolaire				Formateurs/ didacticiens	Compétences professionnelles 1, 2, 3, 4
UE 8	Analyse de la pratique professionnelle	28	1			
Total Mises en situation professionnelle		28		3		
Total M1 MEEF		500		60		
2° ANNEE						
Bloc disciplinaire						
UE1	Socle culture					Maîtrise d'un corpus de savoirs adapté au métier mise en perspective des savoirs et manifestation d'un recul critique vis à vis de ces savoirs
	Littérature	25	1,5		E.C	
	Civilisation	25	1,5		E.C	
	Histoire des idées	15	1,5		E.C	
Total bloc disciplinaire		65		12		
Bloc Didactique						
UE2	Thème et version	25	1		E.C	Compétences professionnelles 2, 3
UE3	Oral	25	1		E.C	
	Didactique					
UE4	Didactique de la discipline intégrant la conception et l'analyse de séquences pédagogiques	24	1		Formateurs/ didacticiens	
UE5	Compétences numériques	6	1			
Total bloc didactique		80		12		
Bloc Contexte d'exercice du métier (Tronc commun)						Voir SHS/UPJV
Total Bloc Contexte d'exercice du métier (Tronc commun)		40		6		
Mises en situation professionnelle						
UE6	Préparation et suivi du stage en établissement scolaire				Formateurs/ didacticiens	Compétences professionnelles 1, 2, 3, 4
	Analyses de pratiques	15	1			
	Accompagnement de la rédaction du mémoire professionnel					
Total Mises en situation professionnelle		15		30		
Total M2 MEEF		200		60		
Total M1+M2 MEEF		700		120		

I : Organisation générale :

Le M1 et le M2 sont organisés sur une base annuelle, dans le but de limiter le nombre des épreuves de contrôle des connaissances, et d'assurer la souplesse nécessaire à l'adaptation des emplois du temps au caractère « alternant » de la formation.

La maquette présentée est une maquette générique qui décrit la structure du contenu de la formation pour l'allemand, l'anglais, l'espagnol ; dans sa mise en place matérielle, des variations peuvent apparaître selon les spécificités académiques ou techniques de chacune des langues, selon les particularités du concours dans l'une ou l'autre langue et selon les mutualisations projetées avec d'autres formations (Master recherche).

Contrôle des connaissances :

Le contrôle des connaissances comporte un contrôle continu dans toutes les matières pour la session 1, et un examen terminal écrit ou oral pour la session 2.

Compensation :

A l'intérieur de chaque UE, les matières se compenseront, en fonction de coefficients directement proportionnels au volume de travail qu'elles supposent, et qui peuvent varier à la marge selon les langues particulières. Les UE ne se compensent pas entre elles à l'intérieur d'un même bloc, et les blocs ne se compensent pas entre eux.

Il n'est pas instauré de note éliminatoire pour l'obtention d'une UE, mais la participation à toutes les épreuves du contrôle continu est obligatoire.

Répartition des blocs :

La répartition des blocs est conforme aux recommandations émises par l'UPJV, ainsi que les volumes horaires associés à chaque bloc ; le volume horaire étudiant global est conforme aux mêmes recommandations et comporte un bloc dédié à l'organisation de « colles » et examens blancs organisés conjointement par les enseignants de l'UFR et les formateurs didacticiens destinés à proposer une préparation spécifique aux épreuves de concours.

Répartition CM/TD

Pour la totalité de la formation, :

- 233 heures en CM (33%)

- 467 heures en TD (67%)

Passerelles :

En cours ou en fin de première année, possibilité de se réorienter dans l'un ou l'autre des parcours du Master Recherche Langues ; les ECTS acquis en MEEF sont pris en compte pour l'élaboration d'un parcours personnalisé de réorientation.

II : Contenus, mots clefs, argumentaire pédagogique et scientifique :

Considérations générales :

- La formation est dans son principe conçue pour apporter aux futurs enseignants les outils culturels, conceptuels et techniques indispensables pour concevoir et appliquer, dans le cadre des programmes officiels publiés, des dispositifs d'apprentissage adaptés aux divers publics qu'ils rencontreront ainsi que des stratégies particulières de progression et de remédiation. Cet objectif suppose l'acquisition d'une connaissance maîtrisée non seulement des divers aspects formels et fonctionnels de la LV qu'ils enseigneront (syntaxe, morphologie, phonologie, pragmatique...) mais aussi de ses aspects culturels et scientifiques (littérature, civilisation, histoire, histoire des idées...), tout comme la maîtrise de techniques pédagogiques appropriées à l'objet enseigné et au public concerné; la formation doit donc conforter les connaissances en cours d'acquisition depuis le premier cycle universitaire, et apporter des compétences nouvelles, notamment en pédagogie. Elle doit également viser à développer une autonomie intellectuelle qui permette au nouvel enseignant de faire évoluer ses compétences au cours de sa carrière, en développant un goût pour l'actualisation du savoir, la critique constructive et la recherche personnelle.
- La formation comporte par ailleurs une préparation aux épreuves du concours en proposant des contenus adaptés aux programmes et en développant les compétences requises (expression écrite et orale, aptitude à communiquer, méthodologie des exercices...).

Bloc disciplinaire :

- Approfondissement des savoirs et acquisition des compétences préalables à une didactisation raisonnée : recul critique, maîtrise du domaine dans son ensemble, constitution d'une culture générale permettant de replacer un thème, une œuvre, un fait historique ou un fait de langue dans le contexte de la littérature de la langue concernée, de la culture ou de l'histoire des pays où elle est parlée ou de sa structure formelle.
- Préparation aux épreuves du concours qui permettent d'évaluer ces savoirs et compétences.
- Les enseignements de ce bloc constituent également le contenu dont l'acquisition permettra aux étudiants désireux de se réorienter vers un autre parcours de le faire sans handicap insurmontable.
- Les enseignements de ce bloc ont vocation à être délivrés par des enseignants-chercheurs de la discipline.

Bloc didactique :

- L'apprentissage d'une langue vivante suppose l'acquisition de compétences pratiques qui se manifestent d'une part dans la production matérielle d'énoncés oraux ou écrits correctement formés véhiculant un contenu sémantique cohérent adapté au contexte dans lequel ils sont produits et aux intentions énonciatives de leur auteur, et d'autre part à la perception et à l'interprétation d'énoncés émis par des locuteurs natifs ou non de la langue concernée. Dans le cadre de cette acquisition, le rôle de l'enseignant doit être au minimum celui d'un modèle plausible, mais il ne peut en aucun cas se limiter à cela. Proposer des stratégies d'apprentissage dans ce domaine, mais aussi poser un diagnostic des difficultés et élaborer des pistes de remédiation suppose une connaissance des méthodes de la linguistique appliquée et une aptitude à adapter cette connaissance aux situations d'enseignement effectives.
- Ce bloc est le lieu privilégié de la collaboration entre les différents types d'intervenants : formateurs didacticiens, conseillers pédagogiques, enseignants-chercheurs.
- L'objectif est de confronter les étudiants à l'évolution de la didactique des langues vivantes afin de mieux appréhender les choix institutionnels actuels en adéquation avec le CECRL : approche actionnelle, notion de compétences et de niveaux, activités langagières, évaluation positive, gestion de l'erreur. La connaissance des contenus et démarches de travail figurant dans les programmes et de leurs documents d'accompagnement permettra au futur enseignant de prendre la mesure de ce qu'il doit pouvoir mettre en œuvre dans l'organisation et le suivi du parcours d'apprentissage des élèves en prenant en compte leur diversité. Il contribue à la construction d'une culture commune de l'élève, tant dans le domaine linguistique que culturel. Les étudiants seront amenés à observer et élaborer des séquences pédagogiques ; à organiser la programmation des enseignements et à identifier les situations de travail propices à l'acquisition de connaissances et de compétences, ainsi que la maîtrise de savoir faire par l'élève. L'enjeu sera aussi de bien différencier les situations d'entraînement et d'évaluation et de réfléchir à l'intégration pertinente du numérique dans les projets pédagogiques.
- Les contenus du bloc didactique se déclinent selon les intitulés suivants :
 - Linguistique appliquée
 - Epistémologie et histoire de la discipline et théories de l'apprentissage des langues ; la cognition dans les activités langagières.
 - Le CECRL ; les programmes de collège et de lycée dont le pilier 2 du socle commun et les notions culturelles.
 - Compétences et activités langagières, séances et séquences, les différents types d'évaluation. L'analyse des manuels ; la continuité des apprentissages ; exploitation pédagogique des programmes ; entraînement VS vérification.
 - Pédagogie différenciée, mise en œuvre de projets pluridisciplinaires : histoire des arts, littérature.... Pratiques innovantes dans l'enseignement des langues, dont l'utilisation pédagogique raisonnée des outils numériques.

Bloc recherche :

- En première année, ce bloc vise essentiellement à familiariser les étudiants avec les méthodes de la recherche, et à accompagner la rédaction d'un mémoire dans le domaine disciplinaire de leur choix.

- En seconde année, les thèmes de recherche de ce bloc seront choisis dans un domaine didactique en relation avec la mise en situation professionnelle (stages).

Tronc Commun :

SHS et UPJV

Mise en situation professionnelle :

Stages : les stages et la formation en alternance permettent au futur enseignant de se confronter au terrain et de mettre en pratique les apports théoriques des unités d'enseignement didactiques et celles du tronc commun (bloc contexte d'exercice du métier).

Compétences visées :

- acquérir les gestes et postures professionnels,
- concevoir et mettre en œuvre des séquences pédagogiques conformes aux attentes des programmes en s'adaptant aux publics et tendre vers la capacité d'exercice dans toutes les compétences professionnelles.
- transmettre à l'étudiant la culture d'un enseignant qui adopte au quotidien une posture réflexive quant à son activité d'enseignant : comment installer une relation pédagogique efficace afin de permettre aux élèves d'être, le plus souvent possible, acteurs de leur apprentissage individuellement et/ou en groupe classe.

Les TD d'analyses de pratiques au sein de ces UE, permettront aux étudiants d'y réfléchir entre pairs à partir de l'expérience vécue sur le terrain. Ainsi la construction de leurs compétences professionnelles sera renforcée par une mutualisation des expériences et une réflexion menée en amont et en aval.

L'alternance est liée nécessairement à un travail collaboratif entre le tuteur ESPE et le tuteur de terrain : le tuteur de l'ESPE contribue à faciliter l'acquisition de compétences professionnelles en articulant les acquis de la formation universitaire avec ceux de la pratique en situation de stage dans un établissement scolaire. Ainsi, le suivi de stage personnalisé est un dispositif inhérent à la formation en alternance. Ce suivi permet d'entraîner l'étudiant à la prise de recul, à la distanciation de manière progressive. Il constitue une opportunité supplémentaire pour apprendre à réfléchir sur les pratiques professionnelles mises en œuvre en situation réelle de travail sur le terrain, et ce de manière individualisée.

Parcours Lettres modernes

Proposition pour une maquette de parcours « Lettres modernes» dans le master Meef

Le Master Métiers de l'enseignement du second degré en Lettres modernes vise à préparer les étudiants aux épreuves du CAPES de Lettres modernes et aussi à les aider à devenir de futurs enseignants de Lettres. Pour ce faire, les compétences disciplinaires, transversales et professionnelles nécessaires aux futurs enseignants de Lettres sont systématiquement associées. L'objectif du master est de donner aux futurs professeurs de français de collège et de lycée, un enseignement tant disciplinaire que professionnel.

Plus précisément, le master vise à consolider les connaissances disciplinaires acquises en licence de lettres en les problématisant et en insistant sur la dimension historique et épistémologique des savoirs. Il favorise la réflexion critique sur les savoirs acquis afin de permettre au futur enseignant d'effectuer des choix dans son enseignement en toute connaissance de cause. Ce master offre une formation professionnelle approfondie, par les stages dès le master 1 et les enseignements à visée professionnalisante. Il assure également une préparation exigeante au concours du CAPES externe de Lettres modernes.

Il permet d'acquérir les savoirs fondamentaux en littérature et en langue française (ancien français et français moderne), des compétences en didactique du français et une connaissance du système éducatif et des publics scolaires.

Les étudiants reçoivent :

- une formation disciplinaire de haut niveau et une formation professionnelle assurée par l'UFR de lettres et l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education).
- Les quatre semestres du Master articuleront des cours de langue, de littérature, de didactique et d'épistémologie, de formation professionnelle ainsi que des stages, permettant de préparer les étudiants aux épreuves (écrites et orales) du nouveau concours de recrutement des professeurs des lycées et collèges ainsi qu'aux tâches et aux aspects divers de leur futur métier.
- L'ensemble de la formation, à partir de la rentrée 2013, sera assuré conjointement par des enseignants de l'université et de l'ESPE, cette dernière prenant en charge le suivi des stages, organisés par le rectorat de l'académie.

Proposition pour le M 1

Bloc disciplinaire (UFR Lettres) : 30 ECTS, 320 h

Unité 1 : Préparation à l'épreuve de Composition française : 80 h [4 cours de 20h de préparation à la dissertation : Poésie, Théâtre, Roman, Sujets transversaux]

Unité 2 : Option Lettres modernes : Préparation à l'étude grammaticale et à la question de grammaire de la première épreuve orale : 80 h [4 cours de 20 h : grammaire pour l'écrit, grammaire pour l'oral, stylistique, ancien français (langue et grammaire)]

Unité 3 : Préparation à l'épreuve d'explication de textes : 80 h [4 cours de 20h]

Unité 4 : Renforcement disciplinaire pour la préparation des futurs enseignants : 4h/semaine sur 24 semaines : 80 h [4 cours de 20h : grands courants de la critique, éléments d'histoire littéraire moyen-âge renaissance, éléments d'histoire littéraire 17e-18e, éléments d'histoire littéraire 19e-20e]

Bloc recherche (UFR Lettres) : 8 ECTS, 20 h

Unité 5 : Initiation à la recherche, préparation d'un mini-mémoire : techniques de la recherche, présentation de ses résultats, etc. [ces éléments préparent aussi au mémoire de fin de M2] : 20 h

Bloc didactique (UFR Lettres-ESPE) : 13 ECTS, 100 h

Unité 6 : Préparation à l'épreuve d'Analyse d'une situation professionnelle : 4h/semaine sur 24 semaines : 50h [Seules les options avec au moins 7 inscrits seront ouvertes] (UFR Lettres)

- Latin pour Lettres modernes
- Littérature et langue française
- Français langue étrangère et français langue seconde
- Théâtre ou cinéma
-

Unité 7 : éléments de didactique pour la préparation à l'épreuve d'Analyse d'une situation professionnelle : 50h (ESPE)

•

Exercice du métier (ESPE), 4 ECTS, 40 h

Unité 8 : Tronc commun (40h) : connaissance du système éducatif, etc.

Mise en situation professionnelle (ESPE), 3 ECTS, 22 h

Unité 9 : Mise en situation professionnelle (27h)

[Une demi journée par semaine, stage filé, le lundi matin. Septembre-décembre en collège. Janvier-avril (en fonction des dates du concours) : en lycée.]

Langue vivante (UFR des langues ou maison des langues), 2 ECTS, 40h

Unité 10 : Langue vivante (40h)

Total M1 : 60 ECTS, 547 h [=507 hors langue]

MCC : l'intégralité du M1 est en contrôle continu. Des écrits et des oraux « blancs » sont prévus, ils sont intégrés dans le contrôle continu. Le mini-mémoire élaboré dans l'Unité 5 donne lieu à une note intégrée dans la note de cette unité. En seconde session, selon les UE, contrôle terminal ou nouveau travail à faire.

Proposition pour le M2

Bloc disciplinaire (10 ECTS, 96h) (UFR Lettres)

Unité 1 : compléments de formation disciplinaire pour les enseignants de Lettres du second degré

(4x24h)[4 cours de 24h chacun (2h/sem sur 12 sem) portant sur des éléments d'histoire littéraire et de littérature générale, replacés dans l'histoire et la vie culturelle (arts, philosophie, idées, histoire et société, etc.)]

Bloc didactique (12 ECTS, 52h) (ESPE)

Unité 2 : didactique (52h)

Exercice du métier (6 ECTS, 40h) (ESPE)

Unité 3 : Tronc commun (40h)

Mise en situation professionnelle et recherche (30 ECTS, 15h) (ESPE)

Unité 4 : mémoire en relation à la situation d'enseignement (15h)

Stage en alternance le lundi matin, jeudi matin et vendredi matin.

Langue vivante (2 ECTS, 40h) (UFR des langues ou maison des langues)

Unité 5 : Langue vivante (40h)

Total M2 : 60 ECTS, 243h [=203 hors langue]

MCC : l'intégralité du M2 est en contrôle continu. Le mémoire élaboré dans l'Unité 4, dans la continuité de l'unité 5 de M1, donne lieu à une soutenance associant l'UFR Lettres et l'ESPE. En seconde session, selon les UE, contrôle terminal ou nouveau travail à faire.

Équipes éducatives impliquées dans ce parcours :

UFR Lettres : 16 EC, 1 Prag

ESPE :

UFR langue :

Proposition de répartition de l'emploi du temps UFR-ESPE.

Les étudiants de M1 seront pris le lundi matin par le stage filé et les étudiants de M2 le lundi matin, jeudi matin et vendredi matin

De ce fait, seules les journées du mardi et de mercredi seraient « libres ».

Journée « ESPE » le mardi. Mercredi, jeudi, vendredi, à l'UFR (plus langue et TC) en M1. Mercredi à l'UFR en M2 (langue et TC se posant dans les demi-journées restantes).

Parcours Mathématiques

Préambule

Ce document reprend aussi en annexe 4 la proposition d'aménagement de l'année de M2 2013/2014, qui est transitoire du fait de la passation de l'oral de concours en fin de M2.

Lors de la dernière campagne d'habilitation, le choix fait conjointement par les départements de mathématiques de l'UFR sciences, l'IUFM, et le laboratoire LAMFA, sur lequel est adossé le master 2 spécialité EM, a été de proposer une formation de Master sur deux années, assurant à la fois une formation disciplinaire, professionnelle, et une initiation à la recherche.

En particulier, le M1, commun à toutes les spécialités de master 2, offrait de réelles opportunités de passerelles pour les étudiants souhaitant se réorienter du CAPES vers l'Agrégation, ou de la recherche, vers le CAPES.

Désormais la spécialité EMC, enseignement des mathématiques par le biais du CAPES aura sa place au sein d'un [master MEEF second degré](#) Cette spécialité, en M1 et M2, a pour vocation claire de former les étudiants à devenir professeurs de mathématiques en lycée ou en collège. Les étudiants passeront le concours CAPES de mathématiques dans son intégralité, en fin de M1. L'année de M2 laissant une large place au stage en établissement scolaire.

Cette maquette est réalisée en concertation les responsables des spécialités MEEF second degré physique-chimie, SVT, et PLP maths-sciences, ainsi qu'avec les responsables des départements de mathématiques de l'UFR sciences et de l'IUFM.

Le programme de ce concours, en annexe 5 est exactement similaire au niveau contenu disciplinaire, à ceux des précédentes années. La nouveauté est l'introduction d'une part didactique plus grande dans l'analyse de documents, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral.

Nous reproduisons aussi en annexe 6, le document ministériel qui guide ici nos choix, et argumentons sur les écarts éventuels entre la proposition et notre offre de formation.

Nous faisons donc ici le choix de continuer de préparer au mieux nos étudiants à l'écrit de ce concours, très exigeant. C'est pourquoi il nous semble indispensable de conserver un volume horaire de 600 heures par étudiant lors de l'année de M1.

Nous proposons dans la suite, la maquette des deux années M1 et M2, ainsi que les coûts supplémentaires, liés au suivi des mémoires et des stages.

Flux attendu et coût

Cette année étaient inscrits :

- 7 étudiants en Master 1 ;
- 24 étudiants en Master 2 CAPES, répartis en 10 étudiants préparant le CAPES et 14, l'agrégation interne.

L'an prochain, est annoncé un nombre de place au CAPES de maths d'environ 1600, soit environ 60% de plus que cette année. On peut donc espérer que les étudiants reviendront dans ce type de filière, le concours ayant lieu un an plus tôt dans leur cursus.

On peut donc espérer à la rentrée prochaine, entre 7 et 10 inscrits en M2 (capes), avec ceux qui rejoindront le cursus, après admissibilité, autant en M2 préparant l'agrégation interne ; et une dizaine d'inscrits en M1.

Concernant le coût total de la formation M1 et M2, incluant l'agrégation interne, et le parcours proposé aux « reçus-collés », ainsi que tous les modules, y compris ceux mutualisés, le coût en HTD de la précédente habilitation était d'environ 1800 htd sur les 2 années.

Le coût de cette nouvelle maquette est de 1255 HTD, soit, une **réduction nette de 545 h, et relative d'environ 30 %**.

L'équipe pédagogique

Comme au cours des dix dernières années, l'ensemble de la formation M1 et M2 est assurée par une équipe large de formateurs:

- Les enseignants et enseignants-chercheurs du département de mathématiques de l'UFR sciences de l'UPVJ;
- Les enseignants et enseignants-chercheurs du département de mathématiques de l'IUFM d'Amiens de l'UPVJ;
- des enseignants en poste en lycée ou collège, déchargés à mi-temps pour intervenir auprès des étudiants : « des professeurs à temps partagé », qui sont engagés sur des contrats de trois années.

Les formateurs IUFM et de terrain intervenaient pour 40 à 50% de la formation, selon les années.

Ce mode de fonctionnement nous semble optimal, car chacun des collègues de l'équipe pédagogique est bien conscient de l'ensemble des enjeux de la formation, aussi bien disciplinaire, didactique, recherche ou professionnelle. Nous souhaitons conserver ce type de fonctionnement.

On nous demande le nombre de formateurs, selon les catégories suivantes, ce que nous fournissons : ceci reflète la diversité de l'équipe, et sa cohérence.

	UFR SCIENCES	IUFM	ENSEIGNANT de TERRAIN
ENSEIGNANTS	2= 10%	4= 20%	3= 15%
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS	9= 45%	2= 10%	

Dispositions générales liées au master EMC

Modalités de contrôle de connaissances et validation de l'année de M1 et M2

Les deux années de master sont validées à l'année.

La plupart des UEs seront évaluées en contrôle continu, les autres, par le biais de la rédaction d'un écrit.

L'UE professionnelle est validée en M2 en lien avec le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Les UEs au sein d'un même bloc sont compensables entre elles à l'année.

Pour qu'une année soit validée, il faut que l'étudiant ait obtenu la moyenne de 10 sur 20 dans chacun des blocs, non compensables entre eux.

Les stages

En M1, les étudiants auront un stage d'observation puis de pratique accompagnée, selon les possibilités, soit, en un stage groupé de 3 semaines consécutives, soit, en un stage filé, sur une demi-journée par semaine, au long de l'année.

En concertation avec les autres masters MEEF sciences, (SVT, physique chimie et PLP maths/sciences), nous souhaitons que ce stage ait lieu les lundis matin.

En M2, les étudiants qui seront fonctionnaires stagiaires auront un stage en responsabilité sur l'année, selon les dispositions ministérielles existantes. Pour les étudiants ayant validé le M1 mais non admissibles au CAPES, il devra être proposé un stage de pratique accompagné, idéalement, à l'année, sur les mêmes demi-journées que celles des stagiaires.

Concernant le M2 transitoire, les étudiants admissibles au CAPES auront la possibilité d'effectuer un stage en responsabilité de 6h par semaine, pour une rémunération à mi-temps, stage qui devra *avoir lieu impérativement les lundis matin, jeudi après-midi et vendredi matin.*

Il est fortement souhaité que ces stages soient implantés sur Amiens ou sa proche banlieue, comme inscrit dans le texte ministériel. En effet, les étudiants n'ont souvent pas de véhicules personnels et doivent impérativement pouvoir rejoindre l'université d'Amiens sur les demi-journées hors stage.

Il est aussi souhaitable de rappeler que lors de cette année transitoire, les étudiants ont à préparer l'oral du concours, en plus des nombreuses autres obligations liées à la validation d'un master.

Suivi individuel de l'étudiant

Lors du M1, puis en M2 l'étudiant rédige un mémoire de recherche, encadré par un enseignant ou enseignant-chercheur intervenant dans la formation.

Durant le stage de M1, l'étudiant aura un tuteur universitaire enseignant ou enseignant-chercheur intervenant dans la formation. Ce tuteur assure une visite de stage, stage qui donnera lieu à la rédaction d'un écrit en lien avec le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Le tuteur assure le lien entre la partie professionnelle de la formation, et la partie universitaire de la formation de l'étudiant.

Sont proposés aussi, en plus, des devoirs et des épreuves, chaque semestre, afin de préparer les étudiants aux exigences du concours.

Aide à la réussite de l'étudiant

Est proposée la mise en place de deux modules de 20h TD, au début d'année, pour permettre aux étudiants venant d'autres universités, ou à ceux des nôtres qui auraient choisi des UEs optionnelles plus spécifiquement en algèbre, ou en analyse, de débiter l'année par un stage intensif afin de leur permettre ensuite d'être de suite, capable de suivre les cours réguliers.

Le mémoire de M1

Le mémoire de M1 sera à caractère plutôt disciplinaire et aura un sujet mathématique en lien avec les contenus mathématiques enseignés dans l'enseignement secondaire. Dans ce mémoire, l'étudiant rédige une synthèse sur les connaissances mathématiques nécessaires à l'enseignement de cette notion.

Le mémoire de M2

Le mémoire de M2 s'intéressera à une question mathématique liée à l'enseignement. Il pourra proposer une problématique liée à l'enseignement d'une notion, s'appuyant pour cela, à la fois, sur les connaissances disciplinaires de la notion, sur les travaux de didactiques, notamment, autour de la TAD ou de la TSD, qui donnera lieu à des expérimentations au sein de sa classe, si possible.

La préparation à l'agrégation interne

Les étudiants se destinant à préparer l'agrégation interne de mathématiques peuvent s'inscrire en M2, trois modules plus spécifiques leur étant proposés. Le parcours est présenté en annexe 3. Les UEs sont bien inscrites dans la maquette générale présentée en annexe 2. Ici est présentée la manière dont un étudiant préparant l'agrégation interne de mathématiques peut valider le master 2.

Le coût supplémentaire pour cette formation est de 144 h, devant étudiant, soit 168 h équivalent TD.

L'année de M2 des étudiants non admis au CAPES

Le texte ministériel à ce sujet est peu clair, et semble indiquer une formation qui irait jusque 500h pour l'année de M2.

Il nous semble que le choix de formation concernant les étudiants souhaitant poursuivre le M2 doit se faire selon plusieurs critères :

- L'étudiant devra se trouver un lieu de stage en lien avec l'enseignement, dans un établissement de l'enseignement public ou de l'enseignement privé, à hauteur de 6 h minimum par semaine ;
- L'étudiant doit valider les UEs du master 2, au même titre que les étudiants admis au concours
- L'étudiant doit avoir la possibilité de suivre des modules de M1 lui permettant de se préparer au mieux au concours : ces UEs sont signalées **en bleu** dans le tableau, et comptabilisées une seule fois, en M1.

L'inscription en M2 reste de toutes manières, soumis à acceptation du dossier de la part de l'équipe pédagogique.

Tableaux

- Tableaux reprenant les deux années du master « capes de maths »
- Texte proposé par le porteur du projet ESPE Amiens

Légende des tableaux

Modules communs à tous les étudiants MEEF

Modules communs avec d'autres étudiants MEEF sciences (SVT, ou Phys/chimie, ou PLP)

Modules communs M1 et M2 MEEF EMC

Master 1 EMC

SEMESTRE 1

COMMUN	Code	BLOC	Intitulé	Cours	TD	ECTS
OUI	M1ANG	1	Langues pour le CLES2	10	10	2
			Remise à niveau (20h algèbre, 20h analyse)		40	0
	M1AG1	1	Algèbre pour l'enseignement 1	34	34	6
		1	Analyse pour l'enseignement 1	40	40	7
		1	Stat/Proba pour l'enseignement 1	14	14	2
		1	Géométrie pour l'enseignement 1	10	10	2
1 option au choix		1	Préparation spécifique écrits 1 CAPES		20	1
			Préparation spécifique écrits 2 CAPES		20	
		2	Conception de séance mathématiques	10	10	2
		2	Utilisation des logiciels mathématiques	10	10	2
		3	Recherche	9		4
		4	CSEP et corps et voix	9	10	2

SEMESTRE 2

COMMUN	Code	BLOC	Intitulé	Cours	TD	ECTS
		1	Algèbre pour l'enseignement 2	20	20	4
	M1AG1	1	Analyse pour l'enseignement 2	20	20	4
		1	Stat/Proba pour l'enseignement 2	10	10	2
		1	Géométrie pour l'enseignement 2	10	10	1
1 option au choix		1	Préparation spécifique oral 1 CAPES		20	1
			Préparation spécifique oral 2 CAPES		20	
		2	Conception de cours pour l'oral 1	20	20	3
		2	Conception d'activités pour l'oral 2	20	20	3
		2	Didactique des maths	10	10	2
		2	C2I2e	3	3	1
		3	Recherche		9	4
		4	CSEP et corps et voix	10	11	2
		5	Stage préparation et suivi		27	3

Master 2 EMC
SEMESTRE 3

COMMUN	Code	BLOC	Intitulé	Cours	TD	ECTS
	M1AG1	1	Analyse pour l'enseignement 3	6	6	3
		1	Géométrie pour l'enseignement 3	6	6	3
		1	Stat/Proba pour l'enseignement 3	4	4	2
			Préparation spécifique écrits 1CAPES		20	0
		1	Préparation spécifique écrits 2CAPES		20	0
		2	Didactique des maths	10	10	5
		2	Conception de séances de maths	10	10	4
		3	Recherche	9		2
		4	CSEP et corps et voix	9	9	3
		5	Préparation et suivi de stage et stage		15	8
		1	Algèbre pour l'agrégation interne	24	24	(10)
		1	Analyse pour l'agrégation interne	24	24	(10)

SEMESTRE 4

COMMUN	Code	BLOC	Intitulé	Cours	TD	ECTS
		1	Langues pour le CLES2	10	10	2
		1	Préparation spécifique écrits 1CAPES		20	0
		1	Préparation spécifique écrits 1CAPES		20	0
		2	histoire des maths	10	10	3
		2	Culture scientifique	10	10	2
		3	Recherche		9	10
		4	CSEP et corps et voix	9	9	3
		5	Stage préparation et suivi, C2I2e, stage		18	10
		1	Préparation oral agrégation interne		48	(8)

Master 2 EMC transitoire

SEMESTRE 3

COMMUN	Code	BLOC	Intitulé	Cours	TD	ECTS
OUI	M1ANG	1	Langues pour le CLES2	10	10	2
	M1AG1	1	Conception de cours pour l'oral 1	24	24	6
		1	Conception d'activités pour l'oral 2	20	20	6
		2	Savoirs pour enseigner les maths	14	14	5
		3	Recherche	6	6	5
		2	Préparation et suivi de stage, Stage		15	6
		2	Algèbre pour l'agrégation interne	24	24	(9)
		3	Analyse pour l'agrégation interne	24	24	(9)

SEMESTRE 2

COMMUN	Code	BLOC	Intitulé	Cours	TD	ECTS
		1	Préparation spécifique oral CAPES		48	5
		2	Conception de cours pour l'oral 1	24	24	5
		2	Conception d'activités pour l'oral 2	20	20	5
		2	C2I2e	3	3	1
		3	Recherche	6	6	5
		4	CSEP et corps et voix	18	18	4
		5	Stage préparation et suivi		15	5
		1	Préparation oral agrégation interne		48	(8)

Document fourni par le porteur du projet

Proposition pour le M1

Bloc	ECTS	Volume horaire (en présentiel)
Disciplinaire	32	295
Recherche (comprenant la rédaction d'un mini-mémoire ou un stage en laboratoire)	8	18
Didactique	13	120
Exercice du métier (Tronc commun)	4	40
Mise en situation professionnelle	3	27
Total	60	500

Proposition pour le M2

Bloc	ECTS	Volume horaire (en présentiel)
Disciplinaire	10	65
Didactique	14	80
Exercice du métier (Tronc commun)	6	40
Mise en situation professionnelle et recherche	30	15 h TD d'accompagnement de la rédaction du mémoire
Total	60	200

Volumes horaires des maquettes :

- Pour tous les parcours : Rapport CM/TD: maximum de 50% de CM
- **PE:** comme pour les "PLC avec TP" (ci-dessous) : 800h sur 2 ans (600 + 200 env.) hors enseignement de langues, +/-5%
- **PLC : disciplines sans travaux pratiques :** 700h sur 2 ans (500 + 200) hors enseignement de langues pour les disciplines non linguistiques, +/-5% (les +5% concernent les matières avec programme, les -5% pour les matières sans programme)
- **PLC : disciplines avec travaux pratiques** (Arts plastiques, physique-chimie, SVT, EPS) : 800h sur 2 ans (600 + 200 env.) hors langues, +/-5%
- **CPE et documentalistes :** 700h sur 2 ans (500 + 200 env.) hors enseignement de langues

Parcours Physique/Chimie

Présentation générale

Les objectifs de ce nouveau MASTER sont multiples. Il nous faut proposer une maquette cohérente suivant trois axes : théorique, expérimental et didactique en physique et chimie. Ceci afin d'apporter une formation globale aux futurs enseignants et d'optimiser leurs chances de réussite au concours du CAPES.

Pour cela nous devons renforcer les connaissances fondamentales théoriques et expérimentales dans les deux disciplines. L'enjeu étant qu'à la fin du MASTER l'étudiant soit admis au concours et possède un esprit de synthèse avec un certain recul. Par le biais du MEEF nous assurons la formation initiale d'enseignants qui devront être capable d'évoluer tout au long de leur carrière. L'analyse des pratiques pédagogiques doit rester un fil conducteur tout au long de ces deux années. Une des missions de l'ESPE est la formation continue, nous devons donc proposer une maquette de M1 permettant l'accueil de vacataires désireux de valider un nouveau diplôme et d'obtenir le capes externe (le concours interne n'ouvre pas depuis plusieurs années). De même en M2 nous proposerons une formation continue à l'agrégation interne à destination des enseignants en poste désirant évoluer dans leur carrière. La mutualisation d'enseignement avec la formation PLP math/sciences est aussi mise en place au cours du M1 à hauteur de 75 heures de TP.

Flux attendu, coût

Actuellement, 7-8 d'étudiants de L3 chimie option physique ont assisté aux différentes réunions d'information que nous avons proposées. L'agencement de la maquette sera prévu, pour pouvoir accueillir des maîtres auxiliaires (vacataires) de l'enseignement privé qui désirent valider le M1 en deux ans, et tenter le concours externe du CAPES. Cette offre est inscrite au P.A.F dès la rentrée universitaire 2013-14 avec un flux prévisionnel de 5 collègues auxiliaires. Tous les ans, des étudiants en provenance de licence de chimie ou de physique ou encore des ingénieurs rejoignent nos formations. Le fait que le concours ait lieu en fin de M1 et que les étudiants reçoivent une formation professionnelle rémunérée à temps plein en M2 sera vraisemblablement un atout pour motiver les candidats à suivre nos formations. Nous comptons à terme retrouver les flux connus il y a quelques années, voisins de 30-40 étudiants. Pour le M2 de transition nous attendons 5-6 étudiants l'année prochaine plus les candidats admissibles au concours 2013 b ne provenant pas du « circuit » classique. En ce qui concerne le M2 de 2015, nous commençons à réfléchir à la possibilité de proposer une formation à l'agrégation interne ce qui augmenterait naturellement le nombre d'inscrits en M2. Dans ce cas, les enseignants certifiés intégreraient le master en M2 avec une validation d'étude sur la base du CAPES.

Il est évident que les enjeux du M1 (préparation du concours : écrit + oral, anglais, stage, mémoire, validation du master, recherche disciplinaire) vont imposer un volume horaire plus conséquent qu'en M2. Nous disposons de **1367 h** dans l'ancienne version de Master (M1+M2). Les consignes ministérielles concernant à la fois les nouvelles missions et les volumes horaires à mobiliser nous conduisent à une nouvelle maquette comportant 700h présenteielle par étudiant en **M1** et 200h en M2. Le volume horaire global de 900h (hors la nouvelle offre de préparation agrégation) représente une réduction de plus de **33%** par rapport à l'ancienne maquette. Pour rappel, à l'ouverture de la préparation CAPES à l'UFR des sciences il y a 20 ans, les étudiants avaient 820h en présentiel sur une année pour ne préparer **que** le concours. Le cadrage proposé par Monsieur Sabler pour les disciplines expérimentales table sur $800 \pm 5\%$ hors langues soit une fourchette haute à 840h. Notre maquette pour les blocs disciplinaires comprend bien moins de 50% de CM à cause de la présence des TP. Si nous comptons l'agrégation interne qui n'existait pas avant il faut ajouter 190 UC supplémentaires. Au niveau des coûts ; il nous semble important de signaler que nos disciplines expérimentales ont besoin de budget de fonctionnement (consommables en chimie et physique) et d'équipement. Quelle structure prendra en charge ces frais incompressibles ?

Equipe pédagogique

Depuis plus de 20 ans, une équipe motivée s'investit dans cette formation ce qui permet un pourcentage de réussite au concours bien supérieur à celui des résultats nationaux. Voir annexe 6. Elle est composée d'enseignants chercheurs, de certifiés, d'agrégés des départements de physique et de chimie de l'UPJV et de l'IUFM. L'aspect professionnel est apporté par les compétences des collègues agrégés du secondaire qui avaient une décharge d'enseignement accordée par le rectorat. Depuis plusieurs années le rectorat s'est désengagé en diminuant puis en supprimant ces décharges. Nous souhaitons vivement conserver la possibilité de faire appel aux compétences de ces collègues au vu du caractère de plus en plus professionnel des épreuves. De plus en mettant en place la formation continue dans nos maquettes de M1 et M2 nous assumons une partie des missions du Rectorat, c'est pourquoi nous demandons la mise en place de décharges (idéalement 3h chacun ce qui correspond à 64 UC×2) pour Brigitte Cosier et Denis Grédy, deux collègues agrégés chargés de mission d'inspection, qui travaillent avec nous depuis plus de 20ans.

Répartition actuelle des enseignants :

	UPJV	IUFM	Rectorat
Enseignants chercheurs	9 pour 39.5%	2 pour 16%	

PRAG et PRCE
Enseignants au Lycée

1 pour 15% 4 pour 21%

2 pour 8,5%

Les enjeux de la première année

En annexe 1 vous trouverez l'extrait du BO qui fixe le cadre du nouveau concours de recrutement.

Le niveau d'exigences théoriques reste le même ; mais les épreuves d'admission changent. L'épreuve 1 reste identique dans sa forme mais sera soit physique, soit chimie, soit un mélange des deux matières. L'épreuve 2 est totalement remaniée, le support est un texte scientifique de niveau secondaire que le candidat doit pouvoir analyser (en se plaçant à un niveau post-bac puisqu'il est précisé en introduction que les notions doivent pouvoir être abordées au niveau M1 du cycle master). De nouveau la physique et la chimie peuvent être mélangées. Les deux épreuves durent 5 heures.

L'oral d'admission change aussi. L'épreuve 1 'mise en situation professionnelle' qui n'est plus un exposé à caractère expérimental avec une liste de thèmes connue par avance mais : une séquence pédagogique à caractère expérimental. L'aspect professionnel est ici plus marqué en ce sens que l'on attend que le candidat présente un cours sur un thème et un niveau imposé par le jury sans liste préalable. En annexe 2 vous trouverez une liste possible de thèmes. Le temps de préparation de cette épreuve est de 4 heures pour laisser le temps au candidat de cerner la problématique théorique du thème imposé, de bâtir la séquence pédagogique et de réaliser les manipulations nécessaires. (Avant la mastérisation, la durée de préparation était de 2h !). La durée de présentation est de 30 minutes suivie de 30 minutes de questions.

En ce qui concerne la seconde épreuve d'admission : 'analyse de situation professionnelle', peu de changement dans sa structure mis à part que la durée de préparation repasse à 2h contre 2h30 cette année et que l'épreuve 'Agir en fonctionnaire de l'état' n'est plus dissociée du dossier. Cet aspect professionnel est abordé pendant l'entretien avec le jury. La durée de présentation est de 30 minutes suivie de 30 minutes de questions.

L'oral compte pour les 2/3 de la note finale d'admission.

Si le niveau théorique du concours reste le même qu'avant la mise en place du MEEF, une difficulté est cependant ajoutée par une dimension plus professionnelle et didactique de toutes les épreuves ce qui implique une capacité à la synthèse des connaissances disciplinaires. Nous pensons qu'un stage filé d'une demi-journée par semaine fixé au lundi matin sur toute l'année du M1 sera un des biais les plus performants pour sensibiliser les étudiants à cet aspect professionnel du concours.

En cas d'échec au concours, un étudiant ayant validé le M1 se verra proposer un entretien individuel avec l'équipe pédagogique pour affiner son choix d'orientation. Si nous estimons qu'il a de réelles chances de décrocher le concours, nous devons lui donner la possibilité de suivre à nouveau les cours afin de le repasser dans les meilleures conditions possibles. Pour cela nous proposerons la création d'une nouvelle formation non diplômante, basée sur la maquette du M1. Cela n'aura aucune incidence financière pour l'UPJV. Bien sûr, l'étudiant garde la possibilité de demander à s'inscrire en M2, mais ne bénéficiera pas de stage rémunéré. Vu les flux envisagés, et notre taux de réussite au concours (voir annexe 6), il nous apparaît bien illusoire de pouvoir ouvrir un cursus adapté de 500h en M2 pour un si petit nombre de candidats. Notre choix est le plus économique et le plus performant en cas de seconde tentative de décrocher le concours.

Les enjeux de la deuxième année

Les étudiants (admis et fonctionnaires stagiaires) sont en responsabilité pour 9 heures de cours par semaine. Cela occupera vraisemblablement 2,5 ou 3 jours dans leur emploi du temps. Ils devront avoir le temps de préparer et assurer leurs cours et valider en même temps le M2. L'objectif de cette deuxième année est d'approfondir les connaissances disciplinaires (bloc1) mais aussi et surtout de proposer une réflexion sur les pratiques professionnelles mises en jeu pendant leur stage en responsabilité. La rédaction du mémoire de master sera un des moteurs de cette réflexion. En annexe 3, vous trouverez les détails de ce mémoire qui s'articule sur les deux années de master.

L'expérience vécue les années précédentes avec les fonctionnaires stagiaires 4/6h et 6/8h nous a montré qu'il était très compliqué de concilier les deux statuts : enseignant 3 jours et étudiant 2 jours. Le volume horaire proposé nous semble donc adapté.

Cette seconde année de master s'ouvre aussi aux collègues désireux de présenter l'agrégation interne. Cette formation s'adressant à une partie des étudiants inscrits en M2 se déroulera sur **deux** années et comportera 150h de CM/TD/TP. Les contenus des cours devront donc changer d'une année sur l'autre. Chaque année validera 30 ECTS afin qu'à la fin des deux ans les candidats à l'agrégation interne puisse valider leur M2. Ces 60 ECTS seront validés par les UE des modules spécifiques agrégation interne, l'anglais, le mémoire et le C2i2e du M2 'classique'.

Les enjeux du M2 de transition avec l'ancienne maquette adaptée.

Les étudiants admissibles sont en contrat avec le rectorat pour 6h d'enseignement en responsabilité les lundis et vendredis matin. Ils suivent les modules de l'ancienne maquette aménagée en vue de présenter dans les meilleures conditions possibles l'oral d'admission en fin de M2. L'ancienne maquette de M2 comportait 2 blocs à chaque semestre :

S3
Bloc 1 : enseignement disciplinaire
36h TP physique et de 17h TP chimie
Epistémologie 31h
40h présentation leçons/montages physique
40h présentation leçons/montages chimie
Aide individualisée 20h

Bloc2 : Enseignement professionnel
Maîtrise de la langue/gestion classe 20h
Préparation au stage 12h

S4
Bloc 1 : enseignement disciplinaire
De l'expérimental à la pédagogie 27h
physique
Le cours via l'expérience 73h physique.
De l'expérimental à la pédagogie 27h chimie
Le cours via l'expérience 73h chimie.
Hygiène et sécurité 10h
Bloc 2 : Enseignement professionnel
CSEP 25h
Communication corps et voix C2i2e 18h
Méthodologie aux épreuves orales, mémoire,
stage 50h.

Soit 460h sur les 35 semaines possibles de cours donc nous avons une moyenne de 13h par semaine, ce qui laisse largement le temps aux étudiants de préparer leurs cours et leur oral de concours.

Les nouvelles maquettes du M1 et du M2

Nous proposons la répartition globale suivante en mettant en regard les volumes horaires que nous avons dans l'ancienne formule.

M1 : 630 heures + 20 heures de langues

La séparation en 5 blocs est imposée au niveau national. La notion de semestre laisse la place à un contrôle continu ce qui libère 4 semaines dans l'année et nous laisse la possibilité de travailler effectivement de début septembre à mi juin pendant 35 semaines soit une moyenne de 20h par semaine. Le nombre d'ECST est fixé dans chaque bloc. Le détail des UEs (thème, volume horaires et ECTS) dans chacun des blocs n'est pas encore précisé. Il sera discuté au cours d'une réunion de tous les intervenants une fois la maquette définitive établie. Les UEs d'un même bloc sont compensables. Les blocs ne sont pas compensables entre eux. L'aspect disciplinaire est présent, de façon plus ou moins explicite dans chacun de ces blocs.

Bloc 1 Disciplinaire : 340 heures étudiants pour 30 ECTS et 20h de langue pour 2 ECTS

L'objectif de ce bloc est de garantir le niveau théorique nécessaire au passage du concours et de donner aux étudiants suffisamment de recul sur les connaissances afin de décloisonner les deux matières pour mieux les transmettre. Les étudiants se destinant au master MEEF proviennent de plusieurs formations au sein de l'UPJV ou d'autres horizons. Le parcours naturel est la licence de chimie option physique. Ces étudiants ont reçu une formation adaptée comportant 50% de chimie et 50% de physique. Tous les ans, des candidats ayant une licence de chimie ou de physique ou alors titulaires d'écoles d'ingénieurs postulent en M1. Le poids des deux disciplines est équivalent pour le concours. Pour répondre à la demande ministérielle de proposer des passerelles entre les diverses formations, nous proposerons en début d'année un entretien individuel pour identifier les éventuelles lacunes. Une UE Passerelle de remise à niveau sera alors proposée. Elle prendra la forme de modules de 25h (TD) dans chaque matière, afin de les préparer à suivre les enseignements classiques du Master. Cette UE qui ne concernera pas tous les étudiants ne sera validée par aucune ECTS.

Toujours dans le même objectif de lutte contre l'échec nous prévoyons la mise en place de modules optionnels de renforcement en physique ou chimie. L'étudiant sera amené à choisir une des deux options qui comptera pour 3 ECTS.

Version MEEF

Physique

Physique 140h (74 CM/TD et 66 TP) 12 ECTS
Renforcement en Physique option 40h
(CM/TD) 3 ECTS

Chimie

Version MASTER ADOSSE sur les deux
années

Physique 205 heures de CM/TD/TP

Chimie 205 heures de CM/TD/TP

Chimie 140h (74CM/TD et 66TP) 12 ECTS
Renforcement en chimie option 40h
(CM/TD) 3 ECTS

Méthodologie aux épreuves écrites : 20h(TD)	Hygiène et sécurité 20h
Horaire total étudiant : 320h	Méthodologie aux épreuves écrites : 50h
20 heures d'Anglais	Total : 480h
60 heures de TP seront mutualisées avec le MEEF plp math/sciences	32,5 heures d'Anglais

Bloc 2 Didactique de la discipline : 205 heures pour 13 ECTS

L'objectif de ce bloc est de garantir une formation cohérente pour la nouvelle structure des épreuves orales qui sont très axées sur les pratiques pédagogiques, didactiques et professionnelles. Si le bloc 2 est désigné sous l'appellation didactique, il faut entendre didactique de la discipline. Pour rappel la note d'oral compte pour les 2/3 de la note d'admission.

Au niveau ministériel ce bloc2 comporte trois volets : préparation de séquences pédagogiques ; histoire des sciences ; C2i2e. Le caractère expérimental de l'épreuve 1 d'admission implique, pour des raisons de responsabilité et de sécurité, la présence d'un enseignant pendant toute la durée de préparation de l'épreuve par les étudiants. Cela induit naturellement un surcout comparativement aux autres formations. En physique chimie le matériel est un facteur limitant important qui nous empêche de faire travailler toute la promotion sur le même thème. Cela impose la formation de petits effectifs pour la préparation de l'épreuve de mise en situation professionnelle.

Version MEEF	Version MASTER ADOSSE sur les <u>deux</u> années
Mise en situation professionnelle en physique : 64h (TD) heures étudiants	Exposé expérimental en Physique 108h (heures enseignant)
Mise en situation professionnelle en chimie : 64h (TD)	Exposé expérimental en Chimie 108h
Analyse d'une situation professionnelle en physique 32h(TD)	Dossier en physique 32h
Analyse d'une situation professionnelle en chimie 32h(TD)	Dossier en chimie 32h
Méthodologie aux épreuves orales : 0h	Méthodologie aux épreuves orales : 50h
Epistémologie/Histoire des sciences : 13h (TD)	Epistémologie/Histoire des sciences : 40h
C2i2e : 0h placé en M2	C2i2e : 6h
Horaire total étudiant : 205h	Total : 330h (l'épistémologie et c2i2e sont en M2)

Bloc 3 Recherche 18 heures pour 8 ECTS:

Le cahier des charges du ministère est le suivant : méthodologie de la recherche universitaire et approfondissement des compétences enseignantes. L'objectif de ce bloc est la rédaction de la première partie du mémoire de master. Un thème en lien avec le programme de seconde est choisi. L'idée est d'approfondir ses connaissances sur ce thème. Pour cela une recherche bibliographique, des contacts par mails ou des visites dans des labos sont envisageables. Démarcher les enseignants chercheurs de l'UPJV pour trouver des informations sur le thème choisi et faire le point sur l'état de la recherche dans ce domaine. Voir l'annexe 3 pour l'organisation de ce mémoire.

Version MEEF	Version MASTER ADOSSE sur les <u>deux</u> années
Accompagnement dans la démarche de rédaction du mémoire : 18h(CM/TD)	Recherche disciplinaire avec les masters adossés : 240h

Bloc 4 Contexte d'exercice du métier : 40 heures pour 4 ECTS

Tronc commun. Sur ces 40h nous demandons au moins 15h spécifiques sur les problèmes d'hygiène et de sécurité propres à la physique chimie. (TD)

Bloc 5 stage : 27 heures pour 3 ECTS :

L'objectif de ce bloc est de proposer un stage filé sur toute l'année (1/2 journée). Ce stage permettra aux étudiants une immersion dans le milieu professionnel avec la possibilité de participer à la vie de l'établissement et sera d'une grande aide pour les épreuves orales du concours.

Version MEEF

Version MASTER ADOSSE sur les deux années

Mise en place et analyses du stage :
27h(CM/TD)

Préparation des différents stages ≈40h

M2 : 210 heures + 20 heures de langue.

Les étudiants (admis et fonctionnaires stagiaires) sont en responsabilité pour 9 heures de cours par semaine. Cela occupera vraisemblablement 2,5 ou 3 jours dans leur emploi du temps.

Bloc 1 Disciplinaire : 65 heures pour 8 ECTS+20 heures de langue pour 2 ECTS

L'objectif de ce bloc est de proposer un approfondissement disciplinaire par le biais de Cours/TP. Une réflexion sera menée sur le décloisonnement nécessaire de la physique et de la chimie par le biais d'études concrètes portant sur des thèmes actuels (pollutions, économies d'énergie, RMN...).

Version MEEF

Version MASTER ADOSSE sur les deux années

Physique 32.5h heures de (15 CM/ 17.5TP)

Chimie 32.5 heures de (15 CM/ 17.5TP)

20 heures d'Anglais

Total : 65h+20h de langue

150 heures de préparation agrégation interne pour une partie des étudiants de M2. (28 ECTS sur deux années) (75CM/75TD, TP)

Heures d'enseignement disciplinaires déjà comptabilisés en M1

Bloc 2 Didactique du métier d'enseignant en sciences physiques : 60 heures pour 14 ECTS

L'objectif de ce bloc est de former l'étudiant à la didactique des Sciences Physiques en s'appuyant sur la démarche d'investigation et la démarche de projets. Ce bloc doit permettre à l'étudiant de se construire progressivement une identité professionnelle et de tisser des liens entre les apports théoriques reçus au cours du master et son stage.

Version MEEF

Version MASTER ADOSSE sur les deux années

Le groupe Classe au quotidien

Conseils pour la prise en main d'une classe

Gestion des TP en classe

Gestion des évaluations

Didactique des Sciences Physiques

Construction d'outils didactiques

La démarche d'investigation / la démarche scientifique

Compétences numériques en référence au C2i2e

Démarche interdisciplinaire

(Commune SP et SVT)

(Commune SP et Maths)

Total : 60h (CM/TD)

Pour cet aspect de la formation nous avons sur les deux années 126 h avec les 6h de c2i2e.

Total : 126h

Bloc 4 Contexte d'exercice du métier : 40 heures pour 6 ECTS

Tronc commun.(TD)

Bloc 3 et 5 Recherche et mise en situation professionnelle: 45 heures pour 30 ECTS

L'objectif de ce bloc est la continuation du mémoire avec la partie professionnelle et didactique. Suivi de l'avancement du mémoire. Soutenance du mémoire devant un jury. Il doit aussi apporter une aide à la méthodologie des conceptions de séquences pédagogiques ainsi que des analyses de pratiques professionnelles. C'est pourquoi nous proposons de glisser 30h destinées à cet aspect du bloc2 vers ce bloc.

Version MEEF:45h(CMTD) Version MASTER ADOSSE sur les deux années : 15h

Annexes

Liste des thèmes possible aux épreuves orales du concours.

- | | |
|--|--|
| 1) Réfraction de la lumière | 1) Acides carboxyliques et leurs dérivés |
| 2) Lentilles minces et miroirs sphériques | 2) Alcools |
| 3) Principe d'un instrument d'optique choisi parmi les suivants :
microscope, lunette astronomique, télescope, téléobjectif | 3) Composés carbonylés |
| 4) Interférences lumineuses | 4) Esters |
| 5) Ondes acoustiques ; acoustique musicale | 5) Synthèses en chimie organique |
| 6) Propagation des ondes dans différents domaines de la physique ;
application au câble coaxial | 6) Séparation, purification et caractérisation en chimie organique |
| 7) Modulation d'amplitude. Démodulation | 7) Grandeurs thermodynamiques caractéristiques de réactions
chimiques |
| 8) Les lois de Newton | 8) Vitesse de réaction |
| 9) Oscillateurs en mécanique | 9) Catalyse |
| 10) Solide mobile autour d'un axe fixe | 10) Réactions acido-basiques en solution aqueuse |
| 11) Conservation et non conservation de l'énergie mécanique | 11) Mélanges d'acides et de bases ; solutions tampons |
| 12) Statique et dynamique des fluides | 12) Réactions d'oxydoréduction en solution aqueuse |
| 13) Mesure de puissances en électricité | 13) Diagrammes potentiel-pH |
| 14) Champs magnétiques : production et mesure | 14) Potentiel d'un couple oxydant/réducteur ; potentiel d'électrode |
| 15) Induction et auto-induction | 15) Corrosion, protection contre la corrosion |
| 16) Régimes transitoires en électricité | 16) Propriétés d'un même élément à différents degrés d'oxydation |
| 17) Oscillations forcées en électricité | 17) Solubilité et précipitation d'un solide dans un solvant |
| 18) Capteurs | 18) Complexation en chimie inorganique |
| 19) Amplification de tension en électronique | 19) Indicateurs colorés |
| 20) Transport de l'énergie électrique. Sécurité des personnes et des
matériels | 20) Caractérisation et dosage d'ions en solution aqueuse |
| 21) Conduction thermique, mesures de capacité thermique et
d'enthalpie de changement d'état | 21) Contrôles de qualité pour des produits d'usage courant |
| 22) Émission et absorption dans le domaine de l'optique ; mesure de
longueurs d'onde | 22) Conductivité des électrolytes |
| 23) Diffraction dans différents domaines de la physique | 23) Electrolyse en solution aqueuse |
| 24) Résonance dans différents domaines de la physique | 24) Piles électrochimiques et accumulateurs |
| 25) Filtrage et analyse harmonique | 25) Courbes intensité-potential |

Liste de l'année dernière qu'il nous faudra reprendre pour suivre les nouvelles directives du concours ; à savoir que les thèmes ne seront plus connus des candidats mais issus des thèmes des programmes du secondaire, ce qui complexifie la formation.

Le mémoire de master

Le principe est le suivant : Le mémoire de MASTER s'étale sur les deux années, ce qui permet un réel travail de fond et doit aboutir à une production digne d'un diplôme de bac+5 et pas un simple rapport de stage.

En M1 nous proposerons aux étudiants de choisir un thème et de procéder à la rédaction de la première partie de leur mémoire. L'objectif sera de proposer un texte précisant l'aspect historique, les développements techniques et/ou théoriques qui en ont découlés et surtout de faire un point sur les évolutions actuelles de ce concept et des recherches associées. Pour ce faire l'étudiant devra procéder à une recherche bibliographique, sera amené à consulter des collègues chercheurs pour échanger des informations, devra apprendre à aller chercher une info auprès de toutes les structures adéquates mises à sa disposition. Cette réflexion l'amènera à prendre du recul sur ses connaissances à les accroître en élevant le niveau et à analyser de façon concrète ce thème de recherche.

Par exemple dans le thème « santé » du programme de seconde on trouve : Réfraction et réflexion totale. On peut imaginer une approche historique du phénomène (bibliographie), ses applications dans la vie quotidienne, passer de l'approche rayon lumineux à la propagation d'une onde électromagnétique dans un diélectrique, fabrication industrielle des fibres optiques et évolution de leurs performances (demande d'info dans le milieu industriel). Perspectives à plus ou

moins long terme (travaux de recherche dans ce domaine). Ce travail essentiellement personnel de la part de l'étudiant peut être encadré et guidé par le biais de quelques séances en présentiel. 4 séances de 3h sur l'année par exemple.

Il est possible d'envisager une formation commune (math et SVT) de quelques heures (6h) au sein de nos maquettes pour préciser ces méthodes de travail.

Cette première production donnera lieu à une présentation orale pour l'attribution des ECTS correspondantes.

En M2, le fonctionnaire stagiaire sera amené à enseigner ce thème auprès de ses élèves. Commencera alors la rédaction de la seconde partie du mémoire de MASTER, avec cette fois une approche plus didactique. L'étudiant pourra alors s'interroger sur ses pratiques professionnelles lorsque son niveau de compétence est plus important. Comment est impacté son enseignement par les savoirs théoriques et les connaissances pratiques qu'il a accumulées au cours de la première partie du mémoire.

Résumé du plan de formation de l'année dernière.

M1 350h au S1 et 345h au S2

M2 352h au S3 et 320h au S4

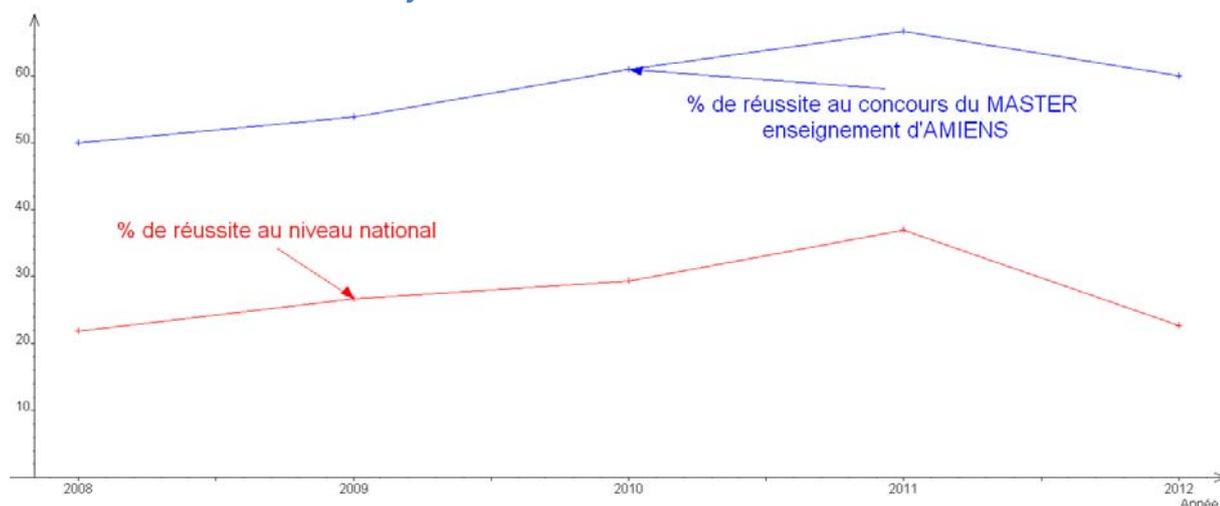
Soit un total étudiant de **1367h**

L'approche des nouvelles épreuves orales.

Compte tenu de l'évolution de l'oral et de l'importance de la partie professionnelle dans cette épreuve, je propose de réorganiser en profondeur notre formation. Il nous semble indispensable de présenter tous les thèmes abordés dans le secondaire (filaires technologiques comprises) et que cette présentation se fasse devant un jury mixte. A savoir un universitaire et un collègue du secondaire. Il faudrait même imaginer de temps en temps la participation d'un inspecteur (à titre gratuit).

Un rapide décompte montre que nous arrivons à environ 54 thèmes à traiter en physique/chimie (27 en physique et 27 en chimie), il semble indispensable que tous ces exposés soient au moins présentés une fois durant l'année de M1. Si une journée de formation permet de préparer (4h) et présenter (4h) 3 thèmes de mise en situation professionnelle cela nécessite 18 journées de formation soit 144 h minimum. En fin d'année de M1, il paraît important de représenter en temps réel, dans les conditions du concours, 18 exposés soit 6 demi-journées de formation pour un volume horaire de 48h. Pour des raisons de sécurité évidentes, il est indispensable que les étudiants qui préparent leur séquence pédagogique à caractère expérimental, soient encadrés par un enseignant durant toute cette phase.

Les résultats de la formation de l'UPJV



SVT

1 - Organisation du cursus – architecture - mise en oeuvre

L'objectif majeur du parcours SVT du master MEEF est la formation aux métiers de l'enseignement des SVT et plus particulièrement la préparation des étudiants aux différentes phases du concours du CAPES.

Le Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré (CAPES) est un concours national de recrutement de professeurs de lycées ou de collèges (P.L.C.) de l'enseignement public. La double compétence en Biologie et Géologie exigée pour les épreuves d'admissibilité et d'admission au CAPES de SVT sera acquise grâce aux Unités d'Enseignement (UE) disciplinaires (bloc 1) et didactiques (bloc 2). L'ensemble des programmes de collège et lycée constituera le contenu pédagogique des UE, contenu développé au niveau master.

La formation aux métiers de l'éducation et de l'enseignement sera assurée par des UE des blocs 4 et 5 et par l'organisation d'un stage filé, sous la responsabilité de l'ESPE.

Les étudiants seront également formés au monde de la recherche par une UE "recherche" (bloc 3).

L'UFR de Sciences propose une licence de Sciences de la Vie et de la Terre avec un parcours SVTU ouvert en L3 (plan 2012-2017). Le master MEEF SVT s'inscrit donc naturellement dans la continuité de cette licence, les UE disciplinaires de licence servant alors de prérequis à celles du Master 1 (M1).

D'autre part, il existe une spécialisation progressive des étudiants au travers de modules pédagogiques tels les UEPP (Unités d'Enseignements de Professionnalisation Progressive) dispensés par l'actuelle IUFM.

L'accès en M1 sera de droit pour tout étudiant provenant d'un établissement universitaire français et titulaire d'une Licence attestant des pré-requis dans les disciplines scientifiques concernées par la formation de Master MEEF SVT. Pour les autres étudiants, l'accès se fera sur examen de dossier et attribution de l'équivalence du niveau Licence.

Place et politique des stages

Les stages doivent permettre à l'étudiant d'acquérir à la fois des connaissances sur la pratique de terrain mais également une meilleure perception du métier et du public scolaire. Le stage de master 1 est organisé sous la forme d'un stage filé sur toute l'année à raison d'une demie journée de stage dans un établissement. Ce stage sera initialement un stage d'observation qui se transformera en stage en pratique accompagnée au fur et à mesure des semaines. Il aura pour objectif de faire découvrir à l'étudiant, qui se positionnera comme observateur, d'une part la démarche de l'enseignant au plan pédagogique mais également didactique. Ce stage pourra également servir à confirmer ou infirmer le projet professionnel initial de l'étudiant et ainsi contribuer à sa réorientation éventuelle.

Conformément au cadrage national, les étudiants admis au CAPES SVT et ayant validé le M1 MEEF SVT seront en responsabilité de classe 9h/semaine pendant leur M2.

Chaque stage sera sanctionné d'une part par l'appréciation de l'encadrant de terrain (enseignant responsable en établissement scolaire), par les visites des formateurs de l'ESPE mais également par la rédaction et la soutenance d'un mémoire. En plus du jugement de qualité du stage, cet exercice devra être dispensé de façon à :

- préparer l'étudiant aux différentes épreuves orales du concours.
- permettre à l'étudiant de s'auto-évaluer tant en termes de motivations, de la qualité de sa mise en pratique d'un projet pédagogique ou encore des points particuliers à parfaire dans sa formation (gestion de classe, didactique, épistémologie, ...).

Architecture du cursus

Master MEEF second degré

Sciences parcours Sciences de la Vie et de la Terre

Master 1 Semestre 1 : 332h (30 ECTS)

Remise à niveau biologie (25h – 0 ECTS)

Remise à niveau en géologie (25h – 0 ECTS)

Bloc 1 Disciplinaire (225h – 20 ECTS) :

- ◆ 40h : Biologie 1 (4 ECTS)
- ◆ 40h : Physiologie 1 (4 ECTS)
- ◆ 40h : Géologie 1 (3 ECTS)
- ◆ 40h : Géologie 2 (3 ECTS)
- ◆ 30h : Méthodologie de l'écrit n°1 (3 ECTS)
- ◆ 15h : Stage de terrain (1 ECTS)

♦ 20 h : Anglais (2 ECTS) : mutualisé

Bloc 2 Didactique (75h – 7 ECTS) :

♦ 30h : Méthodologie de l'écrit n°2 (3 ECTS)

♦ 30h : Didactique des SVT(3 ECTS)

♦ 15h : Stage de terrain (1 ECTS)

Bloc 4 Contexte métier (20h – 2 ECTS) :

♦ 20h : Connaissance du métier : éléments de base mutualisés (2 ECTS)

Bloc 5 Mise en situation professionnelle (12h – 1 ECTS) :

♦ 12h : Expérience du métier : analyse des pratiques , stage filé (1 ECTS)

Master 1 Semestre 2 : 315h (30 ECTS)

Bloc 1 Disciplinaire (180h – 12 ECTS) :

♦ 30h : Biologie 2 (2 ECTS)

♦ 30h : Physiologie 2 (2 ECTS)

♦ 20h : Géologie 3 (1 ECTS)

♦ 20h : Géologie 4 (1 ECTS)

♦ 10h : Méthodologie de l'écrit n°1 (1 ECTS)

♦ 40h : Oral n°1 : biologie (3 ECTS)

♦ 30h : Oral n°1 : géologie (2 ECTS)

Bloc 2 Didactique (82h – 6 ECTS) :

♦ 10h : Méthodologie de l'écrit n°2 (1 ECTS)

♦ 32h : Didactique et C2I2 (2 ECTS)

♦ 40h : Oral n°2 biologie/géologie (3 ECTS)

Bloc 3 Recherche (18h – 8 ECTS) :

♦ 18h : Méthodologie recherche (8 ECTS)

Bloc 4 Contexte métier (20h – 2 ECTS) :

♦ 20h : Connaissance du métier : éléments de base mutualisés (2 ECTS)

Bloc 5 Mise en situation professionnelle (15h – 2 ECTS) :

♦ 15h : Expérience du métier : analyse des pratiques, stage filé (2 ECTS)

Master 2 Semestre 3 : 125h (30 ECTS)

Bloc 1 Disciplinaire (30h – 4 ECTS) :

♦ 30h : Disciplinaire 1 (4 ECTS)

Bloc 2 Didactique (40h – 7 ECTS) :

♦ 20h : Didactique 1 (4 ECTS)

♦ 20h : Communication (3 ECTS)

Bloc 4 Contexte métier (40h – 6 ECTS) :

♦ 40h : Exercice du métier (6 ECTS)

Bloc 5 Mise en situation professionnelle (15h – 13 ECTS) :

♦ 15h : Stage professionnel, mémoire et suivi (13 ECTS)

Master 2 Semestre 4 : 120h (30 ECTS)

Bloc 1 Disciplinaire (50h – 6 ECTS) :

♦ 30h : Disciplinaire 2 (4 ECTS)

♦ 20 h : Anglais : mutualisé (2 ECTS)

Bloc 2 Didactique (40h – 7 ECTS) :

♦ 20h : Didactique 2 (4 ECTS)

♦ 20h : Culture scientifique (3 ECTS)

Bloc 5 Mise en situation professionnelle (30h – 17 ECTS) :

♦ 30h : Stage professionnel, mémoire et suivi (17 ECTS)

2. Modalités de contrôle des connaissances

Chaque UE est validée par un examen écrit ou un projet personnel, voire un contrôle continu. Pour chaque UE il y a deux sessions d'examens. Il n'y a pas de compensation entre les différents blocs (disciplinaire, didactique, recherche, connaissances du métiers, mise en situation professionnelle).

Le stage est validé par le biais d'un mémoire et d'une soutenance devant le jury d'examen. Le jury d'examen comprend au moins trois personnes, dont le responsable d'année.

3. Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique sera constituée d'enseignants chercheurs et d'enseignants de l'UFR des Sciences, d'enseignants de l'ESPE et du second degré et d'IA-IPR. L'ensemble de ces intervenants, le responsable de stage et le responsable d'année formeront le jury du parcours SVT. Enseignants et Enseignants-Chercheurs du département de SVT de l'UFR des Sciences

Nom et grade des intervenants Section CNU Composante d'appartenance au sein de l'établissement Enseignements dispensés

BEREZIG Pierre	PRAG	11	UFR des Sciences Anglais
BURET Christophe	Maître de Conférences	35/36	UFR des sciences Géologie
BOUTON Sophie	Maître de Conférences	66	UFR des Sciences Physio végétale
BRASSEUR Boris	Maître de Conférences	35-36	UFR des Sciences Géologie
CARON Vincent	Maître de Conférences	35/36	UFR des Sciences Géologie
CHERQUI Anas	Maître de Conférences	68	UFR des Sciences Biologie animale
CHOPIN Valérie	Maître de Conférences	66	UFR des Sciences Physio animale
COUTY Aude	Maître de Conférences	67	UFR des Sciences Biologie animale
DE POOTER Anne Carole	PRAG	35/36	UFR des Sciences Géologie
DHENNIN-DUTHILLE Isabelle	Maître de Conférences	66	UFR des Sciences Physio animale
DOMON Jean marc	Maître de Conférences	66	UFR des Sciences Physio végétale
DOURY Géraldine	Maître de Conférences	67	UFR des Sciences Biologie animale-
GAUTIER Mathieu	Maître de Conférences	66	UFR des Sciences Physio animale
GILLET Françoise	Professeur	66	UFR des Sciences Physio végétale
GOSSELIN Isabelle	Maître de Conférences	64	UFR des Sciences Biochimie
GUERINEAU François	Professeur	66	UFR des Sciences Biologie moléculaire
HOREN Hélène	Maître de Conférences	35/36	UFR des Sciences Géologie
MAHIEUX Geoffroy	Maître de Conférences	35/36	UFR des Sciences Géologie
MATIFAT Fabrice	Professeur	66	UFR des Sciences Physio animale
MORIN Jean-Philippe	Maître de Conférences	67	UFR des Sciences Biologie animale
NIOT Vincent	PRAG	66	UFR des Sciences Biologie végétale
OUADID AHIDOUCH Halima	Professeur	66	UFR des Sciences Physio animale
PAU Corinne	Maître de Conférences	64	UFR des Sciences Biochimie
PAGEAU Karine	Maître de Conférences	66	UFR des Sciences Biologie végétale
PELLOUX Jérôme	Professeur	66	UFR des Sciences Biologie végétale
PIERREFICHE Olivier	Professeur	69	UFR des Sciences Physio animale
PREVOST Geneviève	Professeur	67	UFR des Sciences Biologie animale
RAYON Catherine	Maître de conférences	66	UFR des Sciences Physio végétale
ROUSSEAU Louis	Maître de conférences	35-36	UFR des Sciences Géologie
RUSTERUCCI Christine	Maître de Conférences	66	UFR des Sciences Biologie végétale
SARAZIN Catherine	Professeur	64	UFR des Sciences Biochimie
VAN WUITSWINKEL Olivier	Maître de Conférences	66	UFR des Sciences Génétique

Enseignants de l'ESPE

Nom et grade des intervenants Section CNU Composante d'appartenance au sein de l'établissement Enseignements dispensés (UE)

AMELINE Arnaud	Maître de Conférences	68	IUFM Amiens Didactique des sciences
PISSY Claudine	PRAG		IUFM Amiens Didactique des sciences
LESOT Hélène	PRCE		IUFM Amiens Didactique des sciences
LEROUX Vincent	Maître de Conférences	67	IUFM Amiens Didactique des Sciences

Intervenants professionnels de l'Education Nationale

Nom et grade des intervenants Fonction structure /établissement de rattachement

BOULANGER Annick	Professeur agrégée SVT		Lycée Robert de Luzarches, Amiens
CAROSONE Philippe	IA-IPR		Rectorat Amiens
GENET Geneviève	Professeur agrégée SVT		Lycée P. Mendès-France Péronne
HAINZ Romaric	Professeur agrégé SVT		Lycée de la Hotoie (Amiens)
SEGALEN Corinne	Professeur certifiée SVT		Clg A. Rimbaud Amiens
VERSCHAEVE Séverine	IA-IPR		Rectorat Amiens

4. Flux attendu

Plusieurs années de forts niveaux de recrutement ont été suivies par une nette diminution (852 en 2002, 875 en 2003, 595 en 2004, 565 en 2005, 370 en 2006 et en 2007, 307 en 2008). Le nombre de postes offerts au CAPES de S.V.T. est de 316 en 2009. Le concours est sélectif, environ 10 % d'admis au niveau national par rapport aux inscrits.

Année du concours	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Postes pourvus au CAPES SVT				280	316	307	370
Inscrits en préparation CAPES	12	12	9	16	18	20	30
Présents aux épreuves	10	11	9	16	18	18	29
Admissibles au concours		9	6		4	3	12
Admis au concours		9	3		2	2	4
Pourcentage de réussite					11 %	11%	14%

Concernant l'année universitaire 2013-2014, le flux attendu est d'une dizaine d'étudiants en Master 1 et une dizaine d'étudiants en Master 2.

Parcours Documentalistes

Maquette M1 DOC 2013-2014

Blocs	Volume horaire	CM	TD	ECTS
Bloc disciplinaire				
UE. Savoirs fondamentaux pour enseigner et pour éduquer	299	137	162	28
Le métier de professeur documentaliste				
Histoire et enjeux de la documentation <ul style="list-style-type: none"> • Histoire des bibliothèques • Histoire de la documentation • Organisation des connaissances • Utilisation de BCDI • Les mutations du document 				
Sciences de l'information et de la communication <ul style="list-style-type: none"> • Histoire des SIC et théories de l'information • Société de l'information et Économie de l'information • Internet, web, web 2.0 et démocratisation de l'accès à l'information • Culture de l'information • Les pratiques informationnelles des jeunes • Recherche d'information • Propriété intellectuelle • Médias et Éducation aux médias • IST • Lecture numérique • Identité numérique 				
Politique documentaire				
Littérature jeunesse				
Méthodologie des épreuves écrites <ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie de la composition • Méthodologie de la note de synthèse • Méthodologie de la question 2, deuxième épreuve d'admissibilité 				
Méthodologie des épreuves orales				
UE Langue vivante étrangère	24		24	4
Bloc didactique				
UE Savoirs et pratiques professionnels	132		132	13
Situations d'observations filées dans différents établissements autour d'une problématique en lien avec l'UE1 afin d'articuler théorie et pratique <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la politique documentaire dans les EPLE • Culture de l'information et mise en place des apprentissages (PACIFI) • Regards croisés sur le métier de professeur documentaliste • Mise en place du SCCC dans les EPLE • Méthodologie introduction/conclusion du dossier documentaire : pistes professionnelles • ENT et EPLE • Éducation aux médias et semaine de la presse • Droit de l'information dans les EPLE • Concevoir des projets culturels 				
Exercice du métier (tronc commun) 40	40			
Bloc Mise en situation professionnelle				
UE Stage filé <ul style="list-style-type: none"> • Préparation du stage • Observer la réalité d'un EPLE • Concevoir des séquences pédagogiques • Analyse de pratique et exploitation du stage 	36		36	3
Bloc Recherche				
UE Recherche <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un mémoire professionnel suivi par un maître de conférence et un formateur 	18	9	9	8
Total	549			60

Documentalistes – Maquette M2	Vol.	CM	TD	ECTS
--------------------------------------	------	----	----	------

	horaire			
Bloc disciplinaire				
UE. Savoirs fondamentaux pour enseigner et pour éduquer	65			8
BCDI				
Concepts fondamentaux de la psychologie de l'adolescent				
Veille sur la réflexion autour du métier de professeur documentaliste				
<ul style="list-style-type: none"> • Présence du numérique, • Learning centres et 3C • Innovation pédagogique 				
UE Langue vivante étrangère	24		24	2
Bloc didactique				
UE Savoirs et pratiques professionnels	80		80	14
Stage filé				
<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du stage • Observer la réalité d'un EPLE • Concevoir des séquences pédagogiques • Analyse de pratique et exploitation du stage • Travailler en équipe autour de projets interdisciplinaires 				
Exercice du métier (tronc commun)	40			
Bloc Mise en situation professionnelle et Recherche				
UE Recherche				
Élaboration d'un mémoire professionnel suivi par un maître de conférence et un formateur	15		15	30
Total	224			60

Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, Encadrement éducatif

Conseiller principal d'éducation

APP	semestre 1			APP	semestre 2			
Total	303	121	182	Total	225	81	144	60
	total	C M	TD		total	C M	TD	
UE.1:Sciences Humaines et sociales (bloc disciplinaire)	170	90	80	UE.6:Sciences Humaines et sociales	125	59	66	32
Histoire du système éducatif français comparaison avec des systèmes étrangers	40	25	15	Le système éducatif et son organisation générale, administrative et pédagogique, ses résultats, ses évolutions en cours.	33	12	21	
Sociologie de l'éducation	48	30	18	Le droit dans les établissements scolaires. - les aspects juridiques liés à la fonction de CPE.	20	12	8	
Préparation méthodologique(écrits)	40	15	25	Ethique déontologie et responsabilité du fonctionnaire	20	10	10	
Psychologie de l'éducation	30	20	10	Philosophie de l'éducation	40	25	15	
langue vivante étrangère	12	0	12	langue vivante étrangère	12	0	12	
UE.2: Pratiques et éthique professionnelles (bloc didactique)	89	31	58	UE.7: Pratiques et éthique professionnelles	59	22	37	13
L'institution scolaire et son contexte:les politiques scolaires	33	12	21	L'accueil des élèves à besoins spécifiques particuliers	12	3	9	
Vie scolaire et compétences éducatives dont analyse de pratiques	30	14	16	Les grands débats d'actualité sur l'éducation (oraux)	32	16	16	
Agressivité, passage à l'acte, violence scolaire,	20	5	15	Collaboration avec les professeurs et notamment le professeur-documentaliste. L'évaluation.	9	3	6	
Pédagogie numérique	6	0	6	Pédagogie numérique	6	0	6	
UE.3: Recherche	9	0	9	UE.8: Recherche	9	0	9	8
Séminaire d'analyse et de recherche - mémoire	9	0	9	Séminaire d'analyse et de recherche - mémoire	9	0	9	
UE. 4: Contexte d'exercice du métier (tronc commun)	20	0	20	UE.9: Contexte d'exercice du métier	20	0	20	4
Tronc commun	20	0	20	Tronc commun	20	0	20	
UE.5: Mises en situation professionnelle	15	0	15	UE.10: Mises en situation professionnelle	12	0	12	3
Préparation méthodologique: oral 1				Préparation méthodologique: oral 2				

Mention CPE : Politique d'établissement et vie scolaire	semestre 3			Mention CPE : Politique d'établissement et vie scolaire	semestre 4			ECTS
	volume horaire				volume horaire			
	total	CM	TD		total	CM	TD	
UE.11 Bloc disciplinaire	52	14	38	UE.15 Bloc disciplinaire	42	6	36	10
Les politiques éducatives	22	6	16	Système éducatif, établissements et missions acteurs de la vie scolaire	30	6	24	
Le système éducatif: organisation, fonctionnement, évolution	18	8	10					
langue vivante étrangère	12		12	langue vivante étrangère	12		12	
UE.12 Pratiques et éthique professionnelle (bloc didactique)	41	8	33	UE.16 Pratiques et éthique professionnelle (bloc didactique)	36	8	28	14
Vie scolaire: compétences de conception, de décision et d'action	18	8	10	Vie scolaire: compétences de conception, de décision et d'action	18	8	10	
L'éducation et la formation des jeunes.L'aide à l'élève dans son travail personnel.	18	0	18	Analyses de pratiques	18	0	18	
Pédagogie numérique	5		5					
UE.13 Mise en situation professionnelle et Recherche	6		6	UE.17 Mise en situation professionnelle et Recherche	9	0	9	30
Mémoire et projets dans le champ éducatif (avec préparation d'un projet à mettre en oeuvre sur S4)	6			Séminaire d'analyse et de recherche - mémoire	9	0	9	
UE.14 Contexte d'exercice du métier (tronc commun)	20	0	20	UE.18 Contexte d'exercice du métier (tronc commun)	20	0	20	6
Tronc commun	20	0	20	Tronc commun	20	0	20	
Total	119	22	97		107	14	93	60

